

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE LA RÉUNION

R A P P O R T

D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres de la Réunion a été placée sous la responsabilité de Jean-Claude **Bouvier**, membre du Comité national d'évaluation, et de Jean-Marc **Gebler**, consultant auprès du CNE, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Danièle **Dahringer**, ancienne directrice de cabinet du directeur de l'IUFM de Bretagne ;

Bernard **Fradin**, secrétaire général de l'université Lyon II ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé de mission au CNE ;

Christian **Paquin**, chargé de mission au CNE ;

Patricia **Pol**, maître de conférences à l'université Paris XII - Val-de-Marne ;

Pierre **Steinmetz**, professeur à l'université Nancy I.



ORGANISATION

Delphine **Lecointre** et Isabelle **Nolleau** ont assuré la présentation matérielle de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Présentation	7
I - Le contexte académique	9
II - Les missions	15
III - Le fonctionnement de l'institut	15
IV - La carte des formations	15
V - Les étudiants et les professeurs stagiaires	19
VI - Les personnels	19
VII - Les conditions de l'évaluation	20
Gouvernement et gestion	23
I - Les structures	25
II - Les relations institutionnelles	30
III - Les partenariats et les relations extérieures	31
IV - La politique de recrutement des formateurs	32
V - La gestion de l'établissement	34
Formation et recherche	51
I - L'admission en première année	53
II - La formation des professeurs des écoles	54
III - La formation des professeurs des lycées et collèges	60
IV - Les formations dans le domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires	72
V - Les relations internationales	73
VI - La documentation	75
VII - Les technologies de l'information et de la communication	79
VIII - La recherche	82
IX - La formation continue	86
X - La formation des formateurs	87
XI - La vie étudiante	89
Bilan du contrat quadriennal 1998-2001	91
Conclusions et recommandations	99
Table des sigles	103
Réponse du directeur	107

**TABLE
DES
MATIÈRES**

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE LA RÉUNION

PRÉSENTATION

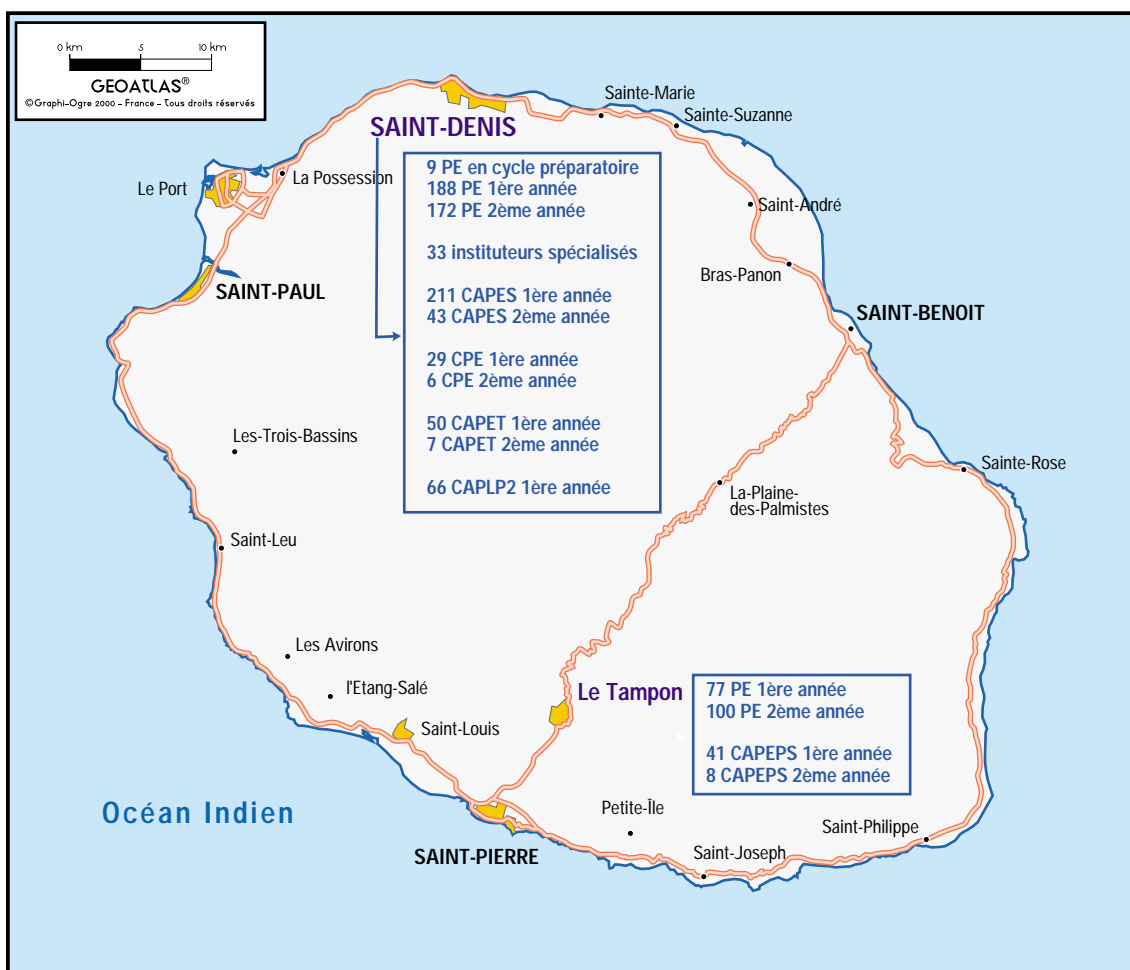
La population réunionnaise compte 715 200 habitants en 2000, soit 1,17% de la population française, et connaît comme tous les DOM un fort accroissement démographique (+20% entre 1990 et 2000), essentiellement par accroissement naturel. La population reste jeune, avec 38,7% des habitants âgés de moins de 20 ans.

Une enquête de 1997 estime à 11,4% de la population le pourcentage de personnes nées en dehors de la Réunion et vivant dans l'île.

Contrairement à la métropole, la Réunion connaît encore à chaque rentrée scolaire des ouvertures d'écoles, de collèges et de lycées pour répondre à la croissance des effectifs. Ainsi, l'académie de la Réunion compte pour l'année 2000 environ 234 000 élèves (public+privé) et étudiants, qui représentent 1/3 de la population régionale. Plus de la moitié d'entre eux sont dans le 1^{er} degré, 42% dans le 2nd degré et 6% dans le supérieur, soit respectivement 1,8%, 1,7% et 0,7% des effectifs nationaux. Notons que 25% des établissements sont classés en ZEP contre 16,7% en France métropolitaine.

Avec 72% de réussite au bac (session 1999) toutes séries confondues, soit une progression de deux points par rapport à 1998, l'académie de la Réunion obtient un taux de plus de 6 points inférieur à la moyenne nationale. Ainsi, la part d'une génération titulaire du bac ne cesse de croître et concerne aujourd'hui plus d'un jeune sur deux (51,8%).

Localisations et effectifs de l'IUFM de la Réunion en 2000-2001



Pour l'année universitaire 2000-2001, l'IUFM de la Réunion a formé 1 091 étudiants et professeurs stagiaires (dont 64% de femmes), soit 1,3% de l'effectif total des 29 IUFM français, répartis en 28 filières.

Effectifs de l'IUFM de la Réunion par rapport à l'ensemble des effectifs des IUFM de France en 2000-2001

1ère année	1er degré		2nd degré					1er + 2nd degrés	
	CAPE *	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	AGREG	Total	Total
IUFM de la Réunion	343	213	40	50	67	29	-	399	742
% la Réunion / France	2,1%	0,9%	0,9%	2,7%	2,9%	2,3%	-	1,2%	1,5%
IUFM France entière	16 409	24 662	4 271	1 854	2 319	1 262	-	34 368	50 777

2ème année	1er degré		2nd degré					1er + 2nd degrés	
	CAPE**	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	AGREG	Total	Total
IUFM de la Réunion	305	43	8	6	47	6	5	115	420
% la Réunion / France	1,9%	0,6%	0,7%	0,7%	2,4%	1,1%	0,5%	0,9%	1,4%
IUFM France entière	16 109	7 801	1 227	877	1 950	567	1 065	13 487	29 596

* : y compris les aides-éducateurs et cycle préparatoire ainsi que les admis en liste complémentaire au CAPE

** : y compris les AIS

TOTAL (1e+2e années)	1er degré		2nd degré					1er + 2nd degrés	
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	AGREG	Total	Total
IUFM de la Réunion	648	256	48	56	114	35	5	514	1 162
% la Réunion / France	2,0%	0,8%	0,9%	2,1%	2,7%	1,9%	0,5%	1,1%	1,4%
IUFM France entière	32 518	32 463	5 498	2 731	4 269	1 829	1 065	47 855	80 373

Source : MEN DPD C2 - enquête SISE

Les effectifs SISE prennent en compte les inscrits aux cycles préparatoires CAPLP2 et second concours interne PE, CAPSAIS, aides-éducateurs

L'IUFM de la Réunion est rattaché à l'unique université de l'académie ; cette dernière, pluridisciplinaire hors santé, compte en 2000-2001 environ 10 000 étudiants dont 1016 ont obtenu une licence et 434 une maîtrise.

1 - LA SITUATION ACTUELLE

Pour comprendre le fonctionnement de l'IUFM de la Réunion, il est important d'examiner préalablement les relations très particulières de l'établissement avec son université de rattachement. Avant la création de l'IUFM en 1991, il n'existait à l'université aucune préparation aux concours de recrutement de l'enseignement si ce n'est des aides ponctuelles apportées aux candidats dans 4 disciplines. L'université était alors très jeune. Créée en 1984 pour succéder à un centre universitaire axé sur le premier cycle ouvert en 1970, elle se heurtait à des difficultés considérables d'encadrement pour monter en puissance et assumer ses nouvelles missions. C'est en grande partie ce qui explique que l'université n'ait pas essayé de mettre en place, dans les années qui ont suivi sa création, des préparations aux concours de recrutement. Dans ces conditions, l'IUFM a été amené à prendre en charge, dès le début, la totalité des préparations aux concours, et donc particulièrement les enseignements disciplinaires des préparations aux épreuves écrites et orales des CAPES qui, dans les autres académies, sont assurés par les universités.

La convention passée entre l'IUFM et l'université en 1992 et actualisée en 1999 a pour objet de favoriser la coopération entre les deux établissements, en prévoyant notamment la représentation de l'université dans les instances de l'IUFM, des échanges de services entre enseignants, des coopérations scientifiques... Mais on peut dire que, d'une façon globale, la coopération actuelle est assez limitée.

L'université est représentée par des enseignants-chercheurs au Conseil d'administration et au Conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM : 8 représentants au CA sur un total de 41 membres ayant voix délibérative ; 4 au CSP sur un total de 24. Mais la participation de ces représentants semble assez faible et, en tout cas, irrégulière.

L'IUFM et l'université assurent en commun la gestion du site du Tampon, sur lequel ils sont l'un et l'autre présents, en application de la convention-cadre de 1999. Une convention particulière unit également les deux établissements pour l'utilisation des services de documentation. Jusqu'à septembre 2000, une convention existait aussi pour permettre l'accès des étudiants de l'IUFM à la salle multimédia de la faculté des Lettres de l'université pour la formation en langues. Mais depuis la rentrée 2000 l'IUFM dispose d'un laboratoire de langues propre.

L'université n'assume toujours pas la responsabilité de la préparation aux épreuves des concours d'enseignement du second degré et n'envisage pas de le faire à l'avenir, vu son projet de contrat quadriennal 2002-2005. De ce point de vue, la situation a le mérite d'être claire : on entérine des deux côtés la distribution actuelle des formations entre les deux établissements et on n'a pas l'intention de la remettre en cause.

Les échanges entre les deux établissements ont connu une progression très sensible depuis 1996-1997, mais ils restent encore assez limités. Le total des heures assurées par l'université à l'IUFM s'élève à 1335,5 heures, soit 448 heures sur service (HS) et 887,5 heures complémentaires (HC). Ces heures sont ainsi réparties entre les différentes filières :

1999-2000	Heures statutaires	Nombre d'enseignants	Heures complémentaires	Nombre d'enseignants	Total heures	Nombre total d'enseignants
Allemand	0	0	56	1	56	1
Anglais	56	2	69	2	125	4
Éducation physique et sportive	0	0	92,5	3	92,5	3
Espagnol	30	1	163	4	193	5
Histoire-Géographie	0	0	194	7	194	7
Lettres modernes	0	0	26,5	2	26,5	2
Physique	80	1	286,5	2	366,5	3
Sciences de la vie et de la terre	282	18	0	0	282	18
Total	448	22	887,5	21	1 335,5	43

De son côté l'IUFM assure 898 heures à l'université, réparties ainsi :

	Heures statutaires	Nombre d'enseignants	Heures complémentaires	Nombre d'enseignants	Total heures	Nombre total d'enseignants
Anglais	0	0	90	1	90	1
Documentation	0	0	44	1	44	1
Économie-Gestion	0	0	40	2	40	2
Histoire-Géographie	87	3	73	3	160	6
Mathématiques	45	1	84	1	129	2
Physique-Chimie	80	1	30	1	110	2
Sciences de la vie et de la terre	133	1	0	0	133	1
STAPS	192	1	0	0	192	1
Total	537	7	361	9	898	16

Ce bilan n'est certes pas négligeable, mais il est aussi très contrasté. On observera ainsi une participation particulièrement forte de l'université dans les filières scientifiques : 48 % du total pour SVT et Physique, mais avec l'absence notable des Mathématiques. De la même façon, on peut s'étonner que le nombre des interventions de l'université soit si peu élevé dans un secteur aussi important que les lettres modernes pour l'enseignement scolaire

du premier et du second degré, alors que le taux d'encadrement est assez favorable à l'université en lettres modernes. Plus surprenant encore, la faculté des Lettres dispose d'un important département de Sciences de l'Éducation (6 enseignants-chercheurs), qui encadre beaucoup d'étudiants (environ 300 en licence) attirés, pour une grande partie d'entre eux, par la préparation à l'IUFM du concours de professeur des écoles. Ce département informe ses étudiants sur l'institution scolaire et organise quelques-uns de ses stages dans des établissements scolaires, mais ne participe en aucune façon à l'enseignement à l'IUFM.

Il faut enfin remarquer que les nombreux missionnaires qui viennent de métropole pour assurer des enseignements à l'IUFM ont très rarement la possibilité d'intervenir également à l'université : on invoque le calendrier, la brièveté de leur séjour et leur charge de travail. Mais rien n'est effectivement prévu à l'IUFM pour les inciter à participer à des actions de formation ou de recherche à l'université. Et il en est de même pour ceux qui viennent à l'université, notamment pour participer à des séminaires, des colloques ou des jurys de thèse.

Il y a très peu d'enseignements de sensibilisation aux métiers de l'enseignement dans les cursus de l'université. Les unités d'enseignement (UE) de préprofessionnalisation sont quasiment inexistantes : une UE optionnelle de didactique de la langue en anglais, une UE, également optionnelle, en chimie. D'une façon générale, les enseignants sont très réticents à introduire de telles UE dans les formations de premier ou de second cycle, parce qu'ils considèrent que la place des enseignements disciplinaires est trop restreinte dans ces cursus et que le jeu des options devrait avoir pour objet de les renforcer.

Il n'existe de même aucune filière conçue pour favoriser l'admission des étudiants à l'IUFM. Dans les premières années qui ont suivi la création de l'IUFM, l'université avait reçu l'habilitation pour la nouvelle licence pluridisciplinaire créée en 1992, spécialement en faveur des étudiants qui se destinaient aux concours de l'enseignement. Cette licence a permis de recruter un nombre important de candidats à l'IUFM pour le professorat des écoles à une époque où les difficultés de recrutement étaient réelles. Puis, pour des raisons qui ne sont pas toujours bien explicitées, mais qui semblent surtout tenir à ce que les candidats étaient en nombre suffisant et que l'on n'avait plus besoin de ce diplôme pour les motiver, l'université renonça à cette licence au bout de trois ans.

D'une façon générale, les relations entre l'université et l'IUFM qui, du point de vue institutionnel, sont bonnes, restent marquées par une certaine indifférence réciproque des enseignants. Du côté de l'université, l'intérêt pour la didactique ou tout simplement pour une préparation lointaine aux métiers de l'enseignement n'est pas partagé par tous les enseignants, il s'en faut de beaucoup. Il faut dire aussi que le poids des charges pédagogiques, mais aussi administratives, résultant du sous-encadrement notoire de l'université, est une contrainte très lourde qui ne favorise pas nécessairement la prise de conscience des responsabilités dans ce domaine. Du côté de l'IUFM, il est sûr qu'il existe une tendance très nette, chez certains personnels, à considérer que la spécificité de l'établissement risquerait d'être compromise par une participation trop forte d'enseignants-chercheurs universitaires : c'est la même tendance qui semble expliquer que les enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM interviennent si peu dans la formation disciplinaire des candidats aux CAPES.

En ce qui concerne la recherche, la collaboration entre les deux établissements est tout aussi limitée. Pour les recherches qui se rapportent à leur discipline, certains enseignants-chercheurs de l'IUFM sont intégrés aux laboratoires et centres de recherche de l'université, qui sont considérés comme les unités de référence. La recherche en éducation est l'affaire de l'IUFM. Réalisée par un tiers seulement des enseignants-chercheurs de l'IUFM, elle est à l'initiative du seul IUFM. Et là encore cette répartition des rôles entre l'IUFM et l'université est une situation de fait que l'on n'a pas l'intention de remettre en cause à l'université. C'est ainsi qu'il n'existe aucun programme de recherche associant les deux établissements dans le domaine de la didactique, et plus largement, de l'éducation. En particulier, les enseignants de sciences de l'éducation de l'université et de l'IUFM ne sont pas engagés dans des actions de recherche communes pouvant avoir des retombées sur la formation des maîtres à l'IUFM.

Dans certains programmes de recherche dont l'IUFM a pris l'initiative, une coopération se manifeste néanmoins avec des enseignants-chercheurs de l'université ou même avec des centres de recherche. Le meilleur exemple en est celui du programme pluriformation (PPF) « Développement de la recherche en éducation » inscrit au contrat d'établissement de l'IUFM de 1998-2001, qui avait pour objet de susciter des recherches sur les problèmes d'acquisition et de maîtrise de la langue française à la Réunion et dans l'océan Indien. La réalisation de ce programme a associé à l'équipe de l'IUFM des enseignants de français langue étrangère de l'université et n'a pu être menée à bien que grâce à une collaboration étroite avec l'UMR 6058, le Laboratoire de recherches sur les espaces créolophones et francophones. De même en mathématiques, la création de l'IREMIA comme laboratoire associé à la faculté de Sciences et Technologies de l'université, mais installé à l'IUFM, permet depuis 1999-2000 la collaboration d'enseignants-chercheurs de l'université avec l'équipe de mathématiques de l'IUFM. C'est peut-être encore peu de choses. Mais ce sont des voies qui ne demandent qu'à être élargies.

2 - LES ÉVOLUTIONS EN COURS

La situation qui est décrite ci-dessus s'explique en grande partie par l'histoire. Mais elle a quelque chose de contradictoire et de préoccupant. Car, qu'on le veuille ou non, étant donné le contexte socio-économique de la Réunion, étant donné surtout la structure de l'université et la situation de « monopole » qu'elle a acquise *de facto* dans cette île, l'attrait des étudiants de licence pour l'IUFM est nécessairement plus important que dans les académies de métropole : environ 1500 diplômés de l'université de la Réunion sont candidats, en 2001, à l'admission à l'IUFM (sachant que l'université délivre environ 1000 licences et 400 maîtrises par an). En 2000, 622 diplômés (récents ou en cours) de l'Université de la Réunion ont été admis à l'IUFM. C'est une constatation qui devrait amener l'université à faire davantage d'efforts en faveur de ces étudiants, en considérant que leur formation aux métiers de l'enseignement commence à l'université et que, pour y parvenir, il est nécessaire d'avoir des liens plus étroits avec l'IUFM.

Depuis trois ans des évolutions significatives sont en cours. En 1998, à l'occasion de la mise en place du contrat quadriennal 1998-2001, les deux établissements ont exprimé une volonté commune de renforcer leur coopération. La manifestation la plus concrète en a été la nomination d'un maître de conférences de l'université comme chargé de mission pour développer les relations entre l'université et l'IUFM. Des résultats ont été obtenus ces dernières années, bien qu'encore trop limités. Sans doute les échanges de services sont-ils plus nombreux, comme on l'a vu. En recherche, deux opérations intéressantes de coopération ont vu le jour. Mais on n'a pas pu donner suite au projet du contrat quadriennal 1998-2001 de l'université de développer "*une offre de formation professionnalisante préparant aux divers concours de recrutement d'enseignants qui prendra appui sur des licences bi-disciplinaires*".

L'essentiel tout de même est que, de l'avis général, un nouveau climat s'est instauré dans les relations entre l'IUFM et l'université. Un état d'esprit plus favorable à la coopération et moins marqué par des préventions réciproques se met en place progressivement, à tel point que la question qui se poserait désormais ne serait plus de savoir pourquoi il convient de coopérer, mais comment. Une bonne illustration de ce nouveau climat nous est fournie par les conditions dans lesquelles les deux dernières préparations au CAPES ont été introduites à l'IUFM : pour le CAPES d'Espagnol aussi bien que pour celui de SVT la concertation a eu lieu pour aboutir à la création. Et ces deux préparations fonctionnent grâce à une coopération fructueuse entre enseignants de l'IUFM et de l'université.

II - LES MISSIONS

L'Institut universitaire de formation des maîtres de la Réunion a été créé par le décret du 7 juin 1991 : c'est un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

"Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation en faveur des étudiants".

III - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

L'IUFM a son siège à Saint-Denis sur le site de Bellepierre et possède une antenne au sud de l'île, au Tampon. Il assure, en outre, le fonctionnement de 2 écoles annexes, rattachées réglementairement dès la création de l'IUFM (écoles élémentaire et maternelle J-B Bossard à Saint-Denis). Cette quasi mono-implantation facilite considérablement le fonctionnement global de l'institut.

Le siège de l'IUFM où est installée l'administration générale de l'institut accueille 68% (370) des étudiants PE1 et professeurs stagiaires PE2 et la totalité des formations PLC, hormis la formation au CAPEPS.

L'antenne du Tampon, implantée depuis la rentrée 1994-1995 au sein du campus universitaire sud, héberge la préparation au CAPEPS, à côté de l'UFR STAPS. Une convention entre l'IUFM et l'université indique les modalités de fonctionnement de l'antenne. Pour le professorat des écoles, l'IUFM propose des formations autonomes en termes d'infrastructures et d'encadrement en personnel enseignant pour les 3 groupes PE1 (77) et les 4 groupes PE2 (100).

L'équipe de direction comporte 8 membres : le directeur, les 3 directeurs adjoints, deux chargés de mission (l'un pour les relations avec l'université et les préparations des concours PLC1 ; l'autre pour la direction de l'antenne sud du Tampon), le secrétaire général et l'agent comptable. Les trois directeurs adjoints assurent des missions transversales - développement des TICE, relations internationales, gestion des ressources humaines, relations avec l'académie et vie culturelle - et partagent les responsabilités pédagogiques avec les chargés de mission.

L'organisation pédagogique se caractérise par l'existence de départements disciplinaires assumant la responsabilité de plusieurs filières de formation et par celle de trois commissions consultatives rattachées au CSP, - recherche, formation des formateurs, pédagogique - qui ont été créées à partir de 1995.

IV - LA CARTE DES FORMATIONS

L'IUFM de la Réunion propose aujourd'hui 28 filières en formation initiale, soit 10 de plus qu'en 1991. La particularité de cet IUFM est qu'il assure la quasi-totalité des préparations aux concours sauf pour le CAPEPS, ainsi que les CAPES, de Sciences de la vie et de la terre, créé en 1999-2000, et d'Espagnol, qui résultent d'une coopération récente avec l'université.

La carte initiale et son enrichissement progressif ont correspondu à la volonté de l'IUFM de s'adapter à un contexte particulier d'isolement, offrant une possibilité de formation sur place aux sortants de toutes les filières de l'université par la mise en place d'un éventail aussi large que celui proposé en métropole. Le CAPEPS, le concours CPE et les options A et B du CAPET Économie-Gestion ont vu le jour en 1993-1994, une année après l'ouverture des 2 CAPET de Génie électrique et Génie mécanique. Ensuite, alors qu'il avait été supprimé de 1995 à 1997 faute de candidats et de formateurs, le CAPES d'Espagnol a été rouvert en 1998-1999. Enfin, l'IUFM a gelé le CAPES de Documentation pour l'année 2000-2001, en raison du faible nombre de places au concours et de l'absence de lauréat ces 3 dernières années. L'évolution de l'ensemble des formations proposées à l'IUFM figure dans le tableau ci-après.

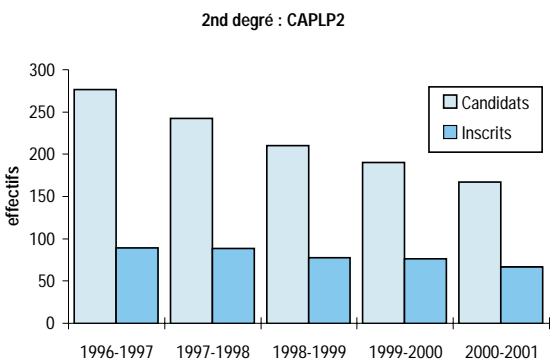
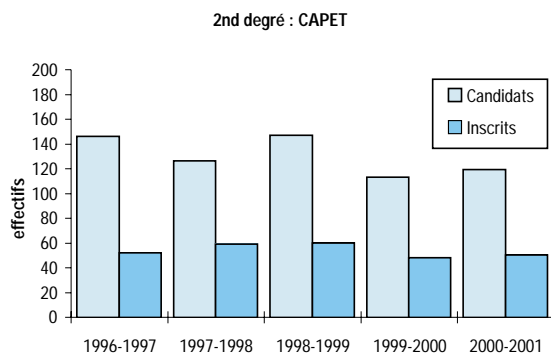
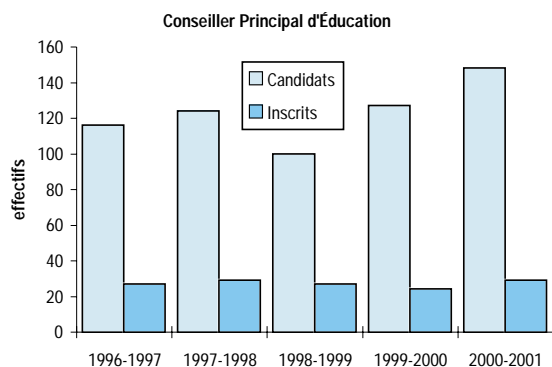
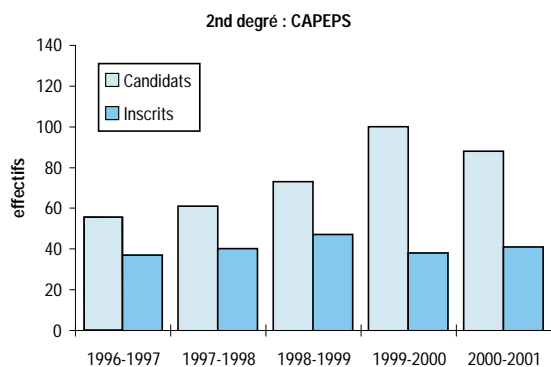
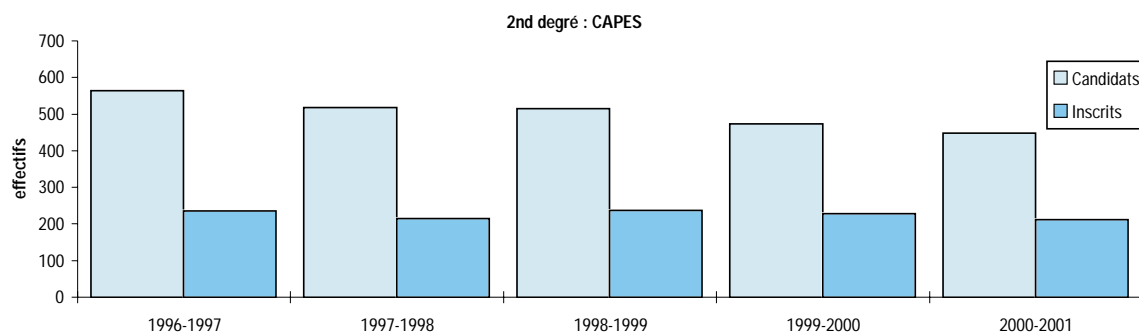
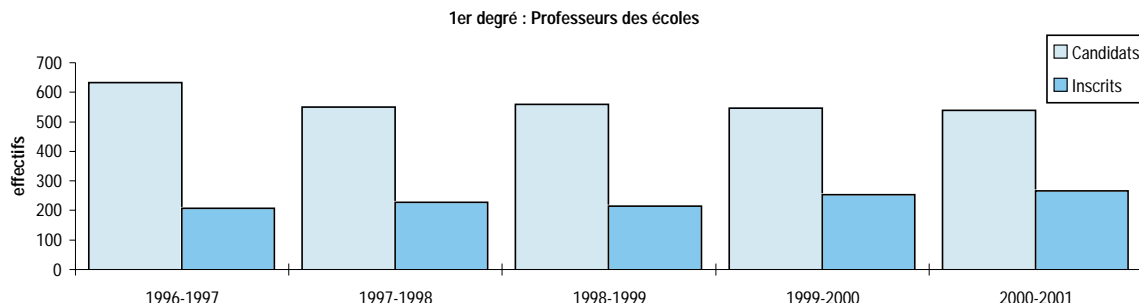
Évolution des formations proposées à l'IUFM de la Réunion

	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-2001
CAPEB										
Lettres modernes										
Histoire-Géographie										
Sciences économiques et sociales										
Anglais										
Espagnol										
Mathématiques										
Physique et Chimie										
Physique et Électricité appliquée										
Sciences de la vie et de la terre										
Documentation										gelé
CAPEPS										
CPE										
CAPET										
Génie mécanique, option construction										
Génie électrique, option électrotechnique										
Économie-Gestion, option A										
Économie-Gestion, option B										
Économie-Gestion, option C										
Technologie, option A										
Technologie, option B										
Technologie, option C										
CAPLP2										
Mathématiques - Sciences physiques										
Lettres - Anglais										
Lettres - Histoire										
Génie mécanique, option construction										
Génie électrique, option électrotechnique										
Communication administrative										
Comptabilité - Bureautique										
Vente										

Les étudiants et les professeurs stagiaires

Évolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année

(non compris les inscrits en cycle préparatoire et les aides-éducateurs)



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 2000-2001 (hors aides-éducateurs)

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPE			
Professeurs des écoles (dont cycle préparatoire=9)	274	272	546
A.I.S.		33	33
TOTAL 1er DEGRÉ	274	305	579
CAPES			
Lettres modernes	19	6	25
Histoire - Géographie	21	3	24
Sciences économique et sociales	18	0	18
Anglais	51	11	62
Espagnol	23	10	33
Mathématiques	27	9	36
Physique et Chimie	20	3	23
Physique et Électricité appliquée	11	0	11
Sciences de la vie et de la terre	21		21
Documentation		1	1
Sous-total CAPES	211	43	254
CAPEPS	41	8	49
Conseiller Principal d'Éducation	29	6	35
CAPET			
Génie mécanique option construction	4	1	5
Génie électrique option électrotechnique et énergie	7	1	8
Technologie	13	4	17
Économie - Gestion option économie et gestion administrative	12	1	13
option économie et gestion comptable-financière	7	0	7
option économie et gestion commerciale	7	0	7
Sous-total CAPET	50	7	57
CAPLP2			
Mathématiques - Sciences physiques	13	5	18
Lettres - Histoire	28	9	37
Anglais - Lettres	7	13	20
Génie mécanique option construction	2	7	9
Génie électrique option électrotechnique et énergie	4	8	12
Communication administrative	2	0	2
Comptabilité et Bureautique	5	4	9
Vente	5	1	6
Sous-total CAPLP2	66	47	113
AGRÉGATION			
Espagnol	-	1	1
Mécanique et Génie mécanique	-	1	1
Génie électrique		1	1
Mathématiques	-	1	1
Sous-total AGRÉGATION	-	4	4
TOTAL 2nd DEGRÉ	397	115	512
TOTAL GÉNÉRAL	671	420	1 091

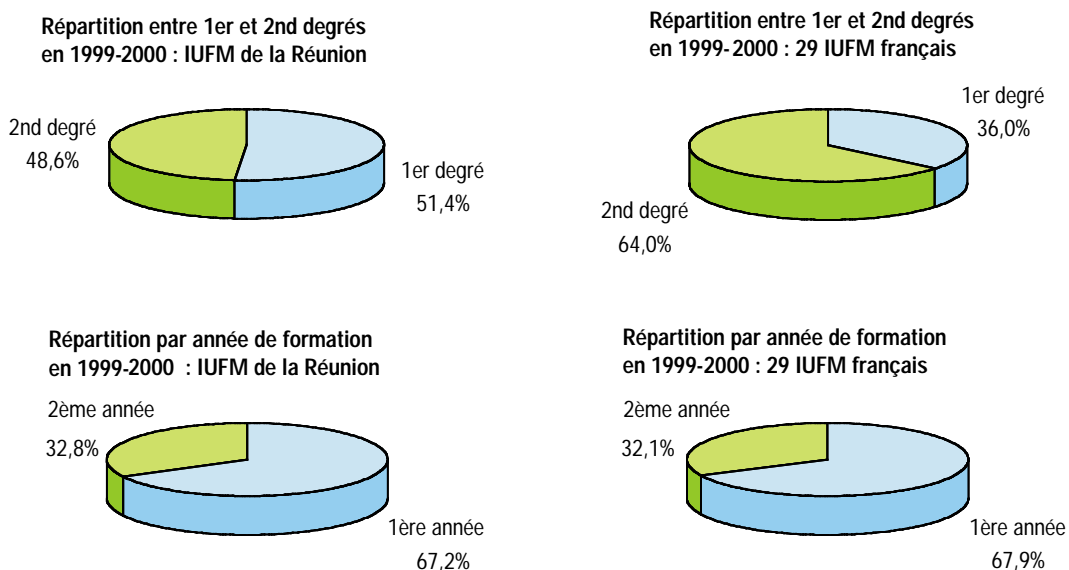
V - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES

Le nombre de candidats présentant un dossier pour entrer à l'IUFM, dans la filière professeurs des écoles, est pratiquement stable depuis 4 ans, alors que le nombre d'inscrits en 1^{ère} année tend à croître.

Pour les filières du 2nd degré, la situation reste très hétérogène selon les filières et elle est liée aux flux de sortie des diplômés de l'université. En effet, 80% des candidats de l'IUFM viennent de la Réunion. Le concours CPE apparaît comme la préparation où la pression est la plus forte : les candidats ont une chance sur cinq d'être admis à l'IUFM. Pour le CAPEPS, face à la forte croissance des flux de sortie de la licence STAPS (100), l'IUFM a instauré un test écrit en 1999-2000 pour réguler les demandes par rapport à la capacité d'accueil fixée à 40. Enfin, pour les CAPES, on constate une décline constante des candidats pour la plupart des filières, sauf pour le CAPES Sciences de la vie et de la terre où les demandes croissent fortement depuis sa récente ouverture à la rentrée 1999, sous l'effet notamment de l'augmentation du nombre de postes au concours.

La politique d'attribution d'allocations en année préparatoire et en 1^{ère} année d'IUFM avait attiré des licenciés de l'université de la Réunion vers les métiers de l'enseignement. Depuis 1996-1997, date de la suppression des allocations, l'IUFM connaît une baisse constante des effectifs 2nd degré, imputable aussi pour une grande part à la diminution du nombre de postes ouverts aux concours.

La structure de répartition entre 1^{ère} année et 2^{ème} année est conforme à la moyenne nationale (68% d'étudiants pour 32% de professeurs stagiaires). Par contre, avec 51,4% de l'effectif global total pour le 1^{er} degré, l'IUFM de la Réunion affiche une particularité nette par rapport à l'ensemble de la moyenne des 28 autres IUFM.



VI - LES PERSONNELS

À la rentrée 2000, l'IUFM de la Réunion disposait de 83 emplois d'enseignant se répartissant en 3 professeurs des universités (dont 1 vacant), 10 maîtres de conférences, 65 enseignants du second degré (PRAG-PRCE), 16 enseignants du premier degré et 1 IPR, auxquels s'ajoutent 3 postes de DETU. À ces chiffres, il convient d'ajouter 34 emplois de formateur associé et 188 intervenants extérieurs dont en moyenne 25 à 30 missionnaires venant de métropole. Depuis 1995-1996, l'IUFM s'est enrichi de 20 emplois d'enseignant (1 PR, 3 MCF, 14 PRAG, 2 PRCE), soit une augmentation de 20%. La dotation en emplois semble globalement insuffisante, en particulier si on estime la non prise en charge par SAN REMO du fait que l'IUFM assure sur son potentiel la préparation des concours du second degré (+ 11000 heures en 1999).

Le nombre d'emplois statutaires IATOS, qui était en 1992 de 17, est actuellement de 59, auxquels il faut ajouter 32 emplois précaires CES/CEC et un agent titulaire territorial mis à disposition. L'examen de la répartition par catégorie montre, outre le poids majoritaire attendu de la catégorie C, la part insuffisante de l'encadrement intermédiaire (9%) et l'extrême déficience des emplois de cadre A (5%). Par rapport aux autres IUFM, celui de la Réunion apparaît sur-doté (+1,14, soit près de 5 agents) par la répartition SAN REMO. Ici encore, ce modèle d'affectation des moyens ne tient pas compte des charges lourdes supportées en interne par l'IUFM pour la préparation des concours et pour le fonctionnement des écoles annexes.

VII - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

Un guide de l'évaluation interne a été envoyé au directeur de l'IUFM à la mi-novembre 2000. Une visite technique dans l'institut a eu lieu du 11 au 13 décembre 2000 pour préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail à tous les acteurs de l'IUFM. Compte tenu de la durée plus importante de cette première mission par rapport aux habitudes du CNE, de nombreux contacts ont été établis avec les responsables de l'IUFM, mais aussi avec les différents partenaires extérieurs de l'IUFM : rectorat, université, Conseil régional, Conseil général, ville de Saint-Denis de la Réunion.

L'IUFM a procédé en deux temps pour élaborer son rapport d'évaluation interne. Un document d'analyse, enrichi des divers éléments d'évaluation interne dont disposait déjà l'IUFM, a été mis au point par l'ensemble de l'équipe de direction. Dans un second temps, l'IUFM a proposé en ligne sur son site intranet ce rapport. Les personnels, les usagers et les partenaires de formation ont eu la possibilité d'enrichir le dossier par leurs contributions. L'IUFM a envoyé son document d'évaluation interne au CNE à la mi-février 2001. L'établissement a donc ainsi respecté le calendrier fixé par le CNE. L'IUFM a bien répondu aux demandes du CNE formulées dans le "*Guide pour l'évaluation interne*" pour présenter l'établissement et analyser son fonctionnement. Il a affiché clairement ses priorités et ses spécificités d'institut isolé de la métropole. Néanmoins, le dossier d'évaluation interne, reprenant parfois largement les termes du contrat avec l'État, ne disposait pas toujours d'analyses chiffrées, en particulier sur les flux d'étudiants université/IUFM. Il n'en reste pas moins un excellent travail qui a été apprécié par tous les experts.

Les missions d'expertise se sont déroulées sur une période de cinq jours, du 14 au 18 mai 2001, permettant de nombreux entretiens avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'IUFM. Néanmoins, le CNE n'a pas pu rencontrer un public large d'étudiants du fait de la période de vacances scolaires et des dates de concours, en particulier pour le professorat des écoles.

Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été soumis en séance plénière du Comité le 18 octobre 2001, puis communiqué au directeur de l'établissement pour être discuté avec les responsables de l'IUFM le 13 décembre 2001. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et de recommandations, a été adoptée par le Comité le 17 janvier 2002.

Depuis 1998, le CNE a recentré son approche méthodologique autour des préoccupations suivantes :

- la nécessité de mieux prendre en compte les partenariats institutionnels de l'IUFM, et notamment les universités. La nouvelle démarche tient mieux compte de cette dimension présente de façon multiforme dans le fonctionnement d'un IUFM ; c'est également vrai des partenariats avec les services rectoraux, les inspections académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement, qui ont une incidence très directe sur la qualité de la formation délivrée en deuxième année ;
- l'intérêt d'envisager les formations dans la perspective globale d'une politique d'établissement.

Cette approche, beaucoup plus institutionnelle, de l'évaluation est articulée autour des trois notions contenues dans la dénomination des IUFM (institut, universitaire, formation des maîtres). Le collège d'experts, plus restreint en nombre, a mobilisé des personnalités autour des grands thèmes suivants :

- le gouvernement ;
- la gestion ;
- la formation des professeurs des écoles ;
- la formation des professeurs des lycées et collèges ;
- les relations internationales ;
- la recherche ;
- les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE);
- la vie étudiante.

Enfin, compte tenu du caractère récent du transfert vers les IUFM des missions de formation continue, le CNE a limité son évaluation à l'impact de cette mutation sur l'organisation interne et sur le réseau des relations avec les partenaires institutionnels.

Les membres de la mission d'expertise tiennent à remercier l'ensemble des personnels et les partenaires de l'IUFM pour la qualité de l'évaluation interne et leur esprit de coopération lors de la visite des experts, ce qui a procuré de bonnes conditions de travail.

GOUVERNEMENT
ET
GESTION

I - LES STRUCTURES

1 - L'IDENTITÉ DE L'IUFM

L'IUFM de la Réunion s'est constitué à partir d'une seule école normale, de l'antenne du CFPET qui lui était rattachée et du CPR. L'École normale de Saint-Denis accueillait en 1989-1990 environ 200 élèves, l'antenne du CFPET un groupe de cycle préparatoire au CAPET Technologie et le CPR un effectif limité de professeurs-stagiaires. Par ailleurs, il n'existait aucune préparation structurée aux concours du second degré à l'université de la Réunion. Cette situation, assez rare, a largement facilité la fusion des structures pré-existantes et l'intégration des préparations aux concours du second degré qui se sont mises en place au sein de la nouvelle institution. Dès le départ, le site de Saint-Denis a perdu son caractère de lieu de formation dédié exclusivement au premier degré et les anciens formateurs de l'École normale ont été largement sollicités pour participer à l'encadrement des formations du second degré, l'université ayant fait le choix de laisser à l'IUFM la responsabilité entière des préparations aux concours.

Malgré la délocalisation sur l'antenne universitaire du Tampon de la filière EPS - pour se rapprocher de l'UFR STAPS et de ses installations - et de groupes PE - pour désengorger le site de Saint-Denis et se rapprocher des étudiants du sud de l'île -, l'IUFM conserve un certain nombre de traits spécifiques liés au contexte dans lequel il s'est créé et développé : une grande visibilité institutionnelle, un partage des services d'enseignement entre PE, PLC et PLP2 et CPE qui concerne 40% des formateurs, et une maîtrise entière de la formation des PLC1.

L'IUFM de la Réunion est clairement identifié et reconnu, y compris par l'université, comme l'institution chargée de former toutes les catégories d'enseignants, mais moins clairement comme un établissement d'enseignement supérieur, malgré de réels efforts de communication pour faire évoluer cette représentation.

L'IUFM de la Réunion est d'une taille modeste : 1 091 étudiants et professeurs-stagiaires (dont 216 scolarisés au Tampon) ; 83 enseignants et enseignants-chercheurs à temps plein, 30 formateurs associés du second degré, 43 maîtres-formateurs du 1er degré et 59 IATOS.

L'IUFM de la Réunion est un établissement isolé. Isolement géographique, d'abord, lié à son éloignement de la métropole et des autres IUFM ; isolement scientifique aussi, en raison de la faible mobilisation de l'université y compris le département de Sciences de l'éducation dans le champ de la formation des maîtres et dans la recherche en éducation. Isolement qu'on pourrait qualifier aussi de politique dans la mesure où le Conseil général ne se sent plus directement concerné par la formation des PE. En outre, les visées de l'IUFM en ce qui concerne le 2nd degré, ne sont pas entièrement partagées par les responsables des collectivités locales, voire par les responsables académiques. Pour l'IUFM, l'objectif est de fournir des débouchés à un maximum d'étudiants de l'université de la Réunion, leur permettant ainsi d'accéder à la catégorie A de la fonction publique. Pour les partenaires de l'IUFM, les capacités de formation mises en place apparaissent parfois disproportionnées par rapport aux besoins locaux de recrutement du second degré. L'image des jeunes enseignants sortant de l'IUFM qui s'enchaînent aux grilles du rectorat pour ne pas rejoindre une affectation hors de l'île est très présente dans l'esprit de tous les responsables rencontrés.

En même temps, ceux-ci veulent jouer à fond la carte de la position de tête de pont de la France et de l'Europe dans l'océan Indien qu'occupe la Réunion, et l'IUFM a toute sa place dans cette stratégie.

Tels sont les facteurs essentiels qui ont contribué à façonner l'identité et l'image de l'IUFM de la Réunion, mais aussi à moduler son organisation.

2 - L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

Les structures internes de l'IUFM comprennent trois niveaux.

Celui de la direction, qui est constitué du directeur, de trois directeurs adjoints, de deux chargés de mission, du secrétaire général et de l'agent comptable. Celui des directions pédagogiques, des services pédagogiques et des services administratifs. Celui des départements disciplinaires et des filières qui leur sont rattachés.

En ce qui concerne le deuxième niveau, cette partie du rapport ne traitera que des directions pédagogiques : le fonctionnement des services pédagogiques ou administratifs sera examiné dans les parties consacrées à la politique documentaire, aux TICE, à l'administration et à la gestion de l'institut.

L'équipe de direction. L'organisation interne de l'IUFM de la Réunion a connu plusieurs changements en 10 ans et la comparaison entre le premier organigramme de la direction et l'organigramme actuel est à cet égard très significative.

L'organigramme 1990-1991 de la direction faisait apparaître sous le directeur, outre le secrétaire général et l'agent comptable, trois sous-directions, deux missions et cinq départements :

- sous-directions "des enseignements de première année", "des enseignements de deuxième année" et "de la gestion des formateurs et des relations avec les entreprises" ;
- missions pour "la gestion des anciennes formations" (concernant les différentes catégories d'instituteurs en cours de formation), et pour "les relations avec les structures du premier degré" ;
- départements dénommés "individualisation, recherche et tronc commun", "ressources et multimédia" et "animation-communication-formation continue" (1er degré).

Cet organigramme traduisait une logique d'intégration du premier et du deuxième degré - réunis dans une seule sous-direction, une pour la première et une pour la deuxième année, une volonté de développer une culture commune à tous les publics formés à l'IUFM, le souci d'innover et de s'inscrire dans le cadre des orientations du rapport : " *Créer une nouvelle dynamique de la formation des maîtres*". S'agissant plus spécifiquement du premier degré, il correspondait à la nécessité d'assurer le passage de l'ancien système de recrutement-formation des instituteurs à celui des professeurs des écoles, et de maintenir les liens historiques avec le terrain.

L'organigramme actuel fait apparaître, outre le secrétaire général et l'agent comptable, trois directeurs adjoints et de deux chargés de mission ayant chacun la responsabilité de la direction d'un secteur spécifique de formation et de missions transversales. Un directeur adjoint est chargé, d'une part, de la direction de l' AIS et de la formation continue premier degré, d'autre part, de la communication, des relations avec l'académie et des relations internationales avec l'Afrique et la "zone" de l'océan Indien ; un autre est chargé, d'une part, de la direction des enseignements du premier degré, d'autre part, de la gestion des ressources humaines et des relations internationales (hors Afrique et "zone") ; le troisième directeur adjoint est chargé, d'une part, de la "direction de la deuxième année du second degré et de la formation continue" (2nd degré), d'autre part, du développement des TICE. Un chargé de mission a été nommé avec pour objectif de développer les relations avec l'université et de gérer les préparations aux concours du second degré. Apparaît aussi, mais pas au même niveau de responsabilité, un chargé de mission pour l'antenne du Tampon. Le trait le plus marquant dans l'évolution des organigrammes de direction entre 1990-1991 et 2000-2001 est le passage d'une logique d'intégration à une logique de sectorisation : la ligne de partage des responsabilités des directeurs adjoints passe entre le premier et le second degré. S'agissant de ce dernier on notera que, pour la première année, il ne s'agit pas d'une direction des enseignements, mais d'une mission centrée sur la préparation aux concours, option regrettable mais commune à tous les IUFM.

L'organigramme actuel reflète aussi, dans les missions confiées aux différents membres de l'équipe de direction, l'émergence de nouvelles préoccupations par rapport à celles du départ : TICE, relations internationales, gestion des ressources humaines, prise en charge des activités de formation continue transférées de la MAFPEN à l'IUFM, liens renforcés avec l'université. Le rôle de réflexion, d'impulsion et d'animation confié initialement aux "départements" a été dévolu pour une part, au CSP et à ses commissions et, pour une autre part, aux directeurs adjoints.

Le pilotage de l'IUFM est donc assuré, sous la responsabilité et sous l'impulsion personnelle du directeur, par une équipe relativement resserrée. Celle-ci est réunie tous les mardis après-midi, un des chefs de service est généralement associé à ses travaux, plus rarement le chargé de mission pour l'antenne du Tampon. Les décisions sont prises collégalement, mais les directeurs adjoints disposent d'une très large autonomie dans la conduite des secteurs qui leur sont confiés, et notamment des "directions pédagogiques".

Les directions. Les "directions", parfois dénommées "sous-directions" s'incarnent essentiellement dans les personnes des directeurs adjoints. Il s'agit de marquer que les différents secteurs de la formation - PE, AIS, PLC2 et PLP2 - sont placés sous leur responsabilité. L'autonomie dont ils disposent se traduit par des différences sensibles au niveau du pilotage et donc, comme on le verra plus loin dans le chapitre consacré aux formations, dans la mise en œuvre du plan de formation de l'IUFM. Les deux premières de ces directions sont nécessairement amenées à travailler ensemble, la troisième - celle "des enseignements du deuxième degré" (2ème année) et formation continue - est beaucoup plus isolée, d'autant, comme cela a déjà été souligné, qu'il n'y a pas de direction des enseignements du deuxième degré pour les premières années.

Pour assurer leur mission, les directeurs adjoints disposent de quelques collaborateurs techniques affectés à chacune des directions, mais surtout ils peuvent s'appuyer sur la Commission formation des formateurs et, plus souvent, sur la Commission pédagogique, émanations du CSP, mais qui, pour des raisons qui seront évoquées plus loin, ont des liens fonctionnels très étroits avec la direction de l'IUFM. Mais, dans la réalité, la direction des enseignements du 1er degré est davantage en prise avec ces commissions que ne l'est la direction des enseignements du 2nd degré (2ème année).

Les départements et les filières. Les "départements", tels qu'ils avaient été conçus au départ, ont rapidement disparu au profit de "départements disciplinaires". Le département est d'abord une structure de regroupement de tous les formateurs et formateurs associés d'une même discipline. C'est ensuite une structure qui gère une ou plusieurs filière(s) du second degré, qui intervient en tant que de besoin dans les autres filières et qui, dans les disciplines concernées, a la responsabilité de la formation des PE. Ainsi, à titre d'exemple, le département de lettres modernes, qui regroupe les 11 enseignants et enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM et trois professeurs du second degré associés à temps partiel, gère les filières CAPES Lettres modernes, CAPLP2 Lettres-Histoire et Anglais-Lettres (1ère et 2ème années) ainsi que l'enseignement du français dans la formation des PE. Ainsi encore, le département de philosophie et sciences de l'éducation, qui regroupe 10 formateurs à temps plein et 2 formateurs associés du second degré à temps partiel, assure la responsabilité de la filière CPE (1ère et 2ème années) et de la formation générale (PE et PLC).

Dans les départements concernés par la formation des PE, un "responsable 1er degré" est désigné comme l'interlocuteur de la direction des enseignements du 1er degré. Seul le département des disciplines artistiques ne gère aucune filière du second degré. À noter aussi l'existence d'un département médiathèque - documentation, qui réunit les quatre personnels de documentation en poste à l'IUFM et qui gère la filière CAPES de Documentation.

Au nombre de 18 et de taille très variable (de 1 à 10 formateurs en poste à l'IUFM), les départements sont régis par une charte qui définit leur rôle, la désignation et la fonction du "responsable de département", notamment en matière d'animation, de répartition et de suivi des services d'enseignement, de demande et de consommation de crédits, d'élaboration des maquettes d'enseignement, de diffusion des profils d'emplois ... Les responsables bénéficient de primes de responsabilités pédagogiques d'un volume de 12 à 20 heures.

Le fonctionnement des départements appelle un certain nombre d'observations et il pose un certain nombre de problèmes.

Il convient d'abord de souligner l'attachement des enseignants à l'existence des départements disciplinaires. Le département constitue pour eux la structure d'appartenance et d'identification à l'institut. Le département constitue plus qu'un relais entre la direction et les enseignants : c'est une sorte de passage obligé.

Le choix de créer des départements mono-disciplinaires aboutit à un éclatement de l'établissement en de très petites unités et à un renforcement des replis sur les disciplines au détriment de démarches allant davantage dans le sens d'une véritable professionnalisation de la formation.

On peut observer une grande diversité dans le fonctionnement des départements, qu'il s'agisse des modalités de désignation des "responsables", de la transparence dans la répartition des services, de l'animation, de la coordination

des équipes de filières, du respect du plan de formation, de leur capacité à intégrer des enseignants-chercheurs ou les formateurs venus de la MAFPEN. Il arrive que des enseignants-chercheurs nouvellement nommés ne voient pas affecter les enseignements pour lesquels ils ont été recrutés ; d'une manière générale, le rattachement des formateurs venus de la MAFPEN reste purement formel.

S'ils tiennent fortement à leurs prérogatives et à leur relative autonomie, les départements ne sont pas toujours prêts à assumer leurs responsabilités lorsqu'un problème surgit en leur sein, la tendance étant plutôt de le renvoyer à la direction.

À cela il convient d'ajouter que les réunions des responsables de département - en moyenne deux par an - sont davantage des rencontres d'information, de négociation sur les moyens (crédits et emplois) que des lieux de réflexion ou d'échanges sur les problèmes de formation. Il apparaît enfin que le pilotage des filières du second degré, qui relève largement des départements, n'est pas suffisamment assuré.

3 - LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Le Conseil d'administration (CA). Outre le recteur, qui le préside, le Conseil d'administration comprend quarante membres : 8 représentants de l'université, dont le président ; 12 représentants élus des personnels de l'IUFM, dont 2 IATOS ; 5 représentants élus des étudiants et professeurs-stagiaires ; 3 représentants des "personnels ayant vocation à bénéficier de formations dispensées par l'IUFM" (nommés sur proposition des organisations syndicales d'enseignants représentatives dans l'académie) ; 6 représentants des collectivités locales et 6 personnalités reconnues par le recteur.

Le Conseil d'administration se réunit 4 à 6 fois par an sur des ordres du jour préparés par la direction. Les procès-verbaux des séances sont complets et précis.

La participation est relativement faible, notamment celle des représentants de l'université et, le plus souvent, le quorum n'est atteint que grâce aux délégations de pouvoir.

Le plus souvent, les votes sont acquis à l'unanimité ou à la quasi-unanimité, y compris sur le budget et les demandes de création ou de transformation d'emplois. Les problèmes les plus débattus sont ceux relatifs aux critères d'admission en première année.

Le Conseil scientifique et pédagogique (CSP). Le CSP est composé de 24 membres : 8 représentants des formateurs (dont 4 enseignants-chercheurs), 4 représentants des usagers, 4 membres du corps d'inspection, 2 enseignants-chercheurs désignés par le Conseil scientifique de l'université, 5 personnalités qualifiées dans le domaine de la recherche, de la formation et de l'enseignement désignées par le recteur sur proposition du CA et le directeur de l'IUFM, membre de droit.

Depuis sa création et jusqu'en 2001, la présidence du CSP a toujours été assurée par le directeur de l'IUFM, situation due à l'absence de candidat à la présidence. Depuis le début 2001, la présidence est assurée par un enseignant-chercheur de l'IUFM, élu à l'unanimité. Même s'il commence à fonctionner de manière plus autonome, le CSP continue à apparaître comme une instance très liée à la direction. Celle-ci se plaint que, d'une manière générale, certains départements ne reconnaissent pas la légitimité des décisions prises en CSP.

La participation aux réunions du CSP est faible et, malgré les délégations de pouvoir, il arrive que le quorum ne soit pas atteint. Certaines décisions sont prises avec des majorités qui ne sont pas significatives : par exemple, 4 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre. Ceci avait amené la direction à proposer une modification de la composition du CSP, mais ce projet ayant soulevé des objections au CA, il a été décidé d'en reporter l'examen. Parmi les participants les plus réguliers, on peut citer les formateurs PE et les PE eux-mêmes ; mais la faible participation aux réunions du CSP ne fait que renforcer, dans les départements, l'idée qu'à l'IUFM les décisions sont prises par la direction avec l'appui d'une minorité des formateurs.

Les travaux du CSP sont préparés au sein de trois commissions, qui ne sont que des émanations de ce conseil : la Commission recherche, créée en 1997, la Commission formation des formateurs, créée en 1995, et la Commission pédagogique, créée en 1997. Le rôle des deux premières est examiné dans les parties du rapport consacrées à la recherche et à la formation des formateurs.

La Commission pédagogique, composée du directeur, des trois directeurs adjoints et de sept membres élus par le CSP, est présidée par un membre du CSP, élu par cette instance. Ses travaux sont ouverts à tous ceux qui veulent bien s'y associer. Elle joue un rôle très important de réflexion sur la politique pédagogique de l'IUFM, dans la conception et le suivi des plans de formation. On peut, à titre d'exemples, citer le travail réalisé sur le mémoire professionnel ou sur les ateliers de pratiques et d'analyse de pratiques. Avec le CSP, cette commission fonctionne aussi, ainsi que cela a déjà été évoqué, comme un bureau d'ingénierie pédagogique auprès de la direction, et plus particulièrement auprès de la sous-direction des enseignements du 1er degré. Malheureusement, la faible participation des formateurs (auxquels pourtant cette commission est largement ouverte) provoque une contestation des décisions, certains départements jugeant ce petit groupe non représentatif.

Les avis du CSP sont communiqués au CA par le directeur de l'IUFM. On ne constate pas de divergences entre les deux instances. On ne peut qu'être frappé du contraste entre le climat de confiance envers la direction qui semble régner dans les conseils et celui de méfiance qu'expriment des propos tenus dans certains départements. Sans doute cela est-il dû à la composition de ces conseils.

Les autres instances. La commission paritaire d'établissement a été installée en mai 2000 ; il serait donc prématuré de prétendre en évaluer le fonctionnement. Elle apparaît, *a priori*, constituer un lien de dialogue entre la direction et les personnels IATOS et contribuer à une totale transparence dans l'attribution de la NBI.

Le Comité d'hygiène et de sécurité : bien qu'il soit constitué, le CHS ne s'est pas encore réuni. Les problèmes qui le concernent sont, jusqu'ici, examinés par le CA.

La commission de spécialistes. Il n'existe aujourd'hui qu'une seule commission de spécialistes propres à l'IUFM ; elle concerne le secteur lettres et sciences humaines (groupe I à IV et sections 70-73 du CNU).

Dans les autres disciplines, l'IUFM s'appuie sur les commissions de spécialistes de l'université, ce qui ne semble poser aucun problème dans la mesure où celles-ci prennent totalement en compte le profil défini par l'IUFM.

Les commissions "ad hoc" pour le recrutement des autres formateurs. Les commissions désignées par le directeur sont constituées du directeur, d'un ou deux directeurs adjoints, d'un inspecteur de la discipline (IPR – IA – IEN), de deux enseignants-chercheurs et de deux PRAG ou PRCE.

Elles donnent un avis sur tous les recrutements d'enseignants du 1er ou 2nd degré, y compris ceux qui effectuent un temps partiel à l'IUFM sur heure supplémentaire année (HSA).

II - LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

1 - LES RELATIONS AVEC L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION (cf. I - Le contexte académique)

2 - LES RELATIONS AVEC L'ACADÉMIE

Les relations avec les autorités académiques, et notamment avec le recteur et l'inspecteur d'académie adjoint au recteur, sont empreintes de confiance et de sérénité, qu'il s'agisse de la formation initiale ou, ce qui est moins fréquent, de la formation continue. La seule vraie réserve du côté rectoral concerne la carte des formations du second degré : le rectorat comprend les raisons qui ont poussé l'IUFM à mettre en place une offre de formation aussi diversifiée que possible, mais en même temps il déplore d'avoir à gérer les difficultés qui en résultent au niveau des premières affectations.

Il résulte de ce climat général de confiance qu'il y a une bonne collaboration entre l'IUFM et les services académiques en ce qui concerne l'organisation des stages de PE, l'affectation des professeurs stagiaires du second degré, l'organisation des examens de qualification professionnelle (EQP). Une convention avec l'inspecteur d'académie adjoint au recteur règle de manière satisfaisante le service partagé des maîtres-formateurs du 1er degré, l'IUFM bénéficie de 19 décharges pour la formation des PLC2. Les problèmes de la gestion des personnels IATOS de l'IUFM sont bien pris en compte par les services centraux.

Les corps d'inspection sont associés à la vie de l'IUFM : ils sont représentés au CA et au CSP, ils sont invités à participer à la réflexion sur les plans de formation, à leur évaluation aux commissions d'admission des étudiants de 1ère année.

Les IEN (1er degré) jouent un rôle important dans la recherche de supports de stage, dans le suivi des stagiaires par les conseillers pédagogiques, dans les commissions de validation des stages (qu'ils président). Il faut noter aussi leur contribution au recrutement des maîtres d'accueil temporaires (MAT).

Les IPR et IEN (2nd degré) sont membres des commissions "ad hoc" de recrutement des formateurs 2nd degré de l'IUFM et des formateurs associés ; ils apportent une contribution essentielle au recrutement des conseillers pédagogiques. Leurs relations avec les départements disciplinaires, variables d'une discipline à l'autre, sont plus personnelles qu'institutionnelles : on semble de part et d'autre se satisfaire de cette situation, les IPR ne souhaitant pas s'impliquer directement dans le fonctionnement des filières et les formateurs de l'IUFM souhaitant garder la maîtrise de la formation initiale.

Dans le premier degré, l'IUFM entretient des rapports privilégiés avec les deux écoles annexes et les deux écoles d'application, toutes situées à Saint-Denis (l'IUFM n'est pas parvenu jusqu'ici à créer une école d'application au Tampon).

Les directeurs et les maîtres-formateurs de ces écoles jouent un rôle très important dans l'encadrement des formations PE. Leurs projets sont par ailleurs soutenus par l'IUFM tant sur le plan pédagogique que sur le plan financier. Au-delà de ces écoles, l'objectif est de créer un réseau d'écoles diversifiées sur l'ensemble de l'île avec des "triplettes" de maîtres-formateurs.

Dans le second degré, où la logique de moyens l'emporte souvent sur la logique de formation dans l'affectation des stagiaires, il convient de souligner la qualité des relations avec les chefs d'établissement, les conseillers pédagogiques et les équipes pédagogiques. Cela se traduit par la participation des stagiaires à toutes les activités de l'établissement.

L'IUFM de la Réunion est donc bien identifié et reconnu par ses partenaires académiques (recteur, inspecteur académique, IPR-IA et IEN, chefs d'établissement) comme l'institution chargée de la formation initiale et continue des maîtres des 1er et 2nd degrés. La manière dont l'IUFM accomplit ses missions est jugée satisfaisante et l'IUFM est perçu comme un partenaire sérieux. En même temps, l'IUFM donne l'image d'un établissement relativement fermé sur lui-même, relativement peu ouvert aux innovations introduites dans le système éducatif (travaux croisés au collège, TPE ...). Certes, des formateurs de l'IUFM sont impliqués dans des projets académiques innovants, mais c'est souvent plus à titre personnel qu'institutionnel.

III - LES PARTENARIATS ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

1 - PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil régional, le Conseil général et les maires du département ont au total six représentants au CA de l'IUFM. La participation de ces représentants est irrégulière, en raison des contraintes des uns et des autres, mais, sans doute aussi, de la nature des problèmes qui sont évoqués.

En réalité, comme c'est souvent le cas, les collectivités locales ont eu tendance à considérer que le recrutement et la fonction des maîtres relevaient essentiellement de l'État. Par ailleurs, comme cela a déjà été évoqué, le recrutement de professeurs du second degré n'était pas une priorité pour la région, compte tenu du petit nombre de postes qui peuvent être proposés sur place aux lauréats réunionnais. S'agissant du premier degré, le Conseil général a opté pour le transfert à l'État lors de la dévolution des biens de l'ancienne École normale.

En même temps les élus locaux n'avaient pas intégré le fait que l'IUFM est un établissement d'enseignement supérieur autonome : soit, ils le percevaient comme un service académique très dépendant du Ministère, soit, ils le considéraient comme une composante de l'université.

L'élaboration du XIIe plan État-Région a marqué une évolution puisque l'IUFM a réussi à faire prendre en compte l'agrandissement de la médiathèque, la création d'un bâtiment de formation et l'aménagement d'un parking à Saint-Denis ; par ailleurs, le schéma d'aménagement du campus universitaire du Tampon intègre les besoins de l'IUFM.

Tout aussi significative est la contribution de la Région à certains projets de l'IUFM. En particulier, parce que cela rencontre son objectif de mobilité plus grande des Réunionnais et de positionnement de la Réunion dans la zone de l'océan Indien, le Conseil régional finance, depuis 1997, une opération de coopération en éducation.

Le Conseil régional et le Conseil général sont, dans le même esprit, très soucieux de voir l'IUFM jouer tout son rôle au sein de l'antenne du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) qui vient d'être créée.

Il apparaît que c'est lorsqu'il s'inscrit dans les objectifs de la Région et du Département que l'IUFM est soutenu par les collectivités plutôt qu'en insistant sans cesse sur les débouchés qu'offre l'enseignement aux étudiants réunionnais.

2 - AUTRES PARTENARIATS

Les partenariats les plus significatifs sont ceux qui concernent les ressources muséales.

L'IUFM est lié depuis 1993-1994 à la "SEM Muséo", regroupant deux musées scientifiques de l'île. Mais la création de l'atelier d'analyse et de pratiques pédagogiques a entraîné la suppression des modules de formation générale dans lesquels s'inscrivait une partie des activités des professeurs stagiaires.

La convention a été signée en novembre 1998 avec le Muséum d'histoire naturelle ; elle est devenue effective en 2000-2001 grâce à la nomination d'un professeur.

L'IUFM de la Réunion est membre à part entière du Pôle sud-est des IUFM et a des relations privilégiées avec les instituts des Antilles et de la Guyane et du Pacifique, essentiellement dans le domaine de la recherche pour ces derniers.

Les autres partenariats qui méritent une attention se situent dans le champ des relations internationales qui est examiné dans une autre partie du rapport.

IV - LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES FORMATEURS

La politique de recrutement des enseignants a été et reste en partie déterminée par le fait que l'IUFM ne bénéficie que d'une contribution très faible de l'université à la formation des PLC1. C'est pour l'essentiel sur les moyens propres de l'IUFM que reposent les préparations aux concours du 2nd degré.

Ces préparations, aujourd'hui au nombre de 26 (28 jusqu'en 1998-1999, date du regroupement des 3 options du CAPET Technologie), ont été créées *ex nihilo*, ce qui a conduit l'IUFM non seulement à solliciter fortement les ex-professeurs d'École normale, mais encore à orienter ses premiers recrutements sur des profils plus "universitaires" que "pédagogiques", y compris pour les PRAG et PRCE.

Le nombre d'enseignants-chercheurs est passé de 6 (emplois créés dès la première année) à 16 en 2000-2001, y compris DETU, ce qui peut paraître satisfaisant par rapport à l'ensemble des IUFM mais qui doit être relativisé par le fait que les IUFM métropolitains s'en remettent largement à leur université de rattachement pour la préparation aux épreuves disciplinaires des concours.

Le souci, par ailleurs légitime, de répartir les emplois d'enseignants-chercheurs entre les différentes disciplines, aboutit à un isolement des enseignants-chercheurs au sein des départements (au mieux 2 par département), isolement accentué par les difficultés qu'ils rencontrent parfois à y trouver leur place.

L'IUFM ne compte que 3 PR (2 postes pourvus et 1 vacant) et 1 DETU, essentiellement en raison des difficultés à pourvoir les postes.

L'objectif de l'IUFM est une "universitarisation" de l'établissement par un accroissement de la proportion d'enseignants-chercheurs. Il n'est pas certain que cet objectif soit partagé par tous les départements, en raison notamment du poids actuel des PRAG et des PRCE dans l'encadrement de la première année de la formation des personnels du second degré. Dans certains cas on se satisferait assez de la situation actuelle : recours à des "missionnaires" pour traiter certaines parties des programmes et aux heures complémentaires.

Il y a là un vrai problème, que la direction doit s'attacher à résoudre : une définition claire des activités confiées aux enseignants-chercheurs et un rapprochement avec l'université permettraient à la fois de favoriser l'intégration des enseignants-chercheurs au sein de l'IUFM et de rompre leur isolement, tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la recherche.

La formule des services partagés entre le 1er et 2nd degré, imposée en quelque sorte au début par les circonstances, constitue aujourd'hui un acquis : sur 77 formateurs, 30 interviennent à la fois auprès des PE, des PLC et des PLP2, 24 exclusivement auprès des PE et 23 exclusivement auprès des étudiants et professeurs stagiaires du second degré. Elle présente une originalité et des avantages qu'il serait dommage de perdre. Elle justifie cependant que, pour les postes spécifiquement profilés "formation 1er degré", le recrutement se fasse sur des critères plus professionnels. Il y a notamment, parmi les PE en activité et qui ont été formés à l'IUFM, un vivier potentiel de recrutement très intéressant.

Enfin, dans la définition des profils des postes à pourvoir, l'IUFM est appelé à prendre en compte les besoins de l'académie en ce qui concerne la formation continue des enseignants (notamment ceux auxquels l'IUFM peut difficilement répondre aujourd'hui), l'accompagnement de sa politique d'innovation et les attentes des collectivités territoriales (implication de l'IUFM dans l'antenne du CIEP, exportation de l'ingénierie éducative et, plus généralement, coopération avec les pays de la "zone").

CONCLUSION

En dix ans l'IUFM a su construire son identité dans le contexte réunionnais ; ses compétences en matière de formations initiale et continue des maîtres sont reconnues. Il offre chaque année à plus de 400 étudiants l'accès à la catégorie A de la fonction publique. L'image de l'IUFM est donc positive, même si son positionnement dans le paysage académique et dans le paysage universitaire n'est pas toujours clairement perçu. L'IUFM en souffre, avec le sentiment d'un certain isolement et d'un soutien externe insuffisant. En même temps, le souci de l'IUFM de "marquer son territoire" - par rapport au rectorat et à l'université - et certaines tendances autarciques renforcent en quelque sorte cet isolement et privent l'IUFM d'appuis qui pourraient lui être apportés.

Les instances de pilotage de l'établissement - conseils, d'une part, et direction, d'autre part - assument leurs responsabilités respectives : cela a permis à l'établissement de s'inscrire dans une véritable démarche de projet et de se doter des outils pertinents pour sa mise en œuvre. Pourtant, de manière un peu paradoxale, l'IUFM de la Réunion apparaît à la fois comme une institution bien pilotée et fermement dirigée et comme une structure éclatée où ce qui vient "d'en haut" est *a priori* suspect, et donc contesté. La mise en œuvre des décisions, notamment en ce qui concerne le plan de formation, est souvent difficile.

Le vrai problème dans le gouvernement de l'IUFM est celui de l'adhésion de l'ensemble des départements et des formateurs qu'ils regroupent aux objectifs de la direction et aux orientations retenues par les instances. L'engagement des formateurs n'est pas en cause - ils sont dans l'ensemble très impliqués dans ce qu'ils font - mais la conception, pour une majorité d'entre eux, qu'ils ont de leur rôle et de la formation ne rencontre pas toujours celle de la direction. L'organisation retenue - des départements gérant des filières - n'est pas non plus en cause, mais on peut s'interroger sur leur découpage, sur la manière dont ils fonctionnent et sur la manière dont leur activité est régulée. Ce n'est pas, comme certains le demandent ou le pensent, de plus d'autonomie dont les départements ont besoin, mais d'une responsabilisation accrue et assumée dans le cadre de relations contractualisées avec les sous-directions.

La volonté de coopération entre l'université et l'IUFM doit être marquée sur le plan institutionnel par une participation plus forte de l'université aux instances de l'IUFM. Le choix des représentants de l'université au CA et au CSP devrait être effectué en relation avec les formations existant à l'IUFM et en fonction de l'intérêt et de l'engagement pour la formation des maîtres de ces représentants. Ces derniers pourraient ainsi être plus motivés et par conséquent plus assidus aux réunions.

Pour resserrer les liens entre les deux établissements, il paraîtrait opportun que l'université fasse une place dans ses instances à des représentants de l'IUFM, au titre des personnalités extérieures.

Enfin, l'idée d'un comité de liaison qui a été suggérée par la présidence de l'université, notamment pour lancer des appels d'offres pour la conception et la réalisation de projets communs, est certainement à retenir. Mais elle ne peut pas être exclusive des mesures à prendre pour favoriser le débat entre les deux établissements dans les instances institutionnelles.

V - LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Établissement insulaire, l'IUFM de la Réunion présente de surcroît la particularité d'être implanté dans une académie monodépartementale. L'essentiel de ses activités se déroule dans les locaux de l'ancienne École normale, à Saint-Denis de la Réunion (site de Bellepierre). Il n'existe pas, jusqu'à présent, de véritable centre local, comme c'est le cas dans la plupart des IUFM. Cependant, les contraintes géographiques, la distance et surtout la durée des déplacements dans une île où les transports représentent un problème dont l'ampleur va croissant, ont conduit l'institut à créer en 1994-1995 une annexe sur la commune du Tampon, au sud du département, dans des locaux libérés par l'Armée, occupés majoritairement par l'université.

L'École normale ne disposant ni d'internat, ni de restaurant, l'institut n'est donc pas confronté, comme souvent ailleurs, au problème de la gestion d'un service d'hébergement et de restauration, accompagné de la difficile question de la reconversion et du devenir des personnels correspondants.

Un système original basé sur le recours, par l'entremise de l'amicale de l'IUFM, à un prestataire de service privé, a cependant été mis en place dès 1991-1992. Une cafétéria d'une capacité de 200 places, portée récemment à 400, a été construite. Le prochain contrat de plan État-Région prévoit la restructuration et la mise aux normes de ces installations dont la gestion sera prise en charge par le CROUS.

Autre particularité : l'IUFM de la Réunion a en charge la gestion de deux écoles annexes (école maternelle et élémentaire J-B. Bossard) situées à Saint-Denis. Cet état de fait, s'il tend à disparaître dans la plupart des instituts, n'est pas en lui-même exceptionnel. Ce qui l'est davantage, c'est le nombre d'emplois affectés au fonctionnement de ces deux écoles : 17 emplois d'ouvriers d'entretien et d'accueil, soit la moitié des moyens dont dispose l'établissement au titre des services généraux. La charge extrêmement lourde, au plan de la gestion matérielle, que représentent les écoles annexes dans le fonctionnement de l'institut, les responsabilités assumées, dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens, par son directeur, plaident fortement en faveur de leur transfert à la commune de Saint-Denis. Des négociations viennent de s'ouvrir à ce propos avec la nouvelle municipalité, qui semble à l'écoute de la direction de l'IUFM et prête à faire avancer ce dossier, quelque complexe et délicat qu'il soit.

Ces caractéristiques influent bien entendu sur la façon dont l'institut appréhende et met en œuvre la gestion de ses ressources et structure son organisation.

1 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation des services. La dimension modeste de l'établissement, l'absence de véritable centre local contribuent au resserrement des structures administratives, qui se sont cependant diversifiées et spécialisées depuis la création de l'institut.

L'organigramme administratif fait apparaître cinq services, placés sous l'autorité du secrétaire général : Scolarité, Informatique, Personnels et Stagiaires, Entretien et Maintenance, et Service financier, dont la responsable est également agent-comptable de l'établissement. Le gestionnaire de l'antenne du Tampon, personnel de catégorie B, est également directement rattaché au secrétaire général, comme la personne chargée du suivi des affaires générales et institutionnelles (élections, conventions et contentieux).

L'organisation initiale était articulée autour des pôles scolarité, personnel, logistique, finances et comptabilité. Un regroupement de l'ensemble de la gestion des personnels est intervenu il y a quelques années : les CES et CEC, gérés jusqu'alors par la personne chargée des affaires générales et institutionnelles ont rejoint le Service des personnels et des stagiaires, dirigé par un attaché principal. Ce dernier assure également les fonctions d'adjoint au secrétaire général. Ce service compte cinq personnes, soit un effectif légèrement inférieur à celui de la division des Affaires financières et comptables. Cette dernière, qui compte au total 7 personnels, est dirigé par une attachée principale, assistée de deux personnels de catégorie B, dont l'une assure les fonctions de gestionnaire matérielle du site de Bellepierre. Le Service entretien et maintenance, dirigé par un maître ouvrier, compte une quarantaine de personnels, titulaires ou contractuels, de catégorie C, et représente de ce fait le service numériquement le plus important de l'institut. En comparaison, le Service de la scolarité, qui gère les étudiants de 1ère année, apparaît très peu étoffé, le fonctionnement en étant assuré par deux personnels de catégorie C. Enfin, l'administration et la gestion de l'antenne du Tampon est assurée par un SASU, placé auprès du responsable enseignant désigné par le directeur. Assisté par un CES et un CEC, il est notamment chargé de la gestion des salles de cours, de la maintenance immobilière en liaison avec le service compétent de l'institut ainsi qu'avec l'université et la mairie du Tampon, assure des tâches de gestion de la scolarité (accueil, information, réception des dossiers d'inscription...) et de la formation (contrôles d'assiduité, aide à la saisie des services des enseignants...).

Un service informatique est venu, à partir de 1998, compléter l'organigramme de l'institut.

Par ailleurs, à partir de 1999, l'institut s'est vu confier une partie de la gestion des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation, en liaison avec les services rectoraux.

Le Service informatique. Le service informatique constitue incontestablement l'un des points forts, d'ailleurs revendiqué comme tel, de l'institut. Celui-ci a obtenu, dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la Direction de la Technologie, un financement spécifique d'1,4 MF ainsi que la création d'emplois d'enseignant, mais aussi d'un emploi d'ingénieur d'études, d'un emploi d'assistant ingénieur, et d'un emploi de technicien. Cette équipe est complétée par des personnels contractuels recrutés sur emplois vacants ainsi que par des CES ou CEC qui ont en charge l'assistance aux utilisateurs et la maintenance des matériels dans les salles informatiques.

Outre l'assistance technique au développement des TICE dans l'établissement, le service informatique a également en charge l'infrastructure réseau, la bureautique ainsi que, pour ce qui concerne plus particulièrement l'informatique de gestion, le suivi des produits nationaux de l'Agence de modernisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur (AMUE), et le développement de produits locaux.

S'agissant de l'équipement matériel et du réseau, on peut considérer que l'IUFM a atteint un niveau d'équipement tout à fait satisfaisant, grâce à un important effort d'autofinancement venant compléter la dotation spécifique initialement allouée, ainsi que la dotation contractuelle accordée par le Ministère (395 KF). Ainsi, entre 1998 et 2000, le montant total des dépenses d'équipement informatique (serveurs, postes clients, périphériques),

médiathèque comprise, s'est élevé à 1,3 MF, les deux tiers étant supportés par le seul IUFM. L'ensemble des salles du site de Bellepierre est câblé, la quasi-totalité des salles de cours bénéficient de prises réseau. L'institut compte trois salles d'enseignement équipées, dont une au Tampon, ainsi qu'une salle de libre accès à Saint-Denis, et dispose d'un parc de 180 micro-ordinateurs. Les services administratifs et des départements disposent d'un matériel et de versions récentes des logiciels bureautiques, l'utilisation de la messagerie, de l'intranet et du web étant de pratique courante. Le site web de l'institut est par ailleurs tout à fait fonctionnel et actualisé régulièrement. Enfin, l'institut dispose d'un système de visioconférence, dont l'utilisation se limite cependant, semble-t-il, à l'audition par les commissions de spécialistes des candidats métropolitains aux emplois d'enseignants-chercheurs.

L'IUFM utilise deux applications nationales. GERICO, pour la gestion budgétaire et comptable, est utilisé désormais dans toutes ses fonctionnalités. Celles-ci répondent aux besoins des utilisateurs, qui se plaignent cependant d'une trop grande complexité dans la mise en œuvre des paramétrages, de la succession trop rapide des versions et des mises à jour, difficultés accentuées par l'éloignement des centres de formation métropolitains, et par l'isolement, l'IUFM étant le seul utilisateur du produit dans l'île. L'implication très forte du service informatique auprès du service gestionnaire, appréciée de façon très positive, permet cependant d'atténuer ces difficultés. Le logiciel PROTHEE n'est utilisé que dans son module de gestion de la scolarité de 1^{ère} année et des stagiaires de 2^{ème} année. Ce produit, moins complexe d'utilisation que GERICO, donne toute satisfaction aux utilisateurs. Cependant, le coût des modules permettant la gestion du service des enseignants est apparu trop élevé pour l'institut, qui a préféré développer des produits locaux en utilisant le gestionnaire de bases de données ACCESS. On peut citer à ce propos, outre l'application gérant le service des formateurs et permettant de produire les états d'heures complémentaires, diverses applications relatives à la scolarité (gestion des choix de modules et d'options des étudiants PE ; gestion des notes des PE1 et PE2) ou à la gestion matérielle (logiciel de courrier, classement des archives, gestion des stocks).

La gestion de la formation continue. La prise en charge de la formation continue des enseignants du premier et du second degré pose à l'IUFM de la Réunion des problèmes semblables à ceux que rencontre l'ensemble des instituts, notamment en raison des lourdeurs et de la complexité induite par l'absence de transfert des crédits correspondants sur leur budget. Il convient cependant de souligner que le rectorat, en maintenant le transfert au profit de l'institut de deux emplois de personnels administratifs, a pris en compte de façon satisfaisante la charge de gestion administrative correspondant aux charges dont il se dessaisissait, contrairement aux pratiques qui ont pu être constatées dans certaines académies. La concertation et le travail en commun des services rectoraux et de l'institut doivent cependant être améliorés : il est ainsi absolument indispensable, pour une bonne gestion des actions du plan académique de formation, que l'IUFM dispose, en temps réel, d'une information fiable et précise sur les dépenses effectivement réalisées pour chaque stage.

CONCLUSION

Les choix d'organisation administrative et financière effectués par l'institut, qui ont su évoluer pour prendre en compte de nouvelles fonctions, ne suscitent pas de commentaires particuliers et semblent bien adaptés au potentiel dont il dispose. Il va de soi par exemple, en dehors de toute considération d'opportunité, que la dimension réduite de l'établissement exclut la création de services financiers distincts de l'agence comptable, trop dispendieuse en moyens. L'effectif modeste des équipes administratives permet par contre de faciliter la communication des services entre eux, ainsi qu'entre ces derniers et le secrétaire général, et, de façon plus large, l'ensemble de la direction. La cohésion de l'ensemble ainsi que sa capacité de réaction s'en trouvent évidemment facilitées. Le mode de gestion de l'institut, fondé sur des relations de proximité, présente d'indéniables avantages, mais également des inconvénients non moins réels.

Le risque existe tout d'abord de considérer cet état de fait comme acquis, et la communication interne comme allant de soi. De ce point de vue, l'initiative prise par le secrétaire général d'instituer, de façon périodique, des réunions de service est tout à fait bienvenue. Il est apparu par ailleurs que certains représentants du personnel IATOS dans les conseils de l'institut éprouaient le sentiment qu'une trop grande proximité de travail ne facilitait ni l'expression des revendications, ni surtout leur prise en considération. Il conviendrait de ne pas mésestimer ce sentiment, qu'il soit ou non fondé, et de lui apporter une réponse appropriée.

Globalement, les services administratifs, dont les personnels font preuve d'une grande stabilité, fonctionnent sans heurts. Cependant, il convient de relever la faiblesse du potentiel d'encadrement administratif, qui mérite d'être renforcé. Ainsi, le nombre d'emplois administratifs de catégorie A et, dans une moindre mesure, B apparaît-il insuffisant. Ce problème ne manquera pas de prendre davantage d'ampleur si, comme cela semble probable, les activités menées au Tampon s'accroissent dans les années à venir. De même, l'augmentation du parc immobilier de l'institut, amené à se développer dans le cadre des opérations programmées dans le contrat de plan État-Région, doit-il conduire à réfléchir à une politique de requalification des emplois, passant par la création de postes de techniciens, voire, à terme, d'un poste d'assistant ingénieur.

Enfin, l'existence d'un service informatique doté d'une équipe de personnels qualifiés, en nombre suffisant pour répondre aux besoins, mérite d'être soulignée : le soutien apporté à la gestion, qu'il s'agisse du suivi des produits nationaux ou du développement de produits locaux, est tout à fait appréciable, de même que le niveau d'équipement atteint, tant dans le domaine de la bureautique que des serveurs ou du réseau. L'IUFM dispose sans conteste de l'infrastructure et du potentiel technique nécessaires à la mise en œuvre de la politique ambitieuse de développement des TICE et de désenclavement par l'utilisation des technologies nouvelles qu'elle affiche.

2 - LA GESTION FINANCIÈRE

Les recettes et les dépenses. Les ressources de l'IUFM sont caractérisées par le poids très important des subventions qu'il perçoit de la part de l'État. Ainsi, en 1998, celles-ci représentaient 90,7 % du montant total des recettes, la part du ministère de l'Éducation nationale étant prépondérante (84,2%) par rapport à celle des autres ministères (6,5%), les contributions des collectivités locales étant pour leur part inexistantes. Pour l'ensemble des IUFM, ces pourcentages sont respectivement de 72,3% pour les subventions du ministère de l'Éducation nationale, de 4,3% pour les autres ministères, et de 1,6% pour les collectivités territoriales. Il est vrai que le Conseil général de l'île a fait le choix, lors de la création de l'institut, de remettre à l'État les bâtiments de l'ancienne École normale : l'institut ne reçoit donc pas de subvention de sa part, et perçoit en compensation de l'État la part de dotation globale de décentralisation correspondante. La part des ressources propres, qui exprime le degré d'indépendance financière de l'institut, apparaît donc très faible si on la compare à celle des autres instituts : 9,3 % pour une moyenne nationale de 18,7% et une moyenne de 14,3% pour l'ensemble des DOM-TOM.

Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que les produits inscrits au budget marquent une stabilité certaine entre 1997 et 1999, si l'on fait abstraction des ressources affectées et des subventions d'investissement. En effet, la subvention critérisée, qui représentait en 1999 le tiers de l'ensemble des recettes de fonctionnement, soit 5,191 MF sur 15,3 MF, est reconduite chaque année par le Ministère. Ce dernier maintient cette dotation au-dessus de la dotation théorique calculée selon les normes SAN REMO : l'écart était de 20 % en 2000, soit environ 850 KF. Il est intéressant d'ailleurs d'observer que cette surdotation, officiellement justifiée par la prise en compte de la situation spécifique des établissements d'outre-mer et qui peut apparaître importante en valeur absolue, n'est pas même équivalente, si l'on prend l'exemple de l'année 2000, à la pénalisation pratiquée sur le calcul de la dotation théorique d'heures complémentaires en raison de l'insuffisance de la part prise par l'institut dans les réussites aux concours de recrutement : la dotation théorique d'heures complémentaires, calculée en rapprochant le potentiel net enseignant de la charge pédagogique, est évaluée à 2,3 MF, mais ramenée, compte tenu des faibles pourcentages de réussite aux concours des étudiants de l'établissement, à 1,03 MF..

Les ressources propres de l'institut sont constituées par les droits d'inscription, qui représentent en moyenne environ 500 KF par an, dont environ 120 KF de frais de dossiers versés par les candidats à l'entrée en première année, et des recettes diverses venant de locations, droits d'inscription à la médiathèque, vente de revues, pour un montant pratiquement équivalent. À noter également la perception de produits financiers, dont le montant, supérieur à 250 KF avant 1998, a cependant sensiblement diminué en 1999 (130 KF).

Enfin, l'université de la Réunion, dans le cadre de la convention qui la lie à l'IUFM, reverse annuellement à ce dernier une contribution de l'ordre de 250 KF. Cette contribution, outre le solde des échanges de services, est

assise sur le principe du remboursement par l'université du potentiel horaire de trois emplois de sa dotation jadis "fléchés" pour la préparation des concours.

Globalement, si l'on considère le montant des ressources par étudiant, l'IUFM de la Réunion apparaît comme bénéficiant d'une situation intermédiaire entre les établissements de métropole et ceux de l'outre-mer : sur la période 1995-1998, le montant moyen des ressources par étudiant s'élevait en effet à 11 772 F pour un étudiant de l'IUFM de la Réunion, 9 675 F pour un étudiant métropolitain et 16 867 F pour un étudiant des DOM-TOM. L'État, principal bailleur de fonds, fournit donc bien un effort particulier pour financer l'institut, tenant compte ainsi des difficultés qu'il rencontre et des dépenses supplémentaires qu'il doit assumer, mais force est de constater que l'IUFM de la Réunion ne figure pas parmi les plus favorisés des instituts d'outre-mer.

Le principal poste de dépenses de l'institut est constitué par les dépenses de personnel, qui atteignent presque le tiers du budget en 1998 (30,3%). A titre de comparaison, et pour la même année de référence, celles-ci représentaient en moyenne 20,2% des dépenses de l'ensemble des IUFM, et 24,3% des dépenses des IUFM d'outre-mer. Dans cet ensemble, les rémunérations des CES, CEC et agents contractuels sur ressources propres représentent 1,6 MF en 1999, les heures complémentaires 2,6 MF. La charge financière correspondant aux traitements des personnels contractuels s'accroît, puisqu'elle ne dépassait pas 1,2 MF avant 1999. Cette augmentation s'explique par la transformation, à effectifs constants, d'un certain nombre d'emplois de CES en contrats emploi consolidés (CEC). Cette dépense est en grande partie financée par les subventions de l'État versées à l'institut par le CNASEA : ces subventions étant moins importantes pour les CEC que pour les CES, il en résulte très logiquement un accroissement des dépenses nettes restant à la charge du budget de l'institut, qui passe de 250 KF environ en 1997 à 600 KF en 1999.

S'agissant des heures complémentaires, leur niveau semble stabilisé entre 2,5 et 2,9 MF sur la période 1997 à 1999. Cette stabilisation est intervenue après les résultats alarmants de l'exercice 1995, où le niveau des dépenses avait atteint 4 MF. Une série de mesures visant à assurer une meilleure maîtrise des heures complémentaires ont alors été prises par la direction de l'institut : mise en place d'une base de données sous ACCESS permettant d'assurer le suivi du service des enseignants, cadrage des volumes horaires en fonction des maquettes, clarification des obligations de services, notamment. Depuis cette date, la direction de l'institut inscrit au budget un montant maximal de dépenses arrêté à 3 MF, et parvient à ne pas le dépasser. On observe par ailleurs que les dépenses d'heures complémentaires n'excèdent que de façon limitée le montant théorique calculé par le Ministère dans le système SAN REMO (2,3 MF en 2000).

Certains postes de dépenses ont néanmoins tendance à augmenter : c'est notamment le cas des dépenses de télécommunications, qui doublent pratiquement entre 1997 et 1999 en raison de l'extension du réseau à l'ensemble des sites, écoles d'application comprises. C'est également le cas des frais de mission, dont une grande partie sert à financer les déplacements d'enseignants-chercheurs métropolitains qui interviennent dans les préparations aux concours, ainsi que les déplacements de certains enseignants de l'institut en métropole lors des épreuves d'admission.

Par contre, on note une diminution des indemnités de déplacement en 1999-2000, vraisemblablement due, au moins en partie, à la baisse des effectifs d'étudiants, passés de 1126 en 1997-1998 à 1031 en 1999-2000, mais aussi à une gestion plus rigoureuse des lieux de stage : les stagiaires sont désormais de préférence affectés dans leur commune de résidence ou de formation, ce qui permet de réduire les indemnités.

Enfin, les dépenses d'infrastructures, de maintenance des bâtiments et d'équipement se situent à un niveau relativement élevé, témoignant d'une politique active et dynamique en ce domaine.

Les documents fournis par l'institut montrent que la situation financière est très satisfaisante. La variation du fonds de roulement a toujours été positive entre 1997 et 1999, malgré un fléchissement sensible en 1998 (1997 : + 2 MF ; 1998 : + 26 KF ; 1999 : + 1,8 MF) et le montant des réserves disponibles est passé de 8,8 MF en 1997 à 10,4 MF en 1999. L'institut dégage en règle générale une capacité d'autofinancement positive de l'ordre de 1,8 à 1,9 MF, sauf en 1998. Il convient également de noter que l'amortissement budgétaire est pratiqué depuis l'exercice 1999.

Éléments financiers

Les ressources et recettes en francs (fonctionnement uniquement)

à partir du Compte financier		1997	1998	1999
Ressources affectées		546 405,28	0,00	113 741,03
	Programmes européens			68 741,03
	CNL			45 000,00
	Autres (U3M)	546 405,28		
Droits d'inscription		835 932	497 238	524 454
Subventions de l'État		10 115 975,98	8 795 222,17	10 918 626,24
	MEN	9 132 834,06	7 900 575,08	9 938 379,17
	36.11 Fonctionnement	9 132 834,06	7 900 575,08	9 938 379,17
	Autres origines	983 142	816 459	980 247
	CNASEA			
	Préfecture		78 188	
Dotations des collectivités locales		24 744	0	94 000
Divers		1 478 916,10	1 504 104,72	3 679 563,95
	Produits financiers	254 501,43	249 160,21	136 134,74
	Convention université	254 336,54	255 506,67	246 586,18
	Ventes activités annexes	124 903,54	128 600,97	270 092,99
	Locations de salles	114 851,19	148 702,46	108 144,32
	Produits exceptionnels	730 323,40	722 134,41	2 918 605,72
Total des ressources de fonctionnement		13 001 973,36	10 796 564,89	15 330 385,22

Les ressources et recettes en francs (immobilisation uniquement)

à partir du Compte financier		1997	1998	1999
Ressources affectées		472 486,26	0,00	4 490,00
	Programmes européens			4 490,00
	Autres	472 486,26		
Subventions de l'État		3 060 162,54	3 691 108,63	2 371 308,83
	MEN	3 060 162,54	3 691 108,63	2 371 308,83
	66.70 Equipement enseignement			
Dotations des collectivités locales		5 256	0	
Divers		841 638,51	854 738,61	2 953 455,42
	Produits exceptionnels	841 638,51	854 738,61	2 953 455,42
Total des immobilisations		4 379 543,31	4 545 847,24	5 329 254,25

Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

		1997	1998	1999
Hors rémunération de personnels		6 546 098,12	6 133 585,37	8 774 049,24
	Infrastructures	2 458 936,01	1 955 976,92	1 803 299,12
	Entretien et réparations	1 522 374,16	1 200 082,67	827 036,29
	Locations diverses	551 523,39	414 731,22	432 503,39
	Honoraires	8957,10	1 531,23	114 841,41
	Viabilité	376 081,36	339 631,80	428 918,03
	Autres charges isolées	2 561 537,63	2 675 194,92	2 892 223,11
	Achat matériel et fournitures	968 393,39	861 310,40	699 468,93
	Documentation générale	408 410,60	389 614,42	510 534,03
	Fournitures d'enseignement	509 442,17	477 431,41	535 977,45
	Frais postaux et télécommunications	235 023,98	409 459,91	427 643,84
	Déplacements, missions, réceptions	440 267,49	537 378,78	718 598,86
	Charges non isolées	1 525 624,48	1 502 413,53	1 125 071,59
	Amortissements			2 953 455,42
Rémunération de personnels payés sur budget IUFM		3 787 883,14	4 162 950,25	4 226 612,81
	ATOS (Infrastructure dont CES)	1 234 722,57	1 202 664,99	1 599 311,07
	Chercheurs	2 553 160,57	2 960 285,26	2 627 301,74
Droits universitaires : reversements universités		57 850,00	54 458,00	57 334,00
Indemnités de stage et de déplacement		660 428,82	557 622,14	436 372,47
	Achat matériel et fournitures	162 129,34	167 940,18	109 368,93
	Documentation générale	498 299,48	389 681,96	327 003,54
TOTAL DES DÉPENSES		11 052 260,08	10 908 615,76	13 494 368,52

Le fonds de roulement, apprécié en jours de fonctionnement, est en augmentation constante entre 1995 et 1998 : il représente à cette date l'équivalent d'environ une année de fonctionnement, soit presque le double de la moyenne générale des IUFM, comme le montre le tableau ci-après :

Évolution du fonds de roulement en jours de fonctionnement

	1994	1995	1996	1997	1998
IUFM de la Réunion	237	139	274	315	321
Ensemble des IUFM	199	174	153	170	187

Source : *Annuaire des établissements d'enseignement supérieur 1999-2000 / MEN- Direction de l'enseignement supérieur.*

L'établissement justifie cet état de fait par l'arrivée tardive des 2^{ème} et 3^{ème} tranches de subvention.

La procédure budgétaire. Débutant dès le mois de septembre, la procédure d'élaboration du budget est mise en œuvre par le chef des services financiers, en étroite collaboration avec le secrétaire général et le directeur de l'institut. Le secrétaire général a plus particulièrement en charge, en liaison avec le maître ouvrier responsable du Service entretien et maintenance, le recensement et la définition des priorités dans le domaine des investissements, des travaux et des opérations de maintenance, qui sont soumises ensuite pour validation au directeur. Ce dernier recueille, par ailleurs, les besoins exprimés par les chefs de département dans le domaine des dépenses pédagogiques. Un projet de budget par nature et de budget de gestion, présenté par centre de responsabilité et par unité d'observation, est alors établi. Celui-ci fait l'objet de concertations, au premier chef au sein de l'équipe de direction, mais également lors de réunions avec les chefs de département, ainsi que, depuis l'an dernier, avec les élus des différents conseils et de la Commission paritaire d'établissement. À l'issue de cette phase de concertation, qui voit d'ailleurs certaines demandes de modifications prises en compte, le budget est soumis à la mi-décembre au Conseil d'administration. Celui-ci adopte en règle générale le projet qui lui est soumis.

Le taux de réalisation du budget par rapport aux ouvertures de crédits (dépenses / ouvertures de crédits budgétaires) s'établit pour le fonctionnement à 85,9% pour 1997, 85,5% pour 1998 et 77,3% en 1999. Le taux de réalisation des recettes par rapport aux prévisions budgétaires est, pour la même période, de respectivement 95%, 96,4% et 87%. Ces chiffres montrent que les prévisions budgétaires sont globalement fiables et que le budget est exécuté de façon satisfaisante, à l'exception toutefois de l'année 1999, où des crédits inscrits au budget au titre de la formation continue n'ont pas été délégués par le rectorat. La même remarque sur la section des opérations en capital corrobore globalement cette analyse.

CONCLUSION

Les ressources de l'IUFM de la Réunion sont directement tributaires de l'apport de l'État, qui est son principal financeur. Ce dernier s'acquitte de ses obligations, que ce soit au travers de la dotation globale de fonctionnement ou des financements spécifiques qu'il alloue dans le cadre du contrat quadriennal afin de compenser les surcoûts liés à l'éloignement, comme en témoigne la situation financière très saine de l'institut. Celle-ci doit être cependant mise également au crédit de la gestion de l'équipe de direction, qui a su mettre fin en 1995 à un risque de dérive lié au manque de maîtrise des heures complémentaires, et dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique d'investissement dynamique, qu'il s'agisse de l'équipement informatique ou de la maintenance et de la mise en sécurité des locaux. Il convient cependant d'être vigilant sur certains postes de dépenses : ainsi des rémunérations des personnels, qui doivent être pour le moins stabilisées à leur niveau actuel. L'institut a d'ailleurs pris la décision de ne plus recruter de nouveaux personnels contractuels, et s'est affilié à l'ASSEDIC afin de n'avoir pas à supporter sur son budget le versement des allocations pour perte d'emploi des personnels dont le contrat CEC arrivera à expiration.

La procédure budgétaire, qui fait une large place à la concertation, gagnerait à être plus structurée et plus formalisée, malgré la dimension réduite de l'établissement. Il faudrait sans doute imaginer la diffusion d'une lettre de cadrage exprimant les grandes lignes de la politique budgétaire de l'établissement avant de recueillir les demandes de financement et peut-être réfléchir à l'opportunité d'institutionnaliser une commission du budget, qui pourrait être issue du Conseil d'administration. De même, une présentation du budget consolidé, faisant apparaître le montant des dépenses de personnels sur budget État, serait souhaitable.

La structure du budget de gestion, articulée en quelques centres de responsabilité et déclinée en unités d'observation, semble bien adaptée aux exigences d'un suivi de gestion. L'agent comptable, chef des services financiers, a d'ailleurs su élaborer une série d'indicateurs qui illustrent la présentation du compte financier et a réalisé des études sur l'évolution de certains postes de dépenses, comme les frais de mission et de déplacement, les dépenses de personnel et les heures complémentaires, permettant ainsi à l'équipe de direction de disposer sur ces sujets des éléments nécessaires au pilotage de l'établissement.

3 - LA GESTION DES PERSONNELS

Les personnels enseignants. Entre 1996-1997 et 2000-2001, l'IUFM a bénéficié de 13 créations d'emplois, qui se répartissent de la façon suivante :

2 PR - 2 MCF - 9 postes second degré

Cette augmentation du potentiel de l'institut, qui est ainsi passé de 69 emplois à 82, soit une augmentation de 18,8%, doit être mise en relation avec l'évolution du nombre de ses étudiants : entre 1996-1997 et 1999-2000 l'effectif est passé de 1206 étudiants à 1031, soit une diminution de 14,5%.

Si l'on examine le ratio nombre d'étudiants par poste d'enseignant, l'IUFM de la Réunion apparaît particulièrement bien doté : en 1999, ce ratio était de 19,7 pour l'ensemble des instituts, et de 12,6 pour la Réunion, l'ensemble des DOM-TOM (IUFM de la Réunion compris) se situant cependant à 11,5.

Cette approche, qui fait apparaître l'IUFM de la Réunion comme nettement sur-encadré par rapport à la moyenne nationale, est cependant trompeuse : en effet, elle ne tient pas compte des effets de taille et des charges fixes liées à l'organisation de la préparation des concours, quel que soit le nombre d'étudiants concernés, ni de la nature des emplois (de type second degré ou d'enseignant-chercheur), et donc de leur rendement horaire (384 ou 192 heures).

Si l'on considère le rapport entre le potentiel net de l'établissement, exprimé en heures, et les charges d'enseignement théoriques, calculées selon le système SAN REMO pour l'année 2000-2001, l'IUFM de la Réunion se situe au 21ème rang (ex-æquo avec Nancy-Metz et Paris) sur 28 établissements : ce ratio est de 0,75 pour l'IUFM de la Réunion, alors que le ratio moyen s'établit à 0,80. Loin d'être en situation de surdotation, l'institut apparaît au contraire comme sous-encadré en personnel enseignant au vu des normes SAN REMO.

Les personnels

Le corps enseignant

Les emplois d'enseignant de l'IUFM

		1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000-2001	
						Emplois	dont vacants
Enseignants-chercheurs	Professeurs	1	1	2	3	3	1
	Maitres de conférences	8	9	9	10	10	-
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	56	58	64	65	65	0,7
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	4	4	4	4	4	-
Corps d'inspection	IPR /IA	-	-	-	-	1	-
Total des emplois		69	72	79	82	83	1,7

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ; PLP : professeur de lycée professionnel ;
INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/3 du service)

		1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000-2001	
						Emplois	Heures ETD
Directeurs d'études	Professeurs	1	1	1	1	1	192
	Maitres de conférences	2	2	2	2	2	384
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	16	13	14	21	24	4 864
	PLP	2	1	1	6	6	1 792
Enseignants du premier degré	IMF*	2	2	2	2	2	768
	Instituteurs et PE	-	-	-	-	-	0
Autres	CPE	-	-	-	-	1	128
Total des emplois		23	19	20	32	35	8 128

* non compris les PEMF intervenant sur service dû (50 PEMF x 96 h = 4800 h/an)

Les intervenants extérieurs

On entend par intervenant extérieur, toute personne (autre que formateur associé) dont le volume d'heures d'intervention est supérieur à 5 heures par an

	1997- 1998	1998- 1999	1999-2000	
			Emplois	Heures ETD
Enseignants-chercheurs	19	26	39	1 182
Enseignants du second degré	54	78	60	2 292
Enseignants du premier degré	13	27	47	1 656
Autres	38	46	42	833
Total	124	177	188	5 963

Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 01/10/2000

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études formateurs associés de l'IUFM		Total emplois
	Professeurs	Maitres de conférences	Professeurs	Maitres de conférences	
Sciences économiques et sociales	-	-	-	-	0
Économie - Gestion	-	-	-	1	1
Lettres modernes	-	2	-	-	2
Anglais	-	1	-	-	1
Espagnol	-	1	-	-	1
Philosophie - Sciences de l'Éducation	1	1	-	-	2
Documentation	-	-	-	-	0
Éducation musicale	-	-	-	-	0
Arts plastiques	-	-	-	-	0
Histoire - Géographie	-	1	-	-	1
Mathématiques	-	2	-	-	2
Physique - Chimie	1	1	1	-	3
Génie mécanique	-	-	-	-	0
Génie électrique	-	-	-	-	0
Technologie	-	-	-	-	0
Sciences de la vie et de la terre	-	1	-	-	1
Sciences et techniques des APS	1	-	-	1	2
Total	3	10	1	2	16

Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/2000

Disciplines	Enseignants en poste à l'IUFM		Enseignants formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
	PRAG	PRCE	PRAG	PRCE	PLP	
Anglais	4	-	1,66	1	-	6,66
Allemand	-	-	0,33	-	-	0,33
Arts appliqués	-	-	-	0,5	-	0,5
Arts plastiques	1	1,5	-	0,66	-	3,16
CPE	-	0,5	-	0,33	-	0,83
Documentation	-	3	-	-	-	3
Éducation physique et sportive	4,16	2,5	0,66	0,33	-	7,65
Économie - Gestion	1,5	2	0,33	-	-	3,83
Espagnol	-	1	-	-	-	1
Génie électrique	2	-	-	-	-	2
Génie mécanique	1	-	0,5	-	-	1,5
Histoire - Géographie	2	2	1	-	-	5
Lettres modernes	2,5	5	-	1,66	0,33	9,49
Mathématiques	2,83	5	0,5	0,33	-	8,66
Éducation musicale	-	2	-	-	-	2
Philosophie - Sciences de l'Éducation	6	-	-	-	-	6
Physique - Chimie	3	1	-	0,5	0,66	5,16
Sciences économiques et sociales	1	-	-	-	-	1
Sciences de la vie et de la terre	3,5	-	-	0,33	-	3,83
Technologie	-	2	-	0,5	0,5	3
Total	34,49	27,5	4,98	6,14	1,49	74,60

Le volume des activités des enseignants de l'IUFM (1999-2000)

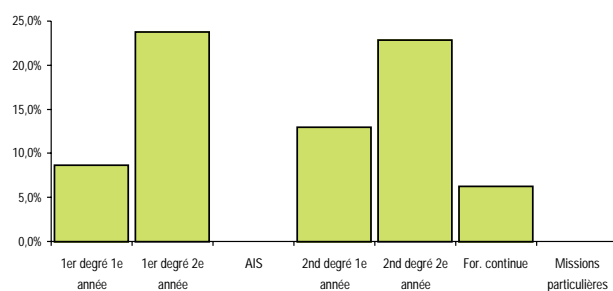
	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés					Intervenants extérieurs				Total
	Profes- seurs	Maitres de conf.	PRAG PRCE	1er degré IMF	Inspec- teurs	Enseign- cherc.	2nd degré	1er degré	Autres	
Effectifs	4	12	95	6	1	39	60	47	42	
Formation initiale										
Premier degré										
1ère année	64	112	5 833	716		102	350	484	57	7 718
2ème année	176	374	6 171	3 958		30	261	251	57	11 278
AIS			163	386			91	660	167	1 467
Second degré										
1ère année	96	1 899	11 070			766	813		376	15 020
2ème année	169	151	3 603			116	567		118	4 724
Formation continue										
Aides éducateurs			146	91			118		6	361
Formation générale	72		106					103		178
Coopération régionale			28	36						167
Formation des formateurs	39	9		9			33			90
Missions particulières*										
			2 257	768	384					3 409
Université										
	80	75	57							212
Total (1)										
	742	2 620	31 188	5 955	384	1 182	2 292	1 656	833	46 852
<i>dont H.C (2)</i>	50	888	5 936	622		759	2 292	1 656	833	13 036

* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

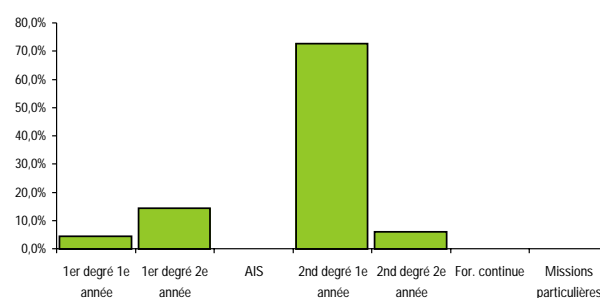
(1) Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) Heures complémentaires en heures équivalent TD

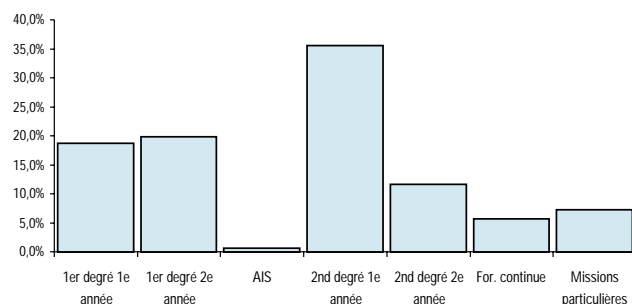
Volume d'activité en % des 4 emplois de professeur



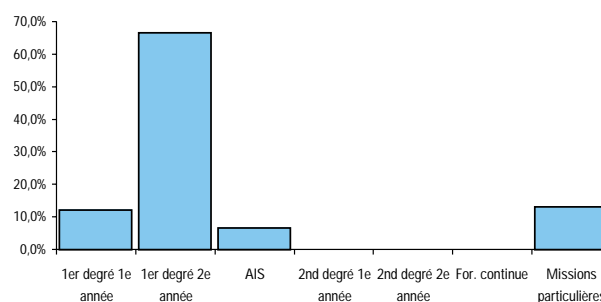
Volume d'activité en % des 12 emplois de maître de conférences



Volume d'activité en % des 95 emplois de PRAG - PRCE



Volume d'activité en % des 6 emplois d'enseignant du 1er degré



La situation de l'IUFM en ce qui concerne les emplois d'enseignant-chercheur est proche de la moyenne nationale (15,9 contre 17,4%). L'IUFM serait fondé à revendiquer une meilleure prise en compte, dans sa dotation d'emplois d'enseignant-chercheur, du fait qu'il assume l'essentiel des préparations aux épreuves des concours du second degré.

La répartition des activités d'enseignement effectuée par les enseignants de l'IUFM et les formateurs associés, d'une part, les intervenants extérieurs, d'autre part, est la suivante :

- enseignants de l'IUFM et formateurs associés : 45 358 heures, soit 88,4 % ;
- formateurs associés : 5 963 heures, soit 11,6 %.

Les professeurs (3 enseignants) consacrent environ 46% de leur activité d'enseignement aux deuxièmes années PE et PRCE, ainsi que dans une moindre mesure, à la préparation aux concours du second degré (13%) et du concours PE (8,6%), le reste de leur service étant consacré à des missions particulières, à la formation générale (9,7%) et à la formation de formateurs.

Les maîtres de conférences de l'institut (10 enseignants) interviennent essentiellement dans la préparation des concours du second degré, auxquels ils consacrent 69,3% de leur service, ainsi qu'à la seconde année de formation des PE (13,6%).

Au total, cependant, le poids de leur activité sur l'ensemble des heures dispensées par l'IUFM est faible (6,8%).

Les PRAG et PRCE assurent l'essentiel des préparations aux concours de recrutement du second degré - ils y contribuent à raison de 74,5% du total des enseignements, ce qui représente 32,4% de leur service - et de PE - 76,6% du total des enseignements, soit 17,3% de leur service. Ils interviennent également de façon importante dans les enseignements de seconde année de formation des professeurs des écoles (55,1% de l'enseignement et 17,9% de leur service).

Les enseignants du premier degré et les IMF interviennent, pour leur part, en première, mais surtout en seconde année de formation des PE.

Il convient de noter à ce propos que l'IUFM dispose, dans son contrat d'établissement, d'un financement de 440 KF par an qui lui permet d'accueillir chaque année une vingtaine d'enseignants-chercheurs venant d'universités ou d'IUFM métropolitains qui dispensent de manière groupée leur enseignement à l'occasion de missions de courte durée. De même, un financement de 80 KF permet à l'institut d'envoyer chaque année quelques enseignants du second degré en métropole afin de suivre les épreuves orales des concours et d'encadrer les étudiants admissibles. Le Ministère compense et reconnaît donc ainsi officiellement la faiblesse d'implication de l'université de la Réunion dans le fonctionnement de l'institut. La raison invoquée par l'université tient à l'impossibilité qui serait la sienne de faire face à ses propres charges d'enseignement, en raison de l'insuffisance de son potentiel et de l'augmentation rapide de ses effectifs. Si ce raisonnement peut être admis pour certaines disciplines, notamment dans le domaine scientifique, il apparaît beaucoup plus difficile à soutenir pour d'autres matières. L'université calcule chaque année sa charge pédagogique théorique par discipline d'enseignement CNU afin de déterminer, par un rapprochement avec le potentiel existant, ses besoins prioritaires en termes de créations d'emplois. Le document établi pour l'année 1999-2000 montre que, particulièrement en lettres et en géographie et, dans une moindre mesure, en histoire, l'université disposait d'un potentiel d'heures statutaires couvrant ses besoins, ce qui laissait donc ouverte la possibilité d'interventions en heures complémentaires, voire, dans certains cas, en heures statutaires à l'IUFM. La raison de l'absence d'engagement de l'université dans les formations de l'institut n'est donc pas à chercher exclusivement du côté de l'insuffisance des moyens disponibles.

Cette situation a notamment pour conséquence d'augmenter le nombre d'heures complémentaires faites par les enseignants de l'IUFM, particulièrement dans certaines disciplines qui apparaissent comme très déficitaires et pour lesquelles le nombre potentiel d'intervenants locaux est limité, comme la philosophie-sciences de l'éducation, la technologie, le génie mécanique, l'économie - gestion. L'IUFM a ainsi du mal à limiter, comme il souhaite le faire, le nombre d'heures complémentaires à 50% du service de ses enseignants : il n'est pas rare de constater plusieurs situations individuelles où le nombre d'heures complémentaires mises en paiement dépasse ce seuil pour s'approcher du doublement des obligations statutaires.

La détermination du service des enseignants et le contrôle de son exécution, ainsi que les modalités de gestion des heures complémentaires semblent globalement maîtrisés. L'état prévisionnel de service est tout d'abord établi au sein des départements, puis arrêté par les directeurs adjoints, qui s'assurent du respect des horaires figurant dans les maquettes des formations, avant signature par les intéressés. Les modifications éventuelles du service prévisionnel sont effectuées en mai, les états de service fait vérifiés et attestés par les directeurs adjoints étant transmis en juin au service chargé de la mise en paiement, après visa du directeur. Les services d'enseignement ou les suivis de stage ou de mémoire sont évalués en heures - équivalent TD, ces dernières étant affectées de pondérations selon la nature des tâches, l'objectif affiché étant une meilleure prise en compte de la réalité des charges de travail.

CONCLUSION

L'IUFM est contraint de faire appel à des palliatifs comme le recours à des missionnaires métropolitains, et à charger de façon excessive une partie de ses personnels en heures complémentaires.

Le renforcement de l'intervention des universitaires apparaît donc indispensable : il est tout à fait envisageable dans certaines matières, si l'on considère de façon objective les taux d'encadrement. Cependant, force est de reconnaître que l'université de la Réunion doit faire face, pour certaines disciplines, à un accroissement de sa charge d'enseignement qui ne lui permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins exprimés par l'institut. Outre les créations d'emplois de maître de conférences et de professeur qui peuvent lui être accordées, en raison de son sous-encadrement, peut-être serait-il souhaitable que l'IUFM, en concertation avec le Ministère et avec l'université, réfléchisse à une politique de transformation limitée d'une partie de ses emplois de type second degré en emplois d'enseignant-chercheur, dans le cadre par exemple de la négociation du nouveau contrat. Contrairement à la crainte exprimée dans le rapport d'auto-évaluation, cette politique ne devrait pas pénaliser financièrement l'institut, le mode de calcul de sa dotation globale de fonctionnement - en tout état de cause supérieure à la dotation théorique - étant fondé sur un rapprochement de la charge d'enseignement et du potentiel disponible. Dans cette hypothèse, il n'en demeure pas moins un danger : que ces transformations, en raison de la perte de potentiel statutaire qu'elles entraîneraient, aient pour effet une augmentation excessive des heures complémentaires assurées par les enseignants du second degré, dont le volume est déjà important, d'où la nécessité d'une prudence certaine en ce domaine.

Les personnels IATOS. La structure des emplois IATOS de l'institut fait apparaître par rapport à la moyenne nationale un poids plus faible des personnels de catégorie A et B (situation au 01/01/1999) :

Catégorie	A	B	C
IUFM de la Réunion	8,9%	10,7%	80,4%
Moyenne nationale	11,9%	15,5%	72,6%

Les emplois administratifs et de service (Situation au 01/10/2000)

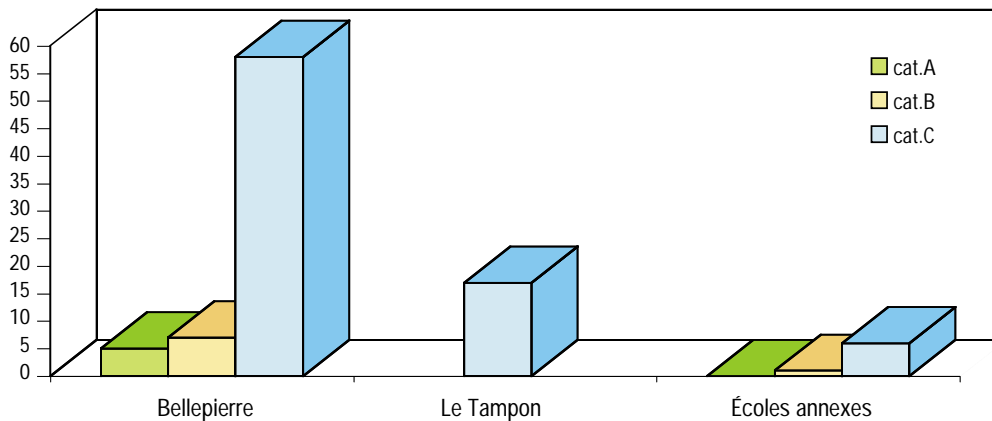
Répartition par support budgétaire

Employeurs		Catégorie d'emploi			
		A	B	C	
État	Statutaires	5	7	47	59
	Gagés			1	1
	Objecteurs				
Établissement	Permanents			1	1
	Vacataires, saisonniers				
	CES-CEC			32	32
	Apprentis, contrats de qualif.				
Collectivités territoriales	Mis à disposition			1	1
Total		5	7	82	94

Répartition par fonction des emplois statutaires

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation	-	-	5	5
Assistance à l'enseignement	-	-	6	6
Documentation	-	1	6	7
Vie institutionnelle et Administration générale	1	3	5	9
Service intérieur	-	-	9	9
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	-	-	-
Restauration et Hébergement	-	-	4	4
Gestion financière et comptable	1	2	4	7
Gestion du personnel	1	1	3	5
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	-	-	34	34
Informatique	2	1	3	6
Reprographie	-	-	2	2
Total	5	8	81	94

Répartition par catégorie et par site



Par ailleurs, la nette prédominance des emplois techniques (67,9%) par rapport aux emplois administratifs (32,1%) que l'on constate à l'IUFM de la Réunion diffère sensiblement de la moyenne nationale, où les proportions apparaissent plus équilibrées (administratifs : 42,1% ; techniques : 57,9 %).

Si l'on considère le taux d'encadrement en personnel IATOS, c'est-à-dire le nombre d'emplois rapporté au nombre d'étudiants, l'IUFM de la Réunion apparaît parmi les établissements les mieux encadrés : en 1999, avec 56 emplois pour 1031 étudiants ou stagiaires, le ratio était de 18,4, pour une moyenne nationale de 29,9. L'IUFM de la Réunion se classait ainsi au troisième rang des établissements les mieux dotés.

Ces données brutes sont corroborées par SAN REMO : en 2000-2001, pour un potentiel théorique estimé à 35,3 emplois, l'IUFM disposait d'un potentiel net (déduction faite des 17 emplois affectés aux écoles annexes) de 39 emplois, soit un taux de couverture de 1,10 pour une moyenne nationale de 0,92, le classant là encore troisième au plan national.

Outre les emplois d'État inscrits dans sa dotation, l'IUFM bénéficie également de la mise à disposition de deux personnels de catégorie B : l'un, par le Conseil général, et l'autre par le rectorat, au titre de la gestion de la formation continue des personnels, comme indiqué précédemment.

Par ailleurs, l'établissement, s'il ne compte qu'un personnel contractuel pris en charge intégralement sur ses ressources propres, fait un usage important des emplois aidés par l'État, CES et CEC. L'historique des recrutements effectués à ce titre par l'institut permet de distinguer plusieurs étapes : jusqu'en 1995 on observe une montée en charge progressive du nombre des CES, qui passe de 8 en 1991 à 22 en 1995 (15 de fait, si l'on considère qu'en 1994 et 1995 7 de ces emplois étaient destinés au rectorat). En 1996, l'effectif augmente fortement, puisqu'il atteint 32 emplois CES. Le volume d'emplois aidés dont dispose l'IUFM est resté globalement stable depuis cette date : cependant, à partir de 1998, un nombre croissant de CES sont transformés en CEC, puisque l'on passe de 5 CEC en 1998 à 17 en 2000, le nombre de CES s'élevant à cette date à 15.

Sachant que l'apport d'un CES est d'un demi équivalent temps plein (ETP) et que celui d'un CEC équivaut à trois quarts de temps, le potentiel dont dispose à ce titre l'institut équivaut à un peu plus de 20 ETP. 28% de ce potentiel sont affectés à des fonctions administratives (où l'on dénombre la proportion la plus importante de CEC), 36% à des fonctions logistiques et d'entretien des locaux, le solde, soit 36%, à l'assistance à l'enseignement (informatique, audiovisuel, aide de laboratoire). En définitive, l'ensemble des ressources en ETP (emplois d'État, personnels mis à disposition, contractuels, CES et CEC) dont dispose l'institut peut-être évalué à 82, y compris les 19 emplois affectés aux écoles annexes et un emploi gagé. Cette sur-dotation relative par rapport aux normes SAN REMO est justifiée par les charges supplémentaires supportées par l'IUFM en termes d'entretien de locaux d'accueil et de maintenance de salles spécialisées : l'ensemble des préparations aux concours est assuré dans les locaux de l'IUFM.

Les instances de concertation et la formation du personnel. L'institut a mis en place une commission paritaire d'établissement, ainsi que, plus récemment un comité d'hygiène et de sécurité. Ce dernier ne s'est pas encore réuni ; quant à la Commission paritaire d'établissement, elle exerce effectivement ses compétences réglementaires s'agissant de l'examen de la situation individuelle des personnels, et a engagé un travail de réflexion sur les modalités de répartition des indemnités et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Ses membres sont par ailleurs associés depuis peu à l'élaboration du budget de l'établissement.

La formation des personnels n'a pas encore donné lieu à l'élaboration d'un plan formalisé : l'établissement fait appel en fonction de ses besoins aux ressources du Centre académique de formation administrative (CAFA), ou organise à partir de ses ressources internes des formations dans le domaine bureautique ou de l'utilisation des technologies de la communication (messagerie, web...).

Enfin, il convient de noter que l'IUFM ne dispose pas des services d'un médecin de prévention.

CONCLUSION

Le potentiel en personnel IATOS de l'IUFM de la Réunion est important au regard des effectifs accueillis, et de façon plus générale, de la situation d'établissements de taille similaire. Il se caractérise principalement par le poids des personnels non titulaires, par la prédominance massive de la catégorie C (85% des effectifs) et de la fonction entretien et logistique immobilière. Il est vrai que les charges qu'il doit supporter sont certainement plus lourdes que dans les autres établissements où une part plus ou moins importante des enseignements est dispensée dans les locaux universitaires. Cette spécificité pourrait effectivement être reconnue dans le cadre des procédures d'allocation des moyens mis en œuvre par le Ministère : il n'est cependant pas certain que l'établissement apparaisse de ce fait sous-doté, et encore moins qu'il puisse prétendre à des créations d'emplois. L'institut a pris conscience des problèmes posés à terme par le recours aux emplois précaires en décidant, après avoir stabilisé ses effectifs, de s'engager vers une politique de réduction progressive de ces derniers. Il convient également qu'il réfléchisse aux modalités de requalification d'une partie de ses emplois en catégorie A et B. La procédure de transfert des écoles annexes à la ville de Saint-Denis vient de s'engager : l'institut semble espérer, dans le cadre de la négociation en cours, pouvoir conserver une partie des postes affectés à leur entretien, ce qui faciliterait, dans l'hypothèse la plus favorable, cette politique de requalification et de renforcement de l'encadrement administratif.

Par ailleurs, tant dans le domaine de la formation que dans celui de la médecine de prévention, l'IUFM aurait tout intérêt à s'engager dans une politique de collaboration - actuellement inexistante - active et résolue avec l'université, qui dispose dans ces domaines d'une infrastructure et de compétences dont il ne peut seul se doter.

4 - LA GESTION DU PATRIMOINE

L'IUFM dispose globalement de 15 500 m² de surfaces bâties, dont la majorité (13 400m²) est mise à disposition par le Département, et le reste par l'État. Il convient de noter que l'IUFM se trouvait, jusqu'à une date récente, dans une situation juridique incertaine puisque le Conseil général n'avait pas mis en œuvre la procédure de mise à disposition des locaux prévue par la loi et par ses textes d'application. Cette situation vient enfin d'être régularisée.

L'établissement a mené au cours des dernières années une politique très active de valorisation de son patrimoine sur l'ensemble de ses sites, que ce soit dans le domaine de la maintenance, de la sécurité ou des travaux d'extension et de rénovation des bâtiments, grâce aux financements obtenus dans le cadre du CPER, du plan d'urgence ministériel en faveur de la sécurité, ou du contrat d'établissement, complétés par une part non négligeable d'autofinancement. On peut citer, à ce titre, les travaux d'extension de la salle de lecture de la médiathèque, la rénovation des salles spécialisées, la modernisation du gymnase sur le site de Bellepierre, ainsi que des travaux de mise en sécurité sur l'ensemble des sites (Bellepierre, écoles annexes Bossard et antenne du Tampon).

Les besoins de l'institut sont pris en compte de façon importante dans le contrat de plan État-Région 2000-2006. Outre l'extension de la médiathèque évoquée ci-dessus, il prévoit en effet :

- sur le site de Saint-Denis Bellepierre : la construction d'un nouveau bâtiment de formation, l'aménagement de la cafétéria ainsi que la création, sur un terrain cédé par le Département, de parcs de stationnement, soit 15 MF de travaux ;

- sur le site du Tampon : la construction de salles de cours, de locaux administratifs et de vie étudiante pour un montant de 16,8 MF, cette dernière opération s'inscrivant dans le cadre de la restructuration complète du campus universitaire.

Le transfert des écoles annexes à la municipalité de Saint-Denis devrait permettre à l'institut de mieux se consacrer au suivi et à la réalisation de ces travaux.

En conclusion, l'IUFM a su entretenir, aménager et adapter le patrimoine mis à sa disposition au mieux des moyens dont il disposait. Les investissements très importants consentis dans le cadre du CPER devraient lui permettre de faire face aux besoins qui sont les siens dans les années à venir, et notamment de renforcer de façon sensible sa présence dans le sud de l'île, accompagnant ainsi l'évolution démographique et économique actuellement en cours.

CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LA GESTION

L'IUFM, dont la situation financière est saine, a su maîtriser sa politique d'allocation de moyens, et donc ses dépenses d'heures complémentaires. Il entretient de manière satisfaisante ses bâtiments et a su conduire une politique active et dynamique dans le domaine de l'informatique pédagogique et de gestion, des serveurs et du réseau. Les principaux défis à relever concernent l'affirmation de l'ancrage universitaire de l'établissement, qui passe par le développement de ses relations avec l'université de la Réunion, ainsi que le renforcement de son encadrement administratif, accompagné de la résorption progressive de l'emploi précaire. Les prochaines années verront monter en charge les activités menées sur le site du Tampon : l'institut doit dès maintenant se préparer à ces échéances, en réfléchissant à ses conséquences sur son organisation pédagogique, et donc administrative. Il dispose du potentiel nécessaire pour mener à bien ces mutations.

FORMATION
ET
RECHERCHE

I - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

1 - PROFESSEURS DES ÉCOLES

Si, dans une première phase, l'IUFM de la Réunion a connu de gros problèmes de recrutement en raison de la faiblesse du vivier universitaire local, cette situation s'est progressivement renversée : dans un premier temps, grâce à la création à l'université de la Réunion d'une licence pluridisciplinaire - qui a permis, par le biais de la validation des acquis, à des étudiants titulaires du BTS d'accéder à la licence -, et, depuis 1996, grâce au développement général des deux cycles.

Aujourd'hui, on retrouve à la Réunion une situation comparable à celles des IUFM métropolitains. Les données pour la campagne 2000-2001 étaient les suivantes :

Pré-inscrits :	1499	
Admis au test :	601	
Dossiers reçus :	537	
Liste principale :	340	
Inscrits définitifs :	265	(dont 32 remontés de la liste complémentaire à la suite de défections).

L'IUFM a donc été amené en 1994-1995 à définir des critères d'admission en s'inspirant, pour l'essentiel, des critères pour l'attribution des allocations. Le critère "d'ancrage à la Réunion", pour favoriser les candidats réunionnais, fut abandonné en 1996, à la suite d'une décision du tribunal administratif. Par la suite, le critère "nature de la licence obtenue", qui visait à favoriser les disciplines scientifiques, a été abandonné à la demande insistante des représentants de l'université au CA, qui souhaitaient que toutes les filières universitaires soient mises sur un pied d'égalité. Depuis 1996-1997 ont été introduits des tests de pré-sélection en français, mathématiques et culture générale (avec un certain nombre d'entrées concernant le créole et la culture réunionnaise). Les études évoquées plus haut montrent une bonne corrélation entre les résultats obtenus à ces tests et ceux obtenus au concours. On pourrait ajouter que l'obligation faite aux candidats de se présenter aux tests a eu pour conséquence de réintroduire *de facto* le critère "d'ancrage à la Réunion", les candidats de l'extérieur hésitant à effectuer un long et coûteux déplacement. Les résultats aux tests sont pris en compte dans le barème d'admission, leur poids représentant un quart environ de l'ensemble du barème. Ces tests sont fortement sélectifs puisqu'ils éliminent environ un étudiant sur deux, avant qu'une sélection sur dossier aboutisse à ne garder, *in fine*, qu'un candidat sur cinq. Dans le barème, un poids très important a été accordé aux candidats obtenant leur licence à la session de juin et la qualité du cursus est également prise en compte.

L'objectif de diversification du recrutement est atteint : plus de 70 % des inscrits en 1ère année ont suivi un cursus universitaire dans une filière correspondant à une discipline enseignée à l'école (20 % dans une filière scientifique ou technique).

En raison du développement de l'université et de l'attrait de la fonction publique, l'IUFM semble assuré pour les années à venir de l'existence d'un vivier important de candidats pour le professorat des écoles ; il risque même d'être soumis à des pressions accrues pour l'admission en première année. Cela justifie, de la part de l'IUFM et de l'université, un effort accru pour l'orientation des étudiants et leur sensibilisation aux exigences et à la spécificité du métier.

2 - PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

L'IUFM de la Réunion n'a pas été confronté avec la même acuité que de nombreux autres établissements de la métropole aux problèmes liés, certaines années, à l'afflux massif d'étudiants : la faiblesse relative des flux de sortie de licence explique que les capacités d'accueil arrêtées par l'institut ont excédé le nombre de demandes d'inscription effectives dans la plupart des filières.

L'application d'un barème n'a donc représenté de véritable enjeu que jusqu'en 1995-1996 dans les filières bénéficiant d'allocations, y compris d'année préparatoire.

Toutefois, le nombre de candidatures a entraîné le recours à des procédures de sélection dans 2 filières : CPE (150 candidatures, 35 à 40 places) et CAPEPS (100 candidatures en 1999, 90 en 2000 pour 40 places).

Dans le premier cas, la commission d'admission ajoute aux critères pris en compte dans l'ensemble des filières un critère qui affecte d'un poids différent la discipline d'origine, de manière à privilégier des compétences requises pour réussir ce concours très sélectif.

Pour la filière CAPEPS, un test destiné à évaluer des compétences attendues au concours (lecture rapide, synthèse de documents, expression écrite) a été mis en place et pèse de manière décisive dans le barème.

Dans bon nombre de filières, l' "évaporation" qui se produit après la notification des admissions en juin implique que l'on rouvre les procédures d'admission de juillet à septembre. Certes, la baisse du nombre de postes aux concours ces dernières années, la sélectivité de ces concours, peuvent décourager de nombreux étudiants par ailleurs contraints d'effectuer un travail salarié. Cette situation mériterait cependant, dans les filières concernées, un travail d'analyse conjoint avec les départements universitaires. Cette réflexion conjointe pourrait également avoir de la pertinence dans les filières dans lesquelles la baisse des inscrits est sensiblement plus importante que la baisse des candidatures. Comment expliquer et éventuellement gérer ce décalage ? Des questions préoccupantes de flux d'étudiants, de cursus avant l'entrée à l'IUFM mériteraient également un pilotage plus affirmé des relations avec des départements de l'université. Seule, la coopération entre IUFM et université pourrait y apporter des réponses.

II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

En 2000-2001, l'IUFM de la Réunion accueille 546 PE, dont 274 en première année et 272 en deuxième année. Cet équilibre entre les effectifs de PE1 et ceux de PE2 est assez rare pour être signalé. Il résulte du fait que la capacité d'accueil et d'encadrement de l'IUFM étant d'environ 550 PE, le nombre de places offertes aux PE1 est déterminé, par différence, en fonction du nombre de professeurs stagiaires à former et non, comme c'est généralement le cas, du nombre de postes au concours.

Une autre caractéristique de l'IUFM de la Réunion est la concentration de 68 % des effectifs sur un seul site ; pour les autres, il s'agit d'une délocalisation de la formation dans une antenne créée *ex nihilo* au Tampon.

Les 272 PE2 constituent un public relativement hétérogène comprenant 224 lauréats du concours externe et 48 lauréats du concours interne. Parmi les 224 PE2 issus du concours externe, on compte :

- 100 venant directement de la 1^{ère} année PE à l'IUFM (dont 7 aides éducateurs) ;
- 31 venant de la liste complémentaire du concours 1999 (dont 21 formés à l'IUFM et 10 hors IUFM) ;
- 37 ayant bénéficié d'une formation à l'IUFM (PE années antérieures, PLC ou CPE) ;
- 56 autres "hors IUFM".

Variable d'une année à une autre, le poids des cycles préparatoires est régulièrement à la baisse, mais reste particulièrement important.

La politique de recrutement et de formation des PE à l'IUFM de la Réunion doit être examinée à la lumière du contexte dans lequel elle s'est mise en place et développée.

Le créole reste la langue dans laquelle environ 80% des élèves des écoles s'expriment naturellement en famille ou dans la rue.

Le professorat des écoles exerce une très forte attraction sur les étudiants de l'université : il permet en effet d'accéder au statut privilégié et recherché de "fonctionnaire", en même temps qu'il garantit la possibilité de continuer à "vivre et travailler au pays". À la rentrée dernière, l'IUFM a reçu 1332 dossiers de pré-inscription pour la première année PE, chiffre à rapprocher des flux de sortie de l'université à bac + 3 (1016 licences délivrées) et bac + 4

(434 maîtrises délivrées) en 1999-2000. Le professorat des écoles est, pour un certain nombre d'étudiants réunionnais, une voie détournée d'accès au professorat du second degré, grâce aux possibilités qu'offrent les concours internes du CAPES ou du CAPLP2 d'être titularisé sur l'île au bout de trois ans.

La nécessité pour les autorités académiques de disposer de critères objectifs pour les premières affectations, alors que les demandes se portent massivement sur la partie ouest de l'île, a contraint l'IUFM à procéder à un classement en fin de formation, qui s'ajoute à l'évaluation prévue par les textes réglementaires en vue de la titularisation.

La mise en place des formations 2nd degré en 1991 s'est largement faite avec le concours des formateurs du 1^{er} degré venus de l'École normale : il en résulte qu'aujourd'hui encore un nombre important des formateurs PE intervient également dans d'autres formations et ne sont pas spécialisés dans le 1^{er} degré.

Le rapport d'évaluation interne est très éclairant sur les évolutions de la politique de recrutement et de formation conduite par l'IUFM dans ce contexte. Il est par ailleurs d'une rare lucidité sur les difficultés à personnaliser les objectifs fixés. Pour l'essentiel, l'évaluation conduite par le CNE a permis de valider les analyses qu'il contient.

Un des enjeux du pilotage de la formation des PE dans les IUFM en général est d'assurer la coordination d'équipes de formateurs géographiquement dispersées sur le territoire académique et d'harmoniser des pratiques de formation héritées de traditions souvent différentes. Le problème du pilotage de la formation des PE ne se pose pas en ces termes à l'IUFM de la Réunion, où il s'agit de mobiliser sur une filière, qui a sa cohérence, des formateurs relevant de départements disciplinaires relativement cloisonnés et autonomes (cf. chapitre Gouvernement) et dont un grand nombre d'entre eux sont impliqués également dans d'autres filières. Plus sans doute qu'ailleurs, les formateurs 1er degré s'identifient davantage au département disciplinaire auquel ils appartiennent qu'à la filière ou aux filières dans lesquelles ils interviennent.

Le problème du croisement d'une logique professionnelle et d'une logique disciplinaire est au cœur des problèmes de pilotage de la formation des PE à l'IUFM de la Réunion. C'est ainsi que, pour introduire en début d'année PE1 un module de "sensibilisation aux options" en vue d'éclairer les choix d'options des étudiants et d'amener une approche de la polyvalence, il a fallu surmonter la résistance des formateurs qui ne voyaient dans cette innovation qu'une amputation de l'horaire consacré à l'option où ils enseignaient. De même, l'introduction en 2000, dans la formation des PE2, de "modules disciplinaires de polyvalence" ("pédagogie de projet", "interdisciplinarité" et TICE) s'est heurtée au refus des formateurs de diminuer le volume horaire des "formations disciplinaires encadrées". Dans l'un et l'autre cas, les départements ont fait bloc avec les formateurs directement concernés.

Le pilotage de la filière PE était assuré, au moment de l'évaluation, par la directrice adjointe chargée de la direction du 1er degré avec le concours, d'une part, de la direction chargée des relations avec l'académie, notamment pour les mises en stage - et, d'autre part, de la Commission pédagogique du CSP (cf. chapitre Gouvernement). Ajoutons que les maîtres formateurs, à deux exceptions près (maîtres formateurs spécialisés) sont directement rattachés à cette direction. La stratégie adoptée en matière de pilotage est à la fois celle d'un affichage d'"objectifs-horizon" ambitieux et celle des "petits pas" et de la recherche des compromis nécessaires, dans la mise en œuvre.

L'évolution générale des plans de formation va dans le sens d'une approche davantage centrée sur l'"apprenant", qu'il s'agisse de l'élève en classe ou du maître en formation, et sur l'auto-formation, ce qui va à l'encontre des représentations qu'ont la majorité des formateurs de la formation. Elle va aussi dans le sens d'une professionnalisation globale intégrant les différentes composantes de la formation, ce qui va à l'encontre de la culture disciplinaire de ces enseignants, surtout lorsque cela se traduit par des réductions des horaires spécifiques consacrés aux disciplines. Un certain nombre de formateurs ont parfois du mal à s'approprier des objectifs ou des orientations à la définition desquels ils ne se sont pas sentis associés, et qui leur paraissent imposés par la direction ou par quelques collègues, dans lesquels ils ne se reconnaissent pas, au sein de la commission de pédagogie. La Direction des enseignements du premier degré est parfaitement consciente de ce problème. D'où sa stratégie "des petits pas" et de la recherche du

compromis évoqué ci-dessus ; d'où aussi ses efforts, avec la commission concernée du CSP, pour accompagner la mise en œuvre des nouvelles orientations d'un plan interne de formation des formateurs qui privilégie, d'une part, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité et, d'autre part, les analyses de pratique.

La Direction des enseignements du premier degré s'est par ailleurs dotée d'outils de pilotage pertinents : données statistiques annuelles concernant les publics en formation (âge ; sexe ; origine géographique, parcours antérieurs...), analyses annuelles détaillées des résultats aux concours, études comparatives des notes obtenues aux concours et de celles obtenues aux tests d'entrée, évaluations en fin d'année par les étudiants et professeurs stagiaires de la formation reçue à l'IUFM, enquêtes ponctuelles auprès des étudiants et des formateurs concernant les innovations introduites et, en 1998, une étude approfondie, conduite par une équipe de recherche de l'IUFM, des rapports d'inspection des jeunes professeurs sortis de l'IUFM.

On soulignera cependant le faible taux de réponses (20 à 25 %) des étudiants et professeurs stagiaires aux questionnaires d'évaluation de la formation qui leur sont transmis en fin d'année, ainsi que l'échec total d'une tentative de questionnement des jeunes enseignants un an après leur sortie de l'IUFM (6 retours de questionnaires).

La difficulté à rencontrer les étudiants et professeurs stagiaires lors de la visite de l'évaluation du CNE – concours pour les uns et congés pour les autres – n'a pas permis d'analyser les causes de cette désaffection.

S'explique-t-elle en partie par les réserves des formateurs face à ce type d'évaluation et par la nature du questionnement qui, de manière délibérée, interdit toute mise en cause directe ou indirecte des formateurs ?

1 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

Son objectif général est de favoriser la réussite de l'étudiant par une meilleure individualisation. Ses objectifs opérationnels visent à renforcer les possibilités d'attention à chaque étudiant, en français et en mathématiques, à offrir un choix d'options réfléchi et à mettre progressivement en place un plan d'autoformation, avec recours possible à une personne ressource. L'individualisation se concrétise aussi par l'existence d'un groupe à horaires aménagés pour étudiants salariés.

La formation disciplinaire. Elle concerne trois disciplines : le français (92 heures), les mathématiques (88 heures), l'éducation physique et sportive (46 heures) et elle comprend obligatoirement 2 options - option 1 : histoire-géographie ou sciences physiques ou sciences de la vie et de la terre - option 2 : éducation musicale ou arts plastiques ou langues, et une option de langue facultative.

La formation générale. Le volume global de cette formation est de 104 à 110 heures réparties en modules obligatoires : connaissance du système éducatif (14 heures), développement cognitif de l'enfant (12 heures), encadrement des stages et aide à l'élaboration du dossier professionnel (40 heures), recherche documentaire (2 heures), TIC (0 à 18 heures selon les connaissances de l'étudiant), et en modules optionnels pour un volume horaire de 24 à 36 heures selon les besoins en TIC.

Les stages. Trois stages de deux semaines sont répartis sur l'année. Le premier est un stage d'observation et vise la prise de repères concernant la vie d'une classe, d'une école, du système tout entier et l'émergence d'un questionnement professionnel. Les deux suivants sont des stages de pratique accompagnée et visent une approche de l'exercice du métier, un questionnement et un recueil de données pour le dossier professionnel et, enfin, une analyse de documents du maître et de productions d'élèves pour la partie pédagogique des épreuves du concours. Ces stages obligent à passer sinon dans trois cycles différents, au moins une fois en école maternelle et une fois en école élémentaire.

2 - LES RÉSULTATS AUX CONCOURS

Les taux de réussite au concours externe des candidats PE1 sont proches des moyennes nationales, mais ceci doit être relativisé par le fait que le rapport étudiants inscrits à l'IUFM/places mises au concours est exceptionnellement favorable. Jusqu'en 1997, il y avait à peu près autant de places au concours que d'étudiants inscrits à l'IUFM ; depuis, l'écart s'est un peu creusé.

Par ailleurs, les 100 PE1 (dont 7 aides éducateurs reçus au concours 2000) ne représentent que 50 % des lauréats ; même si l'on ajoute les lauréats ayant bénéficié d'une formation à l'IUFM au cours d'une année antérieure (PE) ou dans une autre formation à l'IUFM (PLC, CPE), on n'atteint que 67 %. Compte tenu de la sélection opérée à l'entrée en 1^{ère} année, il est difficile de se satisfaire de ces résultats.

Il convient cependant de prendre en compte aussi le fait qu'un tiers des PE1 inscrits à l'IUFM de la Réunion est constitué d'étudiants salariés ou de boursiers salariés. Il semble aussi que la décision d'accueillir en 1999-2000 cinquante PE1 supplémentaires - conformément aux directives ministérielles – se soit traduite par un échec : aucun des cinquante derniers au classement d'admission n'a été reçu au concours.

3 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

La professionnalisation est conçue à l'IUFM de la Réunion autour de trois axes : l'interaction des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être liés à l'acte d'enseigner, l'intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être liés à la situation de l'enseignant en tant qu'acteur social et la responsabilisation des "formés" dans leur formation, y compris dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Au niveau de la mise en œuvre, les avancées sur les premiers axes sont certaines, même si le passage d'une logique de juxtaposition des savoirs à une logique d'interaction se produit lentement ; elles sont moins perceptibles sur les deux autres axes, ainsi que le confirment d'ailleurs les jugements portés par les IEN sur les jeunes professeurs sortant de l'IUFM.

Outre le mémoire sur lequel un travail important et efficace a été accompli, la construction de cette professionnalisation repose très largement sur les stages et les modules disciplinaires de polyvalence : pédagogie de projet, interdisciplinarité, TICE.

La formation disciplinaire. Elle bénéficie d'un total de 277 à 322 heures (322 heures pour le groupe EILE) réparties sur l'ensemble des disciplines. Depuis la rentrée 2000, des modules de formation à la polyvalence ont été introduits : un consacré à la pédagogie de projet, un autre à l'interdisciplinarité et un troisième aux TICE.

La formation générale. Elle comprend des modules obligatoires : le module lourd (60 heures) "atelier de pratiques et d'analyses pédagogiques" ; un module "maternelle", un "AIS" et un "enseigner en milieu difficile", de 12 heures chacun ; et des modules optionnels (24 heures).

Les stages. La conception et l'organisation des stages ont beaucoup évolué en 10 ans dans un souci constant de progressivité dans la prise en charge des classes et d'une meilleure articulation entre théorie et pratique.

Le dispositif des stages comprend : un stage de pratique accompagnée tout en début d'année dont l'objectif est de permettre de "vivre une rentrée" (pour ceux qui n'ont pas suivi la formation de 1^{ère} année en IUFM, ce stage est aussi destiné à entrer rapidement et directement dans les réalités de la classe) ; un stage "filé" de 6 jours et de deux fois une semaine au premier trimestre, effectué en binôme (stage en co-responsabilité pour les ex-PE1 ; stages en situation pour les autres), stage conçu comme une préparation au stage en pleine responsabilité et une expérience de co-formation ; enfin, deux stages en responsabilité de 4 semaines en février et en mai-juin.

L'IUFM a su construire et animer un dispositif de stages cohérent, qui recueille une large adhésion des différents acteurs - internes et externes - concernés. Le stage en co-responsabilité, dont l'introduction est récente, est très innovant ; sous la forme de journées filées, il apporte un élément de réponse intéressant au problème de l'articulation du mémoire à un travail de terrain. La mise en place des ateliers "de pratiques et d'analyse des pratiques" a par ailleurs largement contribué à faire basculer le dispositif des stages dans ce qui commence à fonctionner comme un véritable système de formation par alternance.

L'implication des maîtres formateurs dans la formation des PE, et notamment dans ces ateliers, a été déterminante. Plus peut-être qu'ailleurs, les maîtres formateurs sont considérés à l'IUFM comme des formateurs à part entière, y compris par les formateurs à temps plein qui ont découvert l'intérêt de la co-animation des modules en atelier. Certains de ces maîtres formateurs ont été formés à l'IUFM à ses débuts : ils mesurent les progrès accomplis depuis qu'ils en sont sortis et ils sont particulièrement motivés. Mais d'autres maîtres formateurs, en raison de leur éloignement de Saint-Denis ou du Tampon, sont moins associés à la vie de l'IUFM, aux réflexions qui sont conduites et à l'encadrement de la formation.

On peut regretter que la formation sur le terrain reste le plus souvent limitée à l'action du maître dans sa classe et que les stages ne soient pas davantage orientés vers le fonctionnement de l'école, ses relations avec son environnement, et notamment avec les familles, de manière à aider les futurs maîtres à prendre conscience de la dimension sociale du métier, de leurs responsabilités à l'égard des élèves et de leurs familles. Cette lacune explique en partie la difficulté de l'IUFM à engager véritablement la professionnalisation sur le deuxième axe sur lequel il veut la construire.

4 - VALIDATION

L'évaluation interne des PE2 en vue de leur titularisation est assurée dans des conditions jugées très satisfaisantes par le jury académique ; il y a peu de décisions de redoublement ou d'ajournement définitif.

La principale difficulté réside dans l'obligation qui est faite à l'IUFM de classer les PE2 sortants, le rang de classement jouant un rôle important dans les décisions de première affectation.

Cela pose d'abord un problème technique de transformation de fiches d'appréciation en notes chiffrées, dont la Direction des enseignements reconnaît qu'il n'est pas résolu de manière satisfaisante. À cela s'ajoute un problème d'inter-classement entre les professeurs stagiaires issus du concours externe et ceux issus du concours interne.

Mais surtout cela a un effet rétroactif très négatif sur la formation elle-même, sur l'image que se font les professeurs en formation de l'évaluation et, indirectement, sur leurs relations avec les formateurs. Les choix de modules optionnels ou de thèmes de projet sont très largement déterminés par le souci d'obtenir la note la plus élevée possible, au détriment des véritables besoins de formation.

5 - LA PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE RÉUNIONNAIS DANS LA FORMATION DES PE

Les contenus de l'enseignement en histoire, géographie, géologie et art intègrent le "fait réunionnais", mais prudemment, afin d'éviter une référence excessive à l'île. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'action éducative que les enseignants du 1^{er} degré auront de plus en plus à mener auprès de leurs élèves, sera, pour une part, une éducation à la mobilité. Et dans cet esprit il est sans doute aussi, sinon plus, important de leur faire prendre conscience de leur appartenance à la France ou à l'Europe que de renforcer leur identité réunionnaise. C'est incontestablement une des grandes préoccupations et une des grandes attentes vis-à-vis de l'École de tous les responsables politiques de l'île.

On peut considérer que la place faite aux structures et aux pratiques pédagogiques de l'AIS (24h) et à l'enseignement en milieu difficile (12h) participe de la volonté de l'IUFM d'adopter la formation des PE au contexte réunionnais. Une réflexion est d'ailleurs engagée sur la prise en compte d'une société pluriethnique. En ce qui concerne le

créole, il est plus que jamais l'objet de débats intenses à la Réunion depuis l'annonce, en octobre 2000, de la création d'un CAPES de créole pour 2002 et les nouvelles mesures prises en avril 2001 par le ministère de l'Éducation nationale en faveur de l'enseignement des langues régionales dans les établissements du premier et du second degré. Il est évident que l'IUFM est directement concerné par ces deux innovations. Certes, la position des formateurs n'est pas facile, car leur attachement légitime aux principes de l'école républicaine peut les rendre réticents à accorder trop de place à une langue et à une culture qui, par ailleurs, ne semblent pas pour le moment en voie de dépérissement : la grande majorité des élèves de l'école primaire parlent ou connaissent le créole et on évalue à 70% la proportion des professeurs d'école qui sont capables de comprendre les élèves arrivant à l'école en parlant créole.

On comprend, dans ces conditions, que la priorité soit donnée à l'apprentissage et à la consolidation du français. Mais précisément cette formation ne peut réussir, à l'école primaire principalement, que si sont prises en compte les conditions spécifiques réelles de l'acquisition du français dans cette île. L'IUFM a essayé de répondre à ce besoin en ajoutant au module de français, depuis 1997-1998, dix heures consacrées à l'enseignement du français en milieu créolophone. C'est une bonne initiative, qui s'appuie sur les travaux du PPF "Développement de la recherche en éducation". Mais c'est sans doute trop peu en raison des enjeux actuels du français à la Réunion et dans l'océan Indien.

Le multilinguisme et le multiculturalisme sont des données essentielles de cette île que les futurs enseignants du premier et aussi du second degré de la Réunion doivent connaître, pour un enseignement efficace du français auprès de la population locale et pour la diffusion du français dans l'océan Indien. La langue créole proprement dite doit trouver une place dans ce dispositif, parce qu'elle appartient au patrimoine de la Réunion et contribue fortement à définir son identité, et pas seulement parce qu'elle constitue un substrat de la francophonie. Dans la perspective d'un enseignement en milieu scolaire et, plus précisément de la création du CAPES de Créole, l'IUFM ne peut pas éviter, à terme, de mettre en place des modules optionnels de créole pour tous les étudiants de l'établissement et, bien entendu, les enseignements propres au CAPES.

6 - LE POINT DE VUE DE L'INSPECTION

Les jugements portés par les trois IEN rencontrés lors de la visite du CNE sur les jeunes maîtres formés à l'IUFM recourent assez largement les observations et analyses qui précèdent sur le dispositif de formation de l'IUFM.

Le niveau des jeunes professeurs qui sortent de l'IUFM est globalement bon. On se félicite de la qualité de leur préparation, de leur capacité à "tenir" une classe, à analyser des séquences, à intégrer les TICE, de leur adaptabilité et de leur comportement. On déplore cependant, dans un certain nombre de cas, un style trop magistral, une approche trop théorique de la lecture (notamment au cours préparatoire), une difficulté à aider individuellement des élèves confrontés à un problème d'apprentissage (sans doute liée à un problème pour mobiliser ensemble des compétences sans doute acquises, mais séparément), une tendance parfois excessive à cloisonner les activités des élèves (par exemple, grammaire et production de textes) et surtout, un manque d'ouverture en direction des parents, de l'environnement social de l'établissement et de son environnement scolaire (aucune ouverture sur la liaison CM2-6^e, ignorance des tests d'évaluation CM2-6^e).

Plus que des critiques à l'endroit de l'IUFM, les inspecteurs expriment une attente un peu déçue qui s'exprime en termes d'innovation. En même temps, il y a un isomorphisme incontestable entre l'image que donnent les jeunes enseignants formés à l'IUFM et l'image de la formation que donnent l'IUFM et ses formateurs. Il reste encore du chemin à parcourir pour que les innovations introduites dans le plan de formation, notamment à l'occasion de l'avenant 2000-2002, en vue d'aider les formés à saisir l'élève dans la globalité, de jeter des ponts entre les différentes acquisitions disciplinaires, se traduisent dans les faits. La réflexion sur la polyvalence est largement engagée, mais les cloisonnements disciplinaires restent forts.

Mais en même temps, l'IUFM de la Réunion dispose d'un atout qu'il peut mettre à profit pour construire une véritable polyvalence des maîtres et réussir une intégration des compétences : l'implication des maîtres formateurs et la capacité des formateurs à temps plein et des maîtres formateurs à travailler ensemble.

III - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

1 - LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS

Ces préparations sont assurées dans le contexte particulier décrit dans la présentation de l'établissement.

En 2000-2001, 389 étudiants préparent à l'IUFM de la Réunion les concours du second degré de l'enseignement public (auxquels il convient d'ajouter 8 candidats au CAFEP), 29 étudiants préparent le concours de CPE.

Les effectifs, qui ont été en progression régulière jusqu'en 1996-1997, ont atteint leur maximum en 1998-1999. Depuis cette année de référence, ils ont été affectés par une baisse globale de 11% .

Cette donnée globale gomme cependant des différences importantes selon le type de concours (-13% pour les CAPES, -26% pour les CAPLP2). Un examen attentif permet par ailleurs de constater des disparités entre les filières appartenant à la même famille de concours : si certaines préparations au CAPES conservent des effectifs très voisins, la baisse apparaît, par exemple, sensiblement plus importante en histoire-géographie (44 étudiants en 1996-1997, 20 en 2000-2001), qu'en lettres modernes (30 et 19 étudiants, les mêmes années) alors que la filière Sciences économiques et sociales connaît, quant à elle, d'importantes variations d'une année sur l'autre.

Les petits nombres interdisent toute interprétation hâtive et généralisante, mais la baisse significative des effectifs dans les filières CAPLP2 appelle des études fines : les effectifs en génie électrique (option Électrotechnique et énergie) et génie mécanique (option Construction) rendent difficile un fonctionnement dynamique de préparation à des concours, même si l'on associe, pour certains éléments de formation, dans les mêmes filières, les candidats aux CAPET, en nombre également très réduit.

Le pilotage de la formation des PLC1. Un maître de conférences de l'université a accepté en 1998 d'assumer, à l'IUFM, la mission "Gestion des concours, relations avec l'université". L'intitulé même de cette mission, définie et financée par les deux établissements, témoigne de la nature des problèmes qu'il paraissait, à cette époque, urgent d'affronter. De fait, ce chargé de mission va se trouver au sein de la direction responsable de la formation des PLC1. Ces glissements de termes ne sont pas anodins et ne facilitent pas une claire identification du champ de responsabilité.

La première année d'IUFM étant fortement déterminée par la structure des concours, la maquette de formation adoptée par les conseils pour les projets successifs fait l'objet d'ajustements qui n'en modifient pas fondamentalement l'architecture (les "colles d'oral", par exemple).

Les contenus, indissociables de la nature même des épreuves sont, quant à eux, arrêtés par les départements de formation.

Dans les faits, l'examen du *Guide de l'étudiant* fait apparaître des différences dans la déclinaison de la maquette horaire générale d'un département à un autre et, à l'intérieur d'un même département, d'une filière à l'autre. C'est le cas, par exemple, de la préparation de l'épreuve sur dossier. On peut s'interroger sur les procédures d'arbitrage, de prise de décision en la matière comme sur la nature des relations institutionnelles entre le chargé de mission et les départements de formation.

La carte des formations. À la création de l'IUFM, la carte des formations proposait 18 filières du second degré (9 CAPES, 3 options du CAPET Technologie, 6 CAPLP2).

Si deux des préparations figurant sur la carte d'origine n'ont pu être ouvertes dans un premier temps (CAPES d'Espagnol et CAPLP2 Vente) en raison du nombre insuffisant de candidats, d'autres formations ont été ouvertes par la suite pour répondre à la double pression des besoins de recrutement et des demandes d'étudiants. C'est le cas de la filière CPE dès 1992, du CAPEPS et des concours Économie-Gestion dans leurs options A et B en 1993-1994.

L'évolution positive du flux d'étudiants en espagnol à l'université a conduit le département de l'université et l'IUFM à réexaminer les problèmes posés par la fermeture de cette préparation de 1995 à 1997. La coopération entre les deux institutions a permis de trouver les solutions susceptibles de garantir un fonctionnement efficace de la filière et d'obtenir sa réouverture en 1998-1999.

Une égale volonté de coopération a également permis de faire figurer l'ouverture de la préparation au concours SVT dans le contrat d'établissement 1998-2001 et d'obtenir, en 1999-2000, l'inscription du CAPES Sciences de la vie et de la terre sur la carte des formations de l'IUFM.

Le seul élargissement de la carte des formations de l'IUFM aujourd'hui envisagé concerne l'ouverture d'une préparation au CAPES de Créole, qui semblait au moment de l'expertise soumise à la mise en place préalable par l'université de la licence et de la maîtrise.

Dans un contexte d'évolution du recrutement, les problèmes posés par la baisse et la fluctuation des effectifs dans certaines filières incitent à un travail approfondi avec les départements universitaires et à la recherche de solutions transitoires, moins lourdes de conséquences que celle de la fermeture. L'insuffisance du nombre de candidats à la préparation du concours, l'absence de lauréats à un concours actuellement très sélectif ont ainsi conduit le Conseil d'administration de l'IUFM à voter le gel de la préparation du CAPES de Documentation pour l'année 2000-2001.

2 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

Les éléments de la formation. La formation de première année est essentiellement pilotée par la nature des concours et de leurs épreuves. Elle est assurée, comme indiqué ci-dessus (cf. chapitre Gestion du personnel), par les PRAG et les PRCE pour 75% du total des enseignements.

Les ajustements apportés au plan de formation visent donc, logiquement, à renforcer l'efficacité des préparations : c'est le cas des "colles d'oral", renforcées en 1999 pour chacune des épreuves d'admission.

La formation disciplinaire. Elle se déroule sur 400 à 500 heures selon les concours, sauf pour le CAPES Sciences de la vie et de la terre (600) et les concours techniques et professionnels (550 à 600).

Elle vise l'acquisition des savoirs et des techniques disciplinaires nécessaires à la réussite de différentes épreuves.

Elle inclut l'entraînement aux épreuves écrites et orales d'admission.

La préparation à l'épreuve sur dossier. Une dotation de 50 heures est affectée à la préparation de cette épreuve particulière, organisée de manière différente selon que le dossier est proposé par le jury ou préparé par le candidat.

Le stage est rattaché à la préparation de cette épreuve et l'articulation est plus ou moins facilitée par les attentes des jurys, variables selon les filières. De manière générale, les objectifs de ce stage paraissent insuffisamment explicites et la relation avec le réseau des conseillers pédagogiques d'accueil insuffisamment établie pour que cette expérience en établissement prenne tout son sens pour des candidats entièrement mobilisés par la préparation des épreuves.

Formation générale. Une offre diversifiée de modules figure dans le *Guide de l'étudiant*, modules susceptibles de répondre à une double inquiétude : réussir au concours, se préparer à l'exercice du métier. Deux modules au sein de cette offre sont affichés comme obligatoires : "Initiation à la recherche documentaire par BCDI" (2 heures), "Connaissance du système éducatif" (14 heures).

D'autres, facultatifs, s'inscrivent dans la logique de préparation du concours : Communiquer par l'écrit (12 heures), Communiquer oralement (12 heures) ou dans la perspective du métier (Finalités éducatives, La relation pédagogique).

La mise en œuvre de la formation. Dans le contexte particulier de la Réunion, la formation de première année est très largement assurée par les enseignants de l'IUFM, en particulier par des PRAG très fortement impliqués dans la lourde tâche de préparation aux épreuves des concours. La participation des enseignants-chercheurs reste relativement faible.

La spécialisation des savoirs nécessaires à la préparation des différentes épreuves disciplinaires conduit, en complément, à recourir, pendant la période des vacances australiennes, à des missionnaires venant de métropoles (de 20 en 1998 à 24 en 2000 assurant en moyenne 30 HTD chacun). Cette situation est certes acceptée par les étudiants mais se traduit par un fort absentéisme, constaté mais mal expliqué par l'IUFM. Les problèmes inhérents à ce genre de dispositif (densité défavorable à une véritable appropriation des savoirs dans le temps, période peu favorable pour les étudiants...) semblent assez bien résolus dans certaines filières dans lesquelles la mission est préparée (bibliographies, travaux préparatoires...) et poursuivie par des travaux écrits corrigés.

Le manque de collaboration entre l'IUFM et l'université sur ce dossier de la préparation aux concours est négativement souligné par les étudiants alors que les manifestations de coopération (Espagnol, SVT...) sont présentées comme un gage d'efficacité accrue des préparations. Il faut enfin souligner l'effort fait par l'IUFM pour proposer une organisation de la formation qui tienne compte des contraintes des publics d'étudiants accueillis, souvent salariés dans certaines filières (CPE, par exemple).

3 - LES RÉSULTATS AUX CONCOURS

Si le pourcentage global des étudiants de l'IUFM admis aux concours est en progression légère mais régulière depuis 1998, l'amélioration concerne de manière très inégale les familles de concours. Pour ce qui est des CAPES, la progression est sensible (7,67% en 1998, 7,41% en 1999, 12,7 % à la session 2000). On peut être tenté de voir dans cette progression encourageante le résultat d'une culture des concours construite à l'IUFM au cours de ces années et la pertinence de dispositions comme les "colles d'oral", instaurées en 1999.

Les résultats aux CAPET sont, en revanche, affectés par une chute importante (22,2% en 1998, 21,14% en 1999, 9,52% seulement à la session 2000), tandis que ceux des CAPLP2 sont, eux aussi, plus satisfaisants en 2000 (15,7% contre 5,81% en 1998 et 4,1% en 1999). Ces pourcentages demandent cependant à être considérés avec prudence tant les effectifs concernés sont limités : au total, 42 candidats de l'IUFM se présentaient en 2000 à 6 CAPET différents tandis que 70 autres se présentaient à 8 CAPLP2.

Si les résultats globaux de l'IUFM de la Réunion sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale qui prend en compte l'ensemble des candidats aux concours, ils sont fréquemment en dessous du taux de succès moyen des candidats inscrits en IUFM. Les fluctuations importantes d'une année sur l'autre dans les taux de succès laisse penser qu'il faut en fait 2 ans de préparation pour avoir des chances raisonnables de succès.

Le nombre de filières qui ne comptent aucun lauréat, pour certaines pendant plusieurs années consécutives, pose question et il est vraisemblable qu'il convient d'examiner, non seulement la préparation elle-même, mais aussi le cursus antérieur. Il faut enfin souligner le pourcentage en augmentation des lauréats aux CAPLP2 inscrits à l'IUFM pour y préparer en fait un autre concours du second degré.

CONCLUSION SUR LA FORMATION DES PLC1

L'IUFM de la Réunion a dû affronter une situation particulière compte tenu de la non implication de l'université dans la préparation des concours ; en dépit de cette situation difficile, l'établissement a su maintenir, avec des stages et des modules de formation générale, une dimension professionnelle à cette première année, conformément au cahier des charges des IUFM, et ceci mérite d'être souligné.

L'établissement en tant qu'institution et ses personnels ont fait des efforts considérables pour relever le défi que représentait la mise en place de nombreuses préparations sans le secours de traditions universitaires qui existaient, bien avant 1991, dans la plupart des universités métropolitaines.

Les résultats aux concours externes des étudiants de 1ère année

1 - 1997-1998 (session 1998)

	Postes au concours		Préinscrits au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / préinscrits	
	France nat. *	France UFM **	La Réunion hors UFM ***	La Réunion hors UFM ***	France nat. *	France UFM **	La Réunion hors UFM ***	La Réunion hors UFM ***
1er degré								
Professeur des écoles	8 914	46 982	925	219	8 914	115	92	18,9% 42,5%
2nd degré								
CAPEF								
Lettres modernes	1 268	6 384	3 582	41	22	1 200	336	17,7% 20,5%
Sciences économiques et sociales	16	1 827	589	24	13	70	85	4,2% 7,5%
Histoire Géographie	808	9 895	4 849	76	43	830	517	8,9% 11,5%
Anglais	1 768	6 453	3 449	132	81	1 174	721	16,6% 21,8%
Mathématiques	1 048	7 820	3 384	96	38	1 850	588	13,2% 17,5%
Physique et Chimie	508	5 851	2 152	51	28	550	386	10,9% 17,9%
Physique et Electronique appliquée	128	319	288	20	12	120	81	16,7% 28,8%
Documentation	108	1 734	772	25	11	100	70	5,6% 9,8%
CAPEPS								
	1 088	4 913	2 987	51	39	1 080	383	23,5% 28,9%
Conseiller Principal d'éducation	468	7 913	1 330	111	78	460	213	5,7% 16,0%
CAPET								
Génie mécanique	128	514	199	11	8	120	72	23,3% 36,2%
génie constructeur								
Génie électrique	85	383	194	6	8	85	69	22,2% 35,6%
génie électrotechnique et énergie								
Technologie	375	885	658	25	21	375	321	38,8% 49,4%
nouvelles technologies								
Economie Gestion	58	621	271	16	4	54	63	8,1% 23,2%
généralistes et gestion administrative								
généralistes et gestion comptable	55	1 429	487	29	7	95	44	8,6% 8,9%
généralistes et gestion commerciale	64	891	337	14	6	64	7	7,2% 2,1%
CAPLP2								
Mathématiques - Sciences physiques	368	4 344	1 722	74	18	365	238	8,4% 13,7%
Lettres - Histoire	345	3 838	1 117	83	34	345	154	8,8% 13,8%
Anglais - Lettres	305	3 830	887	65	12	305	146	10,1% 16,3%
Génie mécanique	18	394	26	16	1	70	7	17,8% 26,9%
généralistes								
Génie électrique	85	437	197	14	3	85	65	19,5% 33,0%
généralistes et gestion administrative								
généralistes et gestion commerciale	55	395	112	27	18	55	14	7,3% 12,5%
Comptabilité et Economique	128	1 359	487	26	2	120	88	8,8% 14,8%
Versés	168	1 130	312	23	8	160	182	14,2% 21,4%

* : tous candidats (UFM + libérés) ; ** : candidats UFM ; *** : candidats UFM de la formation

Source : MEN (DG-412) - UFM de La Réunion

Les résultats aux concours externes des étudiants de 1ère année

2 - 1998-1999 (session 1999)

	Places au concours		Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents				
	France nat. *	France IUFM **	France IUFM **	La Réunion hors IUFM ***	La Réunion IUFM ***	France nat. *	France IUFM **	La Réunion hors IUFM ***	France IUFM **	La Réunion hors IUFM ***	France nat. *	France IUFM **	La Réunion hors IUFM ***
1er degré													
Professeur des écoles			48 848	963	282	9 350	188	182	20,8%		18,7%	58,5%	
2nd degré													
CAPEF													
Lettres modernes	1 150		6 844	3 932	45	1 150	714	4	16,8%	16,6%	15,8%	21,1%	
Sciences économiques et sociales	60		1 825	353	20	60	38	6	5,9%	10,8%	10,8%	0,8%	
Histoire-Géographie	865		8 872	4 793	61	865	548	1	8,8%	11,8%	10,3%	2,8%	
Anglais	1 270		6 838	3 271	97	1 067	682	7	17,7%	20,8%	10,3%	14,3%	
Espagnol	560		4 148	1 237	49	560	363	6	13,5%	20,8%	2,8%	0,8%	
Mathématiques	945		7 253	3 216	71	945	478	4	13,8%	14,8%	5,8%	3,2%	
Physique et Chimie	600		4 418	1 983	55	600	428	1	13,8%	21,8%	1,8%	4,5%	
Physique et Électronique appliquées	85		518	213	12	85	87	2	16,7%	26,8%	16,7%	48,0%	
Documentation	120		1 323	721	37	120	62	8	8,9%	12,8%	0,0%	0,8%	
CAPEFS	1 650		5 155	2 895	68	1 650	725	9	20,4%	25,0%	13,2%	15,2%	
Conseiller Principal d'Éducation	450		9 238	1 244	125	450	282	3	4,9%	16,2%	2,4%	3,7%	
CAPET													
Génie mécanique	95		444	182	19	95	83	1	21,4%	32,8%	5,3%	0,8%	
optique construction													
Génie électrique	75		328	173	14	75	60	2	23,4%	24,7%	14,3%	16,7%	
optique électronique et analogie													
Technologie	260		788	471	19	260	287	8	46,8%	60,8%	47,4%	52,9%	
master optique													
Economie-Gestion	52		548	218	10	52	25	8	9,5%	16,1%	0,0%	0,8%	
optique éco. et gestion administrative													
optique éco. et gestion comptable	86		1 141	493	21	86	53	1	7,5%	13,8%	4,8%	14,3%	
optique éco. et gestion commerciale	98		324	273	17	98	76	1	8,0%	13,2%	5,8%	0,8%	
CAPLP2													
Mathématiques - Sciences physiques	265		3 488	1 937	92	265	247	8	10,5%	16,8%	0,0%	0,8%	
Lettres - Histoire	260		3 713	1 119	85	260	178	2	9,6%	15,3%	2,4%	3,8%	
Anglais - Lettres	290		2 811	784	61	290	332	4	10,3%	17,8%	6,6%	0,8%	
Génie mécanique	75		388	138	20	75	37	3	24,3%	26,8%	25,0%	98,0%	
optique construction													
Génie électrique	75		382	184	17	75	47	3	20,7%	25,5%	17,8%	0,8%	
optique électronique et analogie													
Communication administrative	65		637	224	21	65	37	6	8,1%	16,2%	4,8%	0,8%	
Comptabilité et Bureautique	100		1 878	361	24	100	63	2	9,3%	17,5%	8,3%	58,0%	
Vente	155		835	317	24	155	78	3	16,8%	24,8%	12,5%	0,8%	

* : tous candidats (IUFM + libre) - ** : candidats IUFM - *** : candidats IUFM de la formation

Source : MEN (DES-A13) - IUFM de La Réunion

**Les résultats aux concours externes des étudiants de 1ère année
3 - 1999-2000 (session 2000)**

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents			
	France nat. *	France IUFM **	La Réunion hors IUFM IUFM ***	France nat. *	France IUFM **	La Réunion hors IUFM IUFM ***	France nat. *	France IUFM **	La Réunion hors IUFM IUFM ***	
1er degré										
Professeur des écoles			1 629	231					18,3%	40,3%
2nd degré										
CAPEPS										
Lettres modernes	1 030	6 066	3 604	54	23		1 030	755		
Sciences économiques et sociales	50	821	348	10	3		50	38		
Histoire-géographie	215	8 271	4 154	16	22		175	552		
Anglais	1 050	5 431	3 328	98	55		1 051	841		
Espagnol	650	3 420	1 953	40	20		650	474		
Mathématiques	880	6 120	2 909	47	31		880	510		
Physique et Chimie	620	3 650	1 565	44	21		620	460		
Physique et Électricité appliquée	65	401	140	12	7		65	31		
Sciences de la vie et de la terre	650	3 536	1 246	42	22		650	445		
Documentation	160	1 591	303	16	8		160	126		
CAPEPS	1 016	6 485	3 877	64	37		1 850	650	6	4
Conseiller Principal d'Éducation	470	8 884	1 157	171	21		470	226	3	2
CAPET										
Génie mécanique option construction	45	398	162	15	11		109	27		
Génie électrique option électrotechnique et énergie	55	278	126	12	6		55	45		
Technologie travaux option	240	840	423	15	13		240	217		
Économie-Gestion option éco. et gestion administrative	60	501	191	15	7		57	40		
option éco. et gestion comptable	15	86	306	14	4		75	54		
option éco. et gestion commerciale	60	670	215	14	1		60	36		
CAPLP2										
Mathématiques - Sciences physiques	205	2 080	482	42	15		225	125		
Lettres - Histoire	315	3 420	611	42	29		315	94		
Anglais - Lettres	255	2 653	230	88	10		255	32		
Génie mécanique option construction	90	274	13	13	0		90	7		
Génie électrique option électrotechnique et énergie	90	292	53	14	5		90	31		
Communication administrative	15	828	319	21	4		58	17		
Compatibilité et Bureautique	120	877	112	18	1		109	30		
Vierla	110	913	162	20	8		110	40		

* : tous candidats (IUFM + hors) ; ** : candidats IUFM ; *** : candidats IUFM de la formation

Source : ANW (DES-A73) - UFM de La Réunion

On constate la forte implication, liée à l'histoire de l'établissement, des PRAG et PRCE dans la préparation aux épreuves théoriques des concours du second degré. On pourrait souhaiter, pour l'avenir, une meilleure répartition des services entre enseignants-chercheurs et personnels du second degré.

L'IUFM doit cependant affronter les questions suscitées par les résultats de ses étudiants aux concours : une analyse fine de ces résultats, leur suivi, doivent impérativement être assurés tant au niveau de la direction que des départements de formation. Il semble également nécessaire de réexaminer les questions relatives à la délimitation des champs de compétences et des modes de travail entre le membre de la direction responsable de la formation des PLC1 et les départements de formation.

Par ailleurs, si la coopération se développe progressivement entre l'IUFM et son université de rattachement comme en témoignent l'ouverture sur de nouvelles bases de la préparation aux CAPES d'Espagnol et SVT ou les dispositions prises pour que les personnels des deux établissements interviennent, sur service, dans l'institution partenaire à hauteur de 40 HTD, les problèmes à résoudre restent nombreux. Le *statu quo* envisagé par l'université pendant la durée du prochain contrat sur la question des concours risque pourtant de différer encore son implication dans la construction d'une culture relative aux métiers de l'enseignement, alors qu'il apparaît clairement que l'amélioration des conditions de réussite aux concours des étudiants de la Réunion passe par un travail IUFM/ université, filière par filière, sur les flux, les cursus, l'introduction en licence d'éléments de préprofessionnalisation, l'admission dans des préparations à des concours très sélectifs.

4 - LA FORMATION DES PLC2

Le public en formation. En 2000, 97 professeurs stagiaires de filières ou disciplines différentes et 6 CPE sont formés sur le site de Saint-Denis, 8 professeurs stagiaires d'EPS suivent leur formation sur l'antenne du Tampon où l'université accueille la filière STAPS. Une forte majorité de ces professeurs stagiaires ont suivi une formation en première année dans un IUFM (63,8% l'année précédente, auxquels il convient d'ajouter les 15,3% qui ont bénéficié, à un autre moment, d'une première année à l'IUFM). La proportion, en augmentation (20,9%), de professeurs stagiaires non issus d'un IUFM interroge les formateurs dans certaines filières.

Un petit nombre des professeurs stagiaires à l'IUFM de la Réunion vient de la métropole (14 en 2000-2001).

Le pilotage de la formation des PLC2. Un directeur adjoint assume la responsabilité du pilotage de cette année de formation au sein de la direction de l'établissement.

La conception même de cette fonction, le poids relatif de l'élaboration, du suivi des procédures et de la dimension pédagogique font l'objet de désaccords affichés au sein de la direction. L'absence de clarification à ce propos induit une perception floue, par les responsables de structures internes de l'établissement, du rôle de ce directeur adjoint : pour les responsables de département, par exemple, il se réduit à celui d'un "*relais administratif entre eux et le directeur*".

En termes de pilotage d'une politique de formation, cela entraîne des relations faibles, non institutionnalisées, avec ces acteurs essentiels de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'établissement.

Sans doute cela explique-t-il également l'absence de relations formalisées, suivies et finalisées avec des partenaires de la formation : le rectorat avec ses différents services ou structures (qu'il s'agisse de la Division des projets et moyens impliquée dans l'affectation des stagiaires ou de la Mission maîtrise des langages, par exemple), les chefs d'établissement et les corps d'inspection, en particulier.

Les composantes de la formation. Cette année de formation vise à développer les compétences professionnelles requises pour faire face aux nécessités immédiates du métier dans le cadre du stage en responsabilité et aux exigences ultérieures d'adaptation à des contextes différents et à des évolutions probables de ce métier.

La formation disciplinaire. Elle concerne à la fois les savoirs à enseigner qui, selon les filières, demandent à être complétés ou actualisés compte tenu de la nature des cursus universitaires, des programmes ou épreuves de concours, et les méthodes de transmission de ces savoirs.

Elle se développe sur un volume horaire de 120 heures, à raison d'une demi-journée par semaine.

La formation générale. Elle vise la construction de compétences transversales nécessaires à l'exercice du métier quelle que soit la discipline enseignée.

L'avenant au plan de formation pour les années 2000-2002, adopté par le Conseil scientifique et pédagogique, a pris en compte les nouvelles orientations de la politique éducative : introduction d'un module de 6 heures consacré à la "maîtrise des langages" et d'un autre de 12 heures destiné à favoriser les démarches pluridisciplinaires, dans la liste des modules obligatoires. Dans celle-ci continuent à figurer également : Atelier de pratique et d'analyse pédagogiques (40 heures), Théorie de l'évaluation (10 heures), Enseigner en milieu difficile (12 heures), Gestion de l'hétérogénéité et insertion (15 heures).

L'offre de formation associe à ces 6 modules obligatoires, représentant un volume total de 95 heures, des modules optionnels (12 heures) relatifs à des thématiques variées que le professeur stagiaire peut retenir dans la logique de son parcours personnel de formation .

L'importance du volume horaire accordé au module "Atelier de pratique et d'analyse pédagogiques" est indissociable de son enjeu dans un dispositif global qui vise une pratique réflexive du métier.

Un module particulier : le stage en entreprise. D'une durée variable selon les filières concernées, il n'a pas non plus la même fonction selon que l'on est lauréat d'un CAPET, d'un CAPLP2, du concours de CPE ou du CAPES de Documentation, mais est considéré dans tous les cas comme un module de formation générale.

Pour prendre tout son sens, en particulier pour les stagiaires des filières techniques et professionnelles sans expérience professionnelle en entreprise, les objectifs de ce stage, sa place dans la formation, doivent être redéfinis ainsi que ses modalités d'accompagnement.

La difficulté que représente pour les stagiaires la recherche d'une entreprise susceptible de les accueillir dans le contexte économique de l'île doit inciter l'IUFM à s'engager dans la construction d'un véritable réseau d'entreprises d'accueil.

Les stages en établissement scolaire.

Le stage en responsabilité. Le principal problème rencontré est celui de l'affectation des stagiaires dans les établissements du second degré.

Malgré les bonnes relations avec le rectorat, il arrive encore que quelquefois des stagiaires, considérés non comme moyens mais comme "variables d'ajustement" par le rectorat, se trouvent affectés dans des établissements où il n'y a pas de conseiller pédagogique pour les accueillir .

Le rectorat se préoccupe d'améliorer la situation en établissant des fiches de contact avec les étudiants, avant même les concours, pour prendre en compte leurs vœux d'affectation dès la notification des résultats.

Toutefois, l'absence de liste stabilisée de conseillers pédagogiques potentiels se fait cruellement sentir et des solutions doivent être trouvées dans l'urgence, ce qui n'est pas la meilleure façon de valoriser une fonction aussi importante. Une collaboration plus étroite est à développer entre la Division des projets et moyens du rectorat et l'IUFM pour élaborer, en concertation avec les IPR, une liste large de lieux d'accueil favorables, liste susceptible d'être mise en corrélation avec les besoins exprimés par les chefs d'établissement.

Il est évident également que, pour avoir un caractère formateur, le début de pratique ne devrait pas placer le professeur stagiaire dans des conditions d'exercice dont la difficulté requiert, dans certains cas, une expérience qu'il n'a pas (classes très difficiles, classes de SEGPA, par ex.). Une collaboration plus étroite de l'IUFM avec les chefs d'établissement devrait limiter ces situations, en situant plus clairement le sens et les enjeux du stage dans la formation ainsi que le rôle de l'établissement lui-même dans sa réussite.

Le stage de pratique accompagnée. Il se fait, pour des professeurs stagiaires affectés le plus souvent en lycée, dans un autre niveau d'enseignement que celui du stage en responsabilité : en collège, en lycée professionnel et, pour partie, en école, ce qui mérite d'être souligné.

Sans doute son efficacité peut-elle être renforcée par une collaboration plus étroite avec les conseillers pédagogiques et maîtres d'accueil, de manière à les associer à l'élaboration des modalités de travail à privilégier avec leurs stagiaires pour leur permettre une prise en charge effective de la classe.

Les chefs d'établissement rencontrés sont favorables à l'accueil dans leurs établissements de professeurs stagiaires, le plus souvent porteurs d'évolutions dans l'enseignement de leur discipline, même s'ils regrettent une forme de repli des enseignants débutants sur cette seule dimension du métier.

Ils expriment fortement le souhait de collaborations plus étroites avec l'IUFM afin d'être en mesure de contribuer à la formation de véritables professionnels capables de s'insérer dans une équipe pédagogique, préparés à affronter les questions de vie scolaire et à assumer leur triple mission d'instruction, d'éducation et de préparation à une insertion professionnelle.

Seul, le développement d'une nouvelle forme de relations entre eux et l'institut peut permettre à la fois de clarifier les attentes à leur égard et de faire de l'établissement scolaire un lieu de formation à part entière.

Le mémoire professionnel. Des difficultés, des divergences constatées entre formateurs quant à la conception même du mémoire ont incité la commission pédagogique à conduire en 1999 un travail de réflexion approfondi sur cette modalité de formation. Le document produit, diffusé aux stagiaires en 2000, identifie les spécificités de ce mémoire professionnel, précise un certain nombre de repères méthodologiques utiles à son élaboration, décline la fonction de directeur de mémoire, explicite les modalités de sa soutenance et les critères de son évaluation.

Des propos de stagiaires incitent à penser que ce document de référence, qui reçoit l'adhésion des formateurs, ne suffit pas à lever des réticences et incompréhensions qui subsistent (à côté de réactions positives...). Le dispositif d'accompagnement du mémoire doit donc rester un objet de préoccupation et de travail en commun entre formateurs.

Suivi et régulation de la formation. Le souci de répondre à la demande d'individualisation de la formation de la part de professeurs débutants dotés de bagages d'expériences différents, confrontés à des difficultés différentes dans le cadre de leur stage en responsabilité, a conduit l'IUFM à proposer à chaque professeur stagiaire de bénéficier de l'appui et du soutien d'un tuteur. Celui-ci l'aide dans la compréhension du fonctionnement de l'institut et dans l'élaboration de son parcours personnel de formation, en particulier dans le choix des modules susceptibles d'apporter des réponses appropriées à ses questions ou difficultés professionnelles.

Ce dispositif mérite d'être conforté, ce qui ne saurait se faire sans une clarification de la spécificité de la fonction de tuteur par rapport à celle de conseiller pédagogique et des modalités de fonctionnement de ce tutorat.

Le choix d'inscrire la formation des professeurs stagiaires dans une logique de formation d'adultes permettant l'implication du "formé" a par ailleurs conduit l'IUFM à mettre en place un "contrat de formation". Ce document énonce clairement les engagements du professeur en formation et ceux de l'institution représentée par le directeur adjoint et les formateurs.

Cet outil de régulation soulève, chez certains stagiaires, un certain nombre de questions importantes, en particulier relatives à la dernière formule : *“Le non respect de cet engagement entraîne l'annulation du présent contrat”*. Le professeur stagiaire peut-il demander l'annulation du contrat s'il estime que l'institution n'a pas respecté ses engagements ? Que se passe-t-il en cas d'annulation du contrat ? Tout cela explique sans doute que la mise en œuvre du dispositif semble peu affirmée dans la formation du second degré.

La validation de la formation. La commission IUFM de validation mise en place pour chaque concours propose au directeur de l'IUFM la validation (ou non validation) de chaque stagiaire, sur la base de l'appréciation portée sur les 3 éléments identifiés dans le texte réglementaire.

La non validation est, comme dans d'autres IUFM, le plus souvent due au refus de valider le stage en responsabilité qui entraîne, conformément aux textes, l'impossibilité de valider l'ensemble de la formation.

Le jury académique de certification qui se prononce sur la titularisation des stagiaires prend appui sur les dossiers de validation de l'IUFM. Avant de décider l'ajournement d'un stagiaire non validé, il fait procéder à une inspection du stagiaire, quel que soit le motif de sa non validation (y compris, donc, s'il s'agit d'un mémoire insuffisant).

Jusqu'à maintenant, 99% des professeurs stagiaires ont été validés et titularisés.

CONCLUSION SUR LA FORMATION DES PLC2

La formation professionnelle initiale à des métiers de l'enseignement en constante évolution pose, à l'IUFM de la Réunion comme ailleurs, des questions difficiles que la spécificité du contexte insulaire rend plus complexes sur certains points (multiculturalité et plurilinguisme chez les élèves, limites des ressources de formation...). L'évolution de la politique éducative et des compétences attendues des professionnels de l'enseignement et de l'éducation exige un fort investissement de l'institution et de ses formateurs : contenus et dispositifs doivent en effet s'attacher à prendre en compte, eux aussi, ces évolutions.

L'existence de la Commission pédagogique et de la Commission formation de formateurs devrait faciliter la poursuite indispensable d'une réflexion collective déjà engagée quant à la pertinence des choix effectués à certains moments concernant, par exemple, le mémoire professionnel et son accompagnement ou l'analyse de pratiques. Ces deux commissions ont indiscutablement un rôle important à jouer pour que l'offre de formation de l'IUFM réponde au mieux tant aux besoins du système éducatif qu'à ceux des stagiaires en formation.

La difficulté de certains stagiaires à percevoir, dans une perspective professionnelle, la logique de l'enchaînement des différents éléments de la formation incite à recommander un approfondissement de la réflexion sur la chronologie de la formation, son organisation sur l'ensemble d'une année.

Par ailleurs, l'IUFM, chargé de la conception et de la mise en œuvre de la formation initiale n'est pas le seul lieu d'apprentissage du métier pour des stagiaires de deuxième année. Il doit donc, impérativement, conforter et enrichir ses relations avec ses partenaires : rectorat, chefs d'établissement, en particulier...

Sans doute le contexte de l'île favorise-t-il les relations informelles de proximité. Il conviendrait cependant de mieux formaliser, par exemple, la place, la fonction et la forme des relations avec les corps d'inspection et la division du rectorat chargée de l'affectation des stagiaires.

Il conviendrait également de faire évoluer la nature des relations avec les chefs d'établissement et de les renforcer. Au cours de cette deuxième année, l'établissement scolaire est, pour le professeur stagiaire, un lieu important d'acquisition de savoirs professionnels. C'est dans ce contexte qu'il découvre notamment la réalité des questions de vie scolaire. Il semble donc important que l'IUFM s'attache à mieux identifier le rôle de l'établissement scolaire dans une formation professionnelle initiale d'enseignant et à préciser les éléments d'un "cahier des charges" à l'intention des chefs d'établissement.

L'importance du rôle des conseillers pédagogiques dans la formation des jeunes collègues fait de ceux-ci de véritables acteurs de la formation et implique que les initiatives déjà prises à leur intention soient développées de manière significative. Ils ne pourront se sentir partie prenante dans le dispositif de formation de 2ème année que s'ils sont mieux informés, mieux associés aux activités de l'IUFM, mieux préparés à assurer les fonctions de conseil pédagogique. Un travail doit être engagé pour élargir et stabiliser un réseau de collègues acceptant, selon les besoins, d'accueillir des étudiants de 1ère année ou d'accompagner en 2ème année un professeur stagiaire. On peut s'interroger sur la pertinence qu'il y a à distinguer les deux réseaux : certaines compétences attendues sont identiques et l'implication dans l'un et l'autre contribue au développement professionnel de l'enseignant qui accepte d'exercer ces fonctions.

Les questions relatives au pilotage de cette deuxième année méritent d'être explicitement abordées dans un souci de transparence et d'efficacité accrue, fondée en particulier sur une identification plus claire du champ de compétences du directeur adjoint et des départements de formation.

Sans doute cela faciliterait-il l'organisation, au sein de l'établissement, de débats utiles : sur la logique des choix effectués par chaque département dans l'important volet "Formation disciplinaire" (120 heures) ; sur la formation à l'utilisation des TICE dans la spécificité des contextes disciplinaires plutôt que dans le cadre des modules de formation générale, comme c'est souvent le cas.

Enfin, il serait souhaitable que l'IUFM s'engage désormais dans un travail d'évaluation des formations dont il ressent la nécessité. Cela permettrait à l'établissement de disposer d'indicateurs utiles pour procéder à d'éventuels ajustements de son plan de formation.

IV - LES FORMATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION ET DE L'INTÉGRATION SCOLAIRES

1 - PRÉPARATION AU CAPSAIS

L'IUFM de la Réunion, qui a pris le relais de l'ancienne École normale où existait un centre AIS, est confronté à de nombreux problèmes : un éloignement géographique des autres IUFM qui ne lui permet pas de s'inscrire dans une carte et un dispositif inter-académique en ce qui concerne les options ; des besoins de recrutement relativement limités en raison de la taille de l'académie et du pourcentage élevé (+ de 80%) des postes pourvus par les titulaires, qui ne permettent pas d'ouvrir chaque année les options offertes par l'IUFM ; des contraintes de gestion de l'académie et de déplacement pour les stagiaires du sud de l'île.

L'IUFM a su trouver des formules adaptées à ce contexte et mettre en place un dispositif conforme à l'esprit des directives ministérielles de 1997, apprécié par les stagiaires et qui répond aux attentes de l'académie.

La préparation au CAPSAIS est assurée par le Département AIS, qui, jusqu'à la rentrée dernière, n'était constitué que d'un seul formateur, directement rattaché à la sous-direction, chargée par ailleurs de la formation continue et des relations avec l'académie, ce qui n'est pas sans avoir une influence positive tant en ce qui concerne les démarches de formation que les relations avec l'Inspection et avec le terrain.

Le Département AIS fait largement appel aux formateurs des autres départements de l'IUFM pour les enseignements disciplinaires et à des intervenants extérieurs pour les aspects plus professionnels. Au total, il est fait appel à plus de 52 intervenants, dont une majorité de l'extérieur. Les stagiaires paraissent apprécier la diversité des formateurs et la cohérence de la formation semble maintenue malgré leur nombre.

Il existe trois options à l'IUFM de la Réunion :

- l'option E, ouverte tous les ans, avec un effectif compris entre 16 et 24 stagiaires ;
- les options D et F, ouvertes alternativement, avec des effectifs compris entre 10 et 15 stagiaires.

En 2000-2001, l'IUFM accueille 19 stagiaires dans l'option E et 14 stagiaires dans l'option F.

En raison des contraintes évoquées ci-dessus, l'IUFM a été conduit à regrouper en continu sur la 1ère année, l'unité S1 (commune aux différentes options) et l'unité S2 (spécifique à chaque option).

Il en résulte que la première année est essentiellement une année de formation à l'IUFM avec un nombre important de cours (563 heures pour l'option E et 587 heures pour l'option F) et un nombre limité de stages (2 stages d'une semaine et un stage "filé" de 15 journées), alors que la deuxième année (préparation de l'US3) se fait entièrement sur le terrain avec seulement 18 heures de regroupement à l'IUFM. Cette situation est loin d'être satisfaisante au regard de la mise en œuvre d'une formation fondée sur le principe de l'alternance. Cette observation doit être quelque peu nuancée par le fait qu'à trois exceptions près, tous les stagiaires recrutés en 2000 ont déjà occupé des postes AIS, et en raison de la qualité du dispositif de suivi des stagiaires mis en place en 2e année.

2 - PLACE DE L'AIS DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le plan de formation des personnels enseignants prévoit un module obligatoire de 22 heures dont le but est d'ouvrir les futurs maîtres à la problématique de l'adaptation et de l'intégration scolaires et de leur faire connaître les personnes ressources dans ce domaine, mais dont la visée plus large est la prise en charge de tous les élèves tels qu'ils sont. Ce module s'articule donc très étroitement à celui consacré à "l'enseignement en milieu difficile" (12 h).

Le plan de formation des professeurs des lycées et collèges ne prévoit qu'un module obligatoire de 6 heures dont l'objectif est une prise de conscience des problèmes de l'AIS, notamment en ce qui concerne les élèves présentant des handicaps, et une présentation des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Une innovation intéressante a été introduite récemment : l'intervention d'une personne frappée de surdité.

On peut regretter que si peu de temps soit consacré à l'AIS dans la formation des enseignants du second degré.

V - LES RELATIONS INTERNATIONALES

Pour un établissement aussi isolé que l'IUFM de la Réunion, les relations internationales sont l'occasion de nouer des relations avec des États et établissements partenaires de la zone de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Comores, et plus largement les États d'Afrique du sud, l'Inde, l'Extrême-Orient...). L'IUFM peut apporter ses compétences dans les domaines de l'ingénierie éducative, de la didactique des disciplines, dont le français langue étrangère (FLE), et s'enrichir au contact des autres.

Enfin, la Réunion est une plate-forme avancée de la France et de l'Europe dans l'océan Indien et elle se doit, à ce titre, d'être d'abord le vecteur de la francophonie et de l'Europe dans cette région du monde. L'IUFM veut en être le principal outil.

Les relations internationales sont, pour l'instant, fortement dominées dans la zone de l'océan Indien par des actions qui s'effectuent dans le cadre de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et concernent peu des apports en expertise d'ingénierie éducative et en didactique des disciplines. L'IUFM souhaite renforcer en ce domaine son savoir-faire. Ses relations avec l'Union européenne, malgré un réel effort réalisé ces deux dernières années, restent modestes. Ce grand chantier contribuerait efficacement au développement des échanges entre étudiants, stagiaires, enseignants, et à lever les lourdes contraintes de l'isolement.

Depuis sa création, l'IUFM de la Réunion affiche fortement l'objectif de s'insérer dans une politique de coopération régionale et de développer le champ de ses relations internationales.

La concrétisation de ce projet est restée limitée durant les premières années de vie d'un institut d'abord préoccupé par la mise en place de l'établissement et des formations qui y sont offertes.

Les partenariats se sont peu à peu multipliés, les actions ont pris de l'ampleur, pour atteindre aujourd'hui un niveau plus conforme aux ambitions de l'IUFM. Ce développement a conduit la direction à identifier depuis quelques années une mission transversale spécifique "Relations internationales", placée sous la responsabilité partagée de deux directeurs adjoints : alors que l'un a en charge l'Afrique et l'océan Indien (dans une extension large qui englobe cette année l'Asie du Sud-Est), l'autre assure les relations avec le reste du monde.

Cette politique répond à trois impératifs essentiels, relatifs à l'institut, à ses formateurs et à ses "formés" :

- valoriser l'image de l'IUFM dans la zone de l'océan Indien comme pôle d'expertise, de formation et de recherche, comme pôle de francophonie ;
- offrir aux formateurs de nouveaux champs d'expérience, stimuler la recherche en éducation à l'institut par la mise en place de partenariats avec d'autres systèmes éducatifs, concernant tant la recherche elle-même que la formation de formateurs ou les échanges documentaires ;
- améliorer la formation des professeurs stagiaires par la fréquentation d'autres publics, d'autres systèmes scolaires, dans des situations d'analyse ou de pratique, et développer chez eux une culture de la multi- et de l'interculturalité et une culture de la mobilité, valeurs nécessaires à l'enseignant réunionnais plus encore qu'ailleurs.

1 - LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN ÉDUCATION

Se tourner vers les pays de la zone de l'océan Indien, dans une perspective de coopération avec des systèmes éducatifs dont les besoins sont énormes (ingénierie éducative, formation des formateurs, documentation...) est un objectif prioritaire pour un IUFM de la Réunion désireux d'être reconnu comme pôle d'excellence régional. Cette démarche volontariste est déjà bien engagée malgré les difficultés liées au décalage de niveau entre la demande des partenaires et les capacités de réponse de l'IUFM, à l'instabilité politique et administrative de certains pays, au financement des opérations (qui ne peuvent être totalement prises en charge par des partenaires aux ressources limitées).

Ce partenariat se développe pour l'heure essentiellement avec trois pays :

Madagascar (partenaires : ministère de l'Enseignement secondaire et de l'Éducation de base ; projet français de coopération ; ENS d'Antananarivo et de Fianarantsoa), Maurice (partenaires : ministère de l'Éducation - Mauritius Institute of Education) et les Comores. Il concerne essentiellement l'expertise (audit des ENI à Madagascar ; mise en place de structures d'enseignement spécialisé à Maurice) et la formation de formateurs.

Le partenariat concerne également la collectivité territoriale de Mayotte et se traduit par l'accueil en formation professionnelle spécialisée (AIS, conseillers pédagogiques) d'enseignants qui ne disposent pas à Mayotte des structures nécessaires.

Dans la majeure partie des cas, l'IUFM intervient dans le cadre de conventions directes passées avec les partenaires. Pour certaines opérations toutefois, ses actions s'intègrent à des dispositifs de coopération plus larges placés sous la responsabilité de la Délégation académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC).

2 - LE PARTENARIAT AVEC LES RÉSEAUX D'ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Il existe, dans la plupart des pays étrangers, des écoles à programmes français relevant de la tutelle de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la mission laïque. La qualité des prestations de formation offertes par l'IUFM de la Réunion a fait se multiplier les partenariats avec ces établissements. Des conventions le lient désormais avec les bureaux pour la formation de Pondichery (écoles du sous-continent indien), Madagascar, Nairobi (écoles d'Afrique de l'Est), Bangkok (écoles d'Asie du Sud-Est) et, tout récemment (mars 2000), avec le Service de coopération et d'action culturelle de Maurice pour les trois établissements à programmes français du pays. La coopération envisagée concerne essentiellement la formation continue des personnels enseignants de ces établissements, selon trois modalités :

- l'accueil d'enseignants à la Réunion, notamment sur des stages du plan académique de formation ;
- l'organisation de stages sur place encadrés par des formateurs de l'IUFM ;
- la mise en place d'actions croisées de stage en responsabilité de professeurs stagiaires de l'IUFM à l'étranger et de formation continue sur place des enseignants libérés par un formateur de l'IUFM.

C'est ce dernier type d'opération qui est le plus prisé par les partenaires de l'IUFM ; c'est aussi l'un des plus intéressants pour l'institut car il permet d'impliquer directement ses publics en formation. Cette démarche connaît une progression constante en nombre de partenaires, et en effectifs de stagiaires concernés ; pour la première fois en 1999-2000, elle a aussi concerné des PLC2.

3 - LES RELATIONS INTERNATIONALES HORS DE LA ZONE DE L'OCÉAN INDIEN

À ce jour, elles se limitent à l'Europe et répondent à un double objectif : stimuler la recherche en éducation et la production d'outils pédagogiques, et développer les échanges avec d'autres systèmes éducatifs.

La recherche et la production d'outils. L'IUFM est, depuis 1998, partenaire du projet européen SOCRATES-LINGUA-D intitulé "Éveil aux langues" (EvLang) dont l'objet est de mesurer l'impact de l'exposition précoce à la diversité linguistique et culturelle sur le développement des attitudes et des aptitudes des jeunes enfants.

Neuf formateurs d'abord, puis huit, se sont engagés dans ce projet. Ils sont accompagnés par un MCF de l'université de la Réunion, lui-même évaluateur de ce projet au niveau européen. L'équipe a produit deux outils pédagogiques, et les a testés dans des classes expérimentales, ainsi que les autres outils envoyés par les autres partenaires.

Le projet qui devait se terminer en décembre 2000 accuse un peu de retard du fait de la richesse des évaluations et des analyses. Il devrait arriver à son terme en juin 2001. D'ores et déjà, la démarche d'EvLang a été introduite dans les formations initiale et continuée des professeurs des écoles, mais les outils ne sont pas encore diffusés.

D'autres projets de recherche ou de productions sont envisagés pour les années à venir et ont fait l'objet d'une déclaration de stratégie européenne déposée en octobre 2000 auprès de la Commission européenne.

Le prochain projet concerne, à partir de 2001, la production de "matériel pour une éducation bilingue" : il s'agit d'élaborer, de tester et de diffuser des outils pédagogiques en histoire à l'attention des enseignants et des élèves des sections bilingues. L'IUFM s'est associé à des partenaires anglais, allemands et espagnols. Localement, une formatrice s'est portée volontaire pour le pilotage du projet et s'adjointra une équipe d'enseignants du terrain. Le pré-projet a été accepté et l'évolution de ce dossier devrait être connue en mai 2001.

Les échanges avec les autres systèmes éducatifs. Ils concernent la formation de formateurs, l'assistantat pour les futurs étudiants de langues et l'organisation de stages dans le cadre de leur cursus de formation.

L'IUFM sollicite régulièrement l'inscription de ses personnels à des actions de formation continue ou pour des visites d'études :

- en 1999-2000, trois formateurs ont pu bénéficier de stages de formation continue ;
- en 2000-2001, trois autres ont été retenus pour des visites d'études ARION.

Depuis 1998, une quinzaine d'étudiants PLC1 déposent chaque année un dossier de candidature à un poste d'assistant. À ce jour, trois seulement ont été retenus (deux en Grande-Bretagne et un en Espagne).

Il est envisagé d'intégrer dans le cursus de formation une période d'études effectuées à l'étranger : dans un premier temps, l'objectif est de pratiquer ces échanges avec de futurs enseignants du premier degré spécialisés en ELVE, puis une extension est envisagée pour les PLC2 et PLP2.

CONCLUSION

Malgré le caractère encore fractionné de l'activité internationale, le CNE a été frappé par la très forte cohérence qui existe, d'une part, entre le choix des actions et leur insertion dans l'environnement et, d'autre part, leur valeur ajoutée pour contribuer à l'amélioration de la qualité des formations. Bien que la dimension internationale ne soit pas une priorité dans les choix stratégiques de l'IUFM, de nettes évolutions sont en marche depuis l'année 1997 et permettent de réaliser des actions très intéressantes.

Il n'y a pas encore de structure spécialisée dans l'international. L'international est défini "comme une mission transversale". Les seuls responsables géographiques (Afrique - océan Indien- Asie du Sud-Est, Europe - Amérique du Nord et reste du monde) partagent cette responsabilité avec d'autres fonctions. Ils semblent être les seuls à proposer des actions. Cette démarche semble bien fonctionner compte tenu de la petite taille et du caractère récent de l'IUFM. En effet, la centralisation peut être le seul moyen de développer l'international, avec le risque, bien sûr, d'une trop forte personnalisation. Rien ne permet d'affirmer que cette dimension serait prioritaire pour les successeurs aux postes de directeur adjoint.

Notons que le budget RI sur ressources propres de 50 KF n'est pas complètement utilisé et qu'il n' a pas été possible d'avoir les chiffres du budget global prenant en compte les financements extérieurs (Région, programmes européens, autres.), financements extérieurs largement supérieurs aux ressources propres.

Des projets réalistes à conforter :

- l'ancrage dans l'océan Indien et la recherche de synergies avec l'université de la Réunion, voire d'universités métropolitaines. La poursuite des coopérations avec les ENS à Madagascar, avec l'Institut de l'Éducation à Maurice est envisagée, et l'IUFM doit incontestablement affirmer sa position dans le domaine de la formation des maîtres ;

- le développement de projets de recherche européens. Les actions proposées dans le cadre du projet SOCRATES 2001-2005, tout en étant ambitieuses, semblent très réalistes : prospection pour trouver de nouveaux partenaires en Europe, échange de stagiaires, développement des crédits European Credit Transfer System (ECTS), production des outils en histoire. Un co-financement avec les collectivités territoriales permettra de les mener à bien quelles que soient les limites du financement européen.

Malgré la taille restreinte de l'IUFM, sa jeunesse, son relatif isolement tant de la métropole que de l'université, le développement international de cet institut est une réalité construite à la mesure de ses moyens. Le dynamisme et l'efficacité des responsables de cette mission transversale sont pour beaucoup dans la réussite des actions mises en place. Le passage à une dimension institutionnelle pérenne est à suivre de près et nécessitera un renforcement des ressources humaines dans ce domaine. Enfin, dans le domaine du français langue étrangère, l'implantation à la Réunion d'une annexe du CIEP de Sèvres donnera à l'IUFM une occasion supplémentaire de démontrer son savoir-faire.

VI - LA DOCUMENTATION

1 - LES EFFETS D'UNE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT

L'IUFM a eu le souci de mettre à la disposition des publics qu'il accueille des ressources informatives adaptées à leurs besoins, qu'il s'agisse de préparation aux concours ou d'appui à la construction d'une pratique professionnelle, dans le cadre de la formation initiale ou continue, sur le site de Saint-Denis et sur l'antenne du Tampon.

L'établissement présente une situation très particulière avec sa médiathèque à Saint-Denis et la solution adoptée pour l'antenne du Tampon, où l'institut met à disposition de l'université, et plus spécifiquement du Service commun de documentation, du personnel (documentaliste et CES) et des crédits (50 000 F environ chaque année, consacrés à l'accroissement du fonds spécifiquement destiné à la préparation des concours - CRPE et CAPEPS - et à la professionnalisation des étudiants et professeurs stagiaires dans les filières concernées).

L'état des lieux effectué à l'occasion de l'expertise permet de mesurer le chemin parcouru depuis le bilan établi pour élaborer le projet d'établissement et le contrat 1998-2001.

2 - LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DES TRAVAIL DES USAGERS

Elles se sont significativement améliorées à Saint-Denis, où l'extension des locaux s'est accompagnée d'une restructuration en espaces fonctionnels et d'aménagements au service d'un confort accru (climatisation, luminosité ...). La salle principale de lecture et de travail est ainsi passée en 2000 de 120 m² (30 places assises) à 300 m² (80 places assises).

Une salle multimédia de 45 m², construite en 1997, permet désormais à une vingtaine d'usagers de la médiathèque de consulter des nouveaux supports (CD-Rom et cassettes vidéo) et de s'initier à une recherche documentaire informatisée sur Internet. Le parc informatique a été complètement revu et enrichi depuis 1998 (de 2 postes supplémentaires pour la consultation de la base de données, 2 PC Pentium III avec lecteur DVD pour le multimédia).

Parallèlement, ces évolutions ont contribué à l'amélioration des conditions de travail des personnels qui bénéficient désormais d'un espace complètement réorganisé, consacré aux opérations bibliothéconomiques, et d'équipements informatiques adaptés.

Il faut toutefois mentionner que les usagers de la médiathèque n'ont un accès direct qu'aux manuels scolaires, aux usuels, aux ouvrages pour la jeunesse et aux derniers numéros des périodiques. Le passage à d'autres ressources est envisagé pour l'avenir, non sans crainte.

Au Tampon, si les étudiants et professeurs stagiaires de l'IUFM représentent environ 12% des effectifs susceptibles de bénéficier des ressources du Service commun de documentation de l'université qui les accueille, ils y effectuent à eux seuls 30% des emprunts.

Des projets de construction sur le site universitaire vont permettre de remplacer les espaces actuels peu fonctionnels et dispersés.

3 - LE FONDS DOCUMENTAIRE

Son enrichissement, sa diversification, témoignent d'une politique volontariste de l'établissement. La médiathèque de Saint-Denis compte aujourd'hui, entre autres ressources, 30 000 ouvrages (17 000 en 1997), 240 vidéos (160 en 1997), 350 CD-Rom (60 en 1997). On peut regretter toutefois que le poids excessif des départements dans la politique d'acquisition induise des inégalités fortes entre les disciplines.

Depuis 1991, les achats largement effectués chaque année sur budget propre (500 000 F) - auxquels s'ajoute, depuis l'année 2000, la dotation normée du Ministère (224 000 F) - ont régulièrement enrichi l'offre documentaire dans les domaines correspondant aux préparations des différents concours et aux sciences de l'éducation, dans la perspective des différents métiers de l'enseignement et d'éducation auxquels forme l'IUFM.

En 1999 et 2000, deux dotations au titre des bibliothèques et de la muséologie ont par ailleurs permis de compléter de manière significative les collections en art et littérature.

Ce fonds est aujourd'hui très largement informatisé et "désherbé". Il a fait l'objet d'un reclassement général des collections selon la classification Dewey, ce qui devrait faciliter le passage au libre accès.

L'introduction dans la base de données, en nombre significativement plus important qu'en 1997, de notices bibliographiques et résumés des ouvrages et périodiques facilite la recherche documentaire pour les usagers. Associée à l'enrichissement des collections, elle explique l'augmentation importante du nombre de prêts au cours des 4 dernières années (de 13 000 environ à plus de 17 000), alors que celui des emprunteurs est resté stable.

Sur l'antenne du Tampon, le Service commun de documentation de l'université (SCD) présente des ressources documentaires appartenant en propre à l'IUFM mais intégrées dans le catalogue de l'université : actuellement, près de 4000 ouvrages dont 500 destinés à la filière CAPEPS, 86 CD-Rom, sont proposés aux étudiants préparant les concours (CRPE, CAPEPS) et aux professeurs stagiaires de ces 2 filières.

4 - INFORMATISATION DE LA GESTION, DU PRÊT ET DE L'ACCÈS AU CATALOGUE

Cette informatisation s'est faite de manière progressive : elle s'est appuyée sur les efforts de l'établissement en termes de câblage, de raccordement au réseau interne, d'acquisition en nombre de matériels performants et sur des choix de logiciels qui ont évolué entre 1995 et 1997.

En 1996-1997, l'IUFM adopte le logiciel BCDI2 en usage dans tous les établissements du second degré de l'île ; ce choix, qui a sa pertinence dans une perspective de formation, ne facilite pas les collaborations à développer avec le Service commun de documentation de l'université, qui utilise un logiciel au départ incompatible. Les évolutions technologiques actuelles réduisent désormais cette incompatibilité : la dernière version du logiciel acquise en 1998 par l'IUFM permet en effet le recours à différents formats et, en conséquence, moyennant des manipulations supplémentaires, les échanges de fichiers avec l'université.

La documentaliste en poste au Tampon accède par intranet au catalogue de l'IUFM ; son insertion dans un environnement universitaire lui permet de récupérer et de transformer des notices relatives à des ouvrages disciplinaires spécialisés nécessaires à la préparation des concours pour les intégrer dans la base de données de la médiathèque.

Actuellement l'accès aux catalogues de l'IUFM et de l'université est possible à partir de la page d'accueil de la médiathèque de l'IUFM.

5 - L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES

L'équipe de la médiathèque de Saint-Denis s'est constituée très progressivement à partir d'une situation de pénurie de personnel : 1 maître auxiliaire et 3 CES en 1991. Aujourd'hui, elle comprend 2 documentalistes titulaires, une bibliothécaire adjointe spécialisée, un professeur des écoles maître formateur, un magasinier, 3 CES, 2 CEC.

L'établissement a donc eu le souci de diversifier les métiers au sein de cette équipe, qui fonctionne sur la base de la complémentarité des compétences et d'une répartition explicite des tâches.

Les documentalistes de Saint-Denis et du Tampon assument, par ailleurs, intégralement la responsabilité et l'organisation de la préparation au CAPES de Documentation lorsqu'elle est ouverte. Si, en l'absence de tradition universitaire concernant cette préparation, de nombreux IUFM assument également cette préparation en métropole, dans le contexte de ressources limitées de la Réunion cette responsabilité se traduit par des charges de formation plus lourdes qu'ailleurs pour les documentalistes de l'IUFM qui doivent assurer, en parallèle, les fonctions de gestion qui leur incombent.

L'équipe de la médiathèque assure l'ouverture des espaces sur une durée hebdomadaire de 42h 30. L'encadrement du SCD au Tampon permet en fait aux étudiants et professeurs stagiaires de l'IUFM d'y bénéficier d'une ouverture plus importante du service.

Les problèmes d'encadrement à Saint-Denis ne sont toujours pas complètement réglés : le recours à des personnels de statut précaire en témoigne.

6 - DES PARTENARIATS DÉVELOPPÉS

Un effort a été fait pour renforcer la collaboration entre la médiathèque de l'IUFM et le Service commun de documentation de l'université, tant en ce qui concerne la politique documentaire que la formation ou l'accès aux services et au prêt dans les deux établissements (les étudiants de maîtrise en Sciences de l'éducation de l'université

ont recours aux richesses du fonds documentaire de l'IUFM, par exemple). Tout ceci trouve sa traduction dans un avenant "Volet documentaire" joint à la convention-cadre entre les deux établissements.

Dans la même perspective de collaboration renforcée, un professeur documentaliste de l'IUFM a été nommé en 1998 à la Commission de documentation de l'université.

Dans le contexte local, le partenariat avec le CRDP se limite à une centralisation des commandes à destination du CNDP ou des CRDP de métropole.

CONCLUSION

Dans le domaine de la documentation, l'IUFM a mené une politique qui se traduit par un bilan positif tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La solution adoptée pour répondre aux besoins documentaires des étudiants et professeurs stagiaires de l'IUFM recevant leur formation au Tampon semble bien gérée, vécue par les personnels comme une occasion d'enrichissement réciproque de la culture de chacun des établissements. Il s'agit là d'un acquis précieux qu'il importe de préserver.

Le dynamisme de l'équipe chargée de la documentation à l'IUFM a contribué à l'enrichissement du fonds grâce à l'appui apporté à certains de ses projets par le Centre national du livre ou, ce qui est plus rare, grâce aux dotations obtenues au titre des activités de bibliothèque et muséologie.

Par ailleurs, il semble souhaitable de développer une forme de relation avec les départements de formation qui permette de renforcer, dans le plan de formation des PLC2 en particulier, la place faite aux techniques et pratiques de recherche documentaire dont l'importance s'accroît dans les nouvelles modalités du travail scolaire.

Le souci de contribuer à l'autonomie des enseignants en formation devant la diversité des ressources informatives conduit, enfin, à recommander un passage rapide à l'accès direct, avec ce que cela implique de réaménagements de l'espace de l'actuel magasin.

VII - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1 - LES RÉSEAUX, LES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

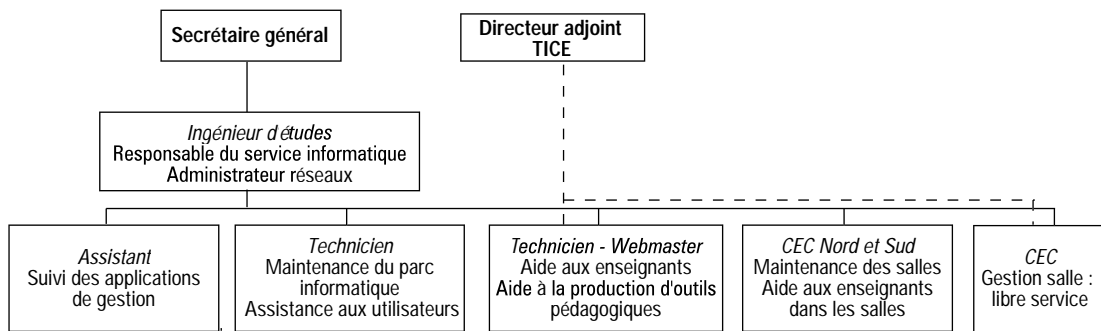
L'IUFM de la Réunion est relié au réseau Internet par une liaison spécialisée à 256 kilobits, louée annuellement à France Télécom pour un montant de 25 000 F, puis au nœud RENATER de l'université. Il résulte de cet équipement des débits assez lents pour les utilisateurs, notamment lorsque l'IUFM veut faire appel à la visioconférence. Un projet de connexion à une autre plaque pour une liaison future à 2 mégabits, grâce au passage du câble optique sous-marin à la Réunion, est en cours et résoudrait ce type de problème.

Les deux implantations administratives de l'IUFM sont reliées par une liaison Numéris qui permet des échanges d'informations, et même de la visioconférence.

Sur le site de Bellepierre, les trois bâtiments sont connectés entre eux par de la fibre optique à 100 mégabits et toutes les salles et bureaux sont câblés pour des accès aux réseaux interne et externe. Ainsi, tous les personnels sont dotés d'une adresse e-mail.

Pour l'antenne du Tampon, l'université assure le câblage et le relais vers Internet.

La mise en réseau a permis des rapprochements inter-personnels entre les administratifs et entre les enseignants et des communications plus directes entre le site de Saint-Denis et l'antenne du Tampon, occasionnant à la fois une réduction des coûts en termes de déplacements et une meilleure productivité.



Le Service informatique est unique pour la pédagogie et la gestion. Il est placé sous la responsabilité du secrétaire général.

2 - LES TICE DANS LES FORMATIONS

La deuxième étape du développement des technologies de l'information et de la communication concerne leur utilisation et leur intégration dans les enseignements. L'IUFM doit préparer l'ensemble des futurs enseignants à l'usage des TIC et anticiper les compétences qui seront demain nécessaires à tout enseignant afin qu'il puisse les intégrer dans ses activités professionnelles.

Pour cela, un groupe de réflexion TIC/TICE, sous la responsabilité de l'un des directeurs adjoints a été mis en place en 1997. En relation avec le Service informatique, il avait pour but d'orienter la politique de l'IUFM en termes d'équipement matériel et d'intégration de ces technologies dans l'enseignement. Malheureusement, cette structure n'a pas réussi à mener à bien les missions qui lui avaient été confiées.

Pour remédier à cette situation, le directeur a choisi de créer un nouveau groupe de réflexion et de production sur l'enseignement à distance sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur. Par la création de cette équipe, l'IUFM souhaite mutualiser et diffuser les bonnes pratiques au sein des départements, avec une approche pluridisciplinaire.

À l'initiative de l'IUFM de la Réunion, et en partenariat avec l'université, le rectorat, la Région et le Département, un colloque sur l'enseignement à distance a réuni quelques grands spécialistes français en avril 2001 sur les notions de bureau virtuel et de cartable électronique.

Une autre initiative est la création d'un forum expérimental, permettant aux étudiants de première année PE d'envoyer par courrier électronique des devoirs sur table à des professeurs stagiaires et créant ainsi une nouvelle forme de tutorat.

L'IUFM s'est donné les moyens de conduire cette politique de développement des TICE en recrutant un certain nombre d'enseignants avec une mission propre de propagation des savoirs dans ce domaine. D'autres ont bénéficié de décharges horaires, qui leur permettent de se consacrer de manière plus approfondie à la production d'outils et de devenir des personnes ressources fédératrices au sein de l'établissement. En 2000-2001, on décompte deux décharges, l'une de 96 HTD en mathématiques et l'autre de 96 HTD en français, mais aussi des primes de responsabilité pédagogique (PRP) sans décharge pour les productions suivantes : CD-Rom d'aide à la programmation en EPS, cassette vidéo sur l'apprentissage de l'écriture, CD-Rom sur les paysages réunionnais et pour la mission sur l'enseignement à distance.

L'IUFM se trouve ainsi actuellement dans une phase de transition dans l'utilisation des TICE. Certains formateurs estiment que les TICE apportent des possibilités incontestables d'innovation et d'amélioration pour certaines tâches de l'enseignant. Mais, ne se sentant pas suffisamment formés, ils redoutent que l'utilisation de ces nouvelles technologies ne prenne trop de temps par rapport à ce qu'ils considèrent comme leur "mission de base". La mise en œuvre du plan interne de formation, élaboré en 1998, devrait permettre une évolution favorable du comportement des formateurs, à condition que les départements disciplinaires s'impliquent davantage.

L'augmentation importante du taux d'occupation des salles informatiques en libre-service à Saint-Denis ou au Tampon, où on dispose d'un matériel récent et performant, est un indicateur positif de la sensibilisation des acteurs.

L'accès aux différents outils de bureautique et à Internet permet aux usagers de préparer dans de bonnes conditions leurs cours ou de réaliser leur mémoire de fin d'année.

Les salles informatiques utilisées en français ou en mathématiques pour des simulations techniques sensibilisent très largement les étudiants et professeurs stagiaires de l'IUFM.

L'IUFM répond ainsi aux exigences ministérielles en soutenant la production d'information et de supports de connaissances multimédia. Pour cela, l'ouverture d'une salle de production multimédia laisse une large autonomie aux formateurs pour produire leurs propres outils pédagogiques. L'IUFM apporte aussi, de son côté, une aide à la conception et à la réalisation de ces outils par l'intermédiaire d'un formateur spécialisé, responsable du service audiovisuel très apprécié des différents acteurs.

Le test pratique réalisé sur les connaissances en informatique (traitement de texte, tableur, envoi de courrier électronique, navigation et recherche sur Internet) a montré que seulement 20% des personnes maîtrisaient l'ensemble des outils et logiciels. Cela a incité l'IUFM, en particulier pour les professeurs des écoles, à adapter selon les besoins les horaires de formation en TICE, en proposant des modules optionnels en plus des modules obligatoires TICE (12 h en 1ère année - 12h en 2ème année).

L'IUFM propose en première année différents modules "L'audiovisuel au service de la classe", "Savoir utiliser un CD-Rom pédagogique", "Mail, Internet : communiquer, rechercher l'information" ... et en deuxième année "Fabrication d'un CD-Rom", "L'audiovisuel : outil pédagogique", "La presse et les nouvelles techniques d'information et de communication".

Enfin, un travail d'information auprès des futurs enseignants en termes d'utilisation des ressources de l'IUFM commence à se mettre en place. Cela pourrait mettre en relief l'importance des TIC dans la multiplication des voies de communication et des échanges entre les divers acteurs et usagers de l'établissement, mais aussi dans le développement du travail sur projet et en équipe.

Les chefs d'établissement souhaitent que la formation initiale s'ouvre sur tous les outils informatiques qui participent à la vie et à l'environnement d'un établissement scolaire (inscription aux concours, gestion, systèmes informatisés pour les relevés de notes). D'une manière plus générale, une formation initiale ne doit pas se limiter à la maîtrise des outils, mais elle doit s'élargir à une réflexion critique sur les enjeux technologiques dans les domaines du respect des lois, de l'impact sur la société, de l'analyse critique des informations diffusées par les nouveaux supports multimédia.

CONCLUSION

Les technologies de l'information et de la communication sont une réelle priorité pour l'IUFM de la Réunion. La politique très volontariste affichée par le directeur s'est caractérisée très positivement pour l'IUFM par un taux d'équipement matériel conséquent, que se soit en matière de bureautique, de serveur, de réseau ou d'application de gestion.

La direction s'est appuyée sur un service informatique qu'elle a mis en place récemment avec des recrutements judicieux et qui fait preuve d'un grand dynamisme et d'une large disponibilité.

L'IUFM s'est aussi doté de moyens humains pour insuffler une politique d'insertion des TIC dans les formations en proposant des décharges horaires à certains enseignants. Il en résulte des initiatives individuelles de grande qualité.

Néanmoins, malgré des productions largement diffusées grâce au site internet de l'établissement, aucune coordination pour centraliser et mutualiser les pratiques n'a réellement vu le jour. On ne retrouve pas assez de projets fédérateurs pour l'intégration des TICE dans le dispositif cognitif. Peut-être est-ce un des axes dont la Commission recherche pourrait se saisir pour fédérer l'ensemble des réalisations porteuses de l'IUFM.

On peut aussi craindre que l'échec récent du recrutement d'un maître de conférences profilé TICE n'améliore pas la situation et ralentisse l'IUFM dans son nouvel élan pour le développement des technologies de l'information et la communication.

Enfin, du fait de son éloignement et de son isolement, on aurait pu s'attendre à voir des réalisations plus convaincantes et plus ambitieuses en termes techniques, visioconférence par exemple, marquant ainsi une différence avec les IUFM de métropole pour que l'IUFM de la Réunion soit considéré comme une vitrine de la puissance de ces technologies.

VIII - LA RECHERCHE

1 - LE POTENTIEL D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

L'augmentation de la proportion d'enseignants-chercheurs évoquée par ailleurs appelle quelques précisions qualitatives. Sur 12 enseignants-chercheurs exerçant actuellement à l'IUFM, on compte 2 professeurs, 1 maître de conférences avec HDR, 9 maîtres de conférences, auxquels il convient d'ajouter 3 DETU, ce qui représente au total un nombre très limité d'enseignants habilités à diriger des recherches. À cette difficulté, que connaissent la plupart des IUFM, s'ajoute, sans doute aggravée par des effets de contexte, celle du recrutement de personnels au profil adapté à la fois à la spécificité des tâches à l'IUFM et aux enjeux du développement de la recherche en éducation pour l'établissement. La difficulté à pourvoir un emploi de professeur actuellement vacant, le fait que 2/3 d'enseignants-chercheurs conduisent des recherches disciplinaires sans relation avec la recherche en éducation, sont à cet égard tout à fait significatives. La dispersion des spécialités des personnels mérite également d'être soulignée : elle ne facilite pas la constitution d'équipes de recherche au sein de l'établissement.

À ce potentiel constitué par les enseignants chercheurs de l'établissement, il convient d'ajouter celui que représentent les enseignants du premier et du second degré titulaires d'un doctorat (7) ou d'un DEA (12) et ceux actuellement engagés dans une recherche diplômante (7 en thèse). Cela constitue, au total, un potentiel de recherche intéressant pour l'IUFM.

2 - LA POLITIQUE DE L'IUFM EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Les bilans disponibles (Rapport d'évaluation interne, Bilan du contrat 1998-2001) et les propos des responsables rencontrés soulignent la difficulté à énoncer dans ce domaine les termes d'une véritable politique d'établissement. Pourtant des activités de recherche se sont indiscutablement développées à l'IUFM depuis sa création et témoignent, dans les faits, de choix et donc d'une politique, même si celle-ci n'est toujours pas explicite à ce jour.

3 - LE RÔLE DE LA COMMISSION RECHERCHE

Créée en 1991, cette instance consultative du CSP chargée de développer les activités de recherche et d'en valoriser les résultats n'a commencé à fonctionner de manière effective qu'en 1997. Son bilan de fonctionnement met l'accent sur sa difficulté à assumer sa double mission, en dépit de l'effort fait en 1999 pour en assurer une déclinaison fonctionnelle.

Elle assume son rôle de "soutien à la recherche" en se prononçant sur les demandes de prise en charge des frais de déplacement, à des fins de recherche, de personnels de l'établissement, ou sur les décharges horaires accordées à des personnels du 1er ou 2nd degré pour mener à bien des travaux de recherche.

En organisant une Journée de la recherche au début de l'année 2000, la commission était dans son rôle de "valorisation de la recherche" en assurant une meilleure visibilité locale des travaux conduits par des enseignants de l'IUFM.

En revanche, elle peine à assumer deux rôles fondamentaux qui lui permettraient de contribuer à l'explicitation d'une politique de recherche pour l'établissement : le rôle d'impulsion (proposition annuelle d'un projet global de recherche, impulsion d'actions sur des projets d'équipe, développement de la formation à et par la recherche en relation avec les structures universitaires...), celui de coordination des actions de recherche, semblent difficiles à concrétiser, jusqu'ici, dans le contexte de l'établissement.

4 - LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE À L'IUFM

Les bilans présentent une très large gamme d'activités enracinées dans des types de recherche très différents, appelés à coexister légitimement dans un institut chargé de la formation professionnelle d'enseignants.

La recherche développée depuis 1999 à partir d'un programme pluri-formation, pour partie financé dans le cadre du contrat 1998-2001, est centrée sur la didactique du français en milieu plurilingue et plus particulièrement créolophone. Cette action a permis le développement de relations avec des établissements ou laboratoires travaillant sur des thématiques voisines (Université et IUFM des Antilles et de la Guyane, IUFM du Pacifique, en particulier) et de signer une convention avec un laboratoire de l'Université de la Réunion (UMR 6058 du CNRS).

Des enseignants-chercheurs de l'IUFM sont également impliqués, avec d'autres catégories de personnels, dans des actions de recherche diverses. Certaines, conduites en collaboration avec l'INRP, ont déjà donné lieu à des rapports. D'autres se développent dans le cadre du "Groupe de recherche sur l'enseignement des mathématiques" rattaché à l'IREM de la Réunion, créé en 1999 en tant que centre de recherche associé à la faculté des Sciences de l'université. De nombreuses activités et productions témoignent de la vitalité de cette collaboration.

La recherche en collaboration avec le programme EvLang, initiée et coordonnée par l'Université René Descartes à Paris, s'inscrit, quant à elle, dans le cadre du programme européen SOCRATES Lingua action D et concerne l'impact sur les jeunes enfants de l'exposition à la diversité culturelle et linguistique. Deux autres équipes effectuent des travaux de nature différente.

Dans l'équipe FOREST (Formation et éducation en sciences et techniques), qui comprend 4 personnes et est rattachée à l'École doctorale interdisciplinaire (EDI) de l'Université de la Réunion, les activités sont étroitement corrélées avec les thématiques des thèses engagées par trois enseignants de l'IUFM. Selon le responsable de l'équipe, l'un des enjeux est de former, par ce biais, suffisamment de collègues susceptibles de travailler ultérieurement en équipe dans ce champ particulier. Les recherches de l'équipe devraient s'orienter vers le domaine des TICE, en collaboration avec les universités de la Réunion et de Strasbourg.

Depuis la création de l'IUFM, le GREPHE (Groupe de recherche en philosophie de l'éducation) développe, quant à lui, une grande activité à partir des textes fondamentaux de la pensée éducative, en collaboration avec des chercheurs d'autres IUFM ou universités mais sans rattachement explicite à un laboratoire ou à une structure de recherche habilitée.

Treize des quinze enseignants-chercheurs de l'IUFM sont rattachés à un laboratoire universitaire de l'Université de la Réunion, d'une université de la métropole ou encore, pour l'un d'entre eux, à l'INRP. Ils effectuent en conséquence, selon les cas, tout ou partie de leurs travaux de recherche dans ces cadres.

Le bilan, en termes de publications et de communications, témoigne de l'implication en recherche des enseignants-chercheurs de l'IUFM. Un affichage plus explicite du statut de ces publications (des revues à comité de lecture, la revue *Expressions* de l'IUFM, des revues à diffusion internationale...) et des contextes de ces communications (existence ou non de comité scientifique, par exemple) contribuerait à en conforter la légitimité.

5 - LE SOUTIEN APPORTÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT À LA RECHERCHE

L'IUFM a soutenu l'investissement de certains de ses personnels dans des recherches diplômantes par la prise en charge de congés-formation et, avec l'appui de l'INRP dans certains cas, d'aménagements et d'allègements de service.

Les activités de recherche des enseignants - chercheurs

Grade	section CNU	Laboratoire d'accueil	Thème de recherche	Nombre d'articles publiés*	Nombre d'ouvrages publiés*	Nbre de communications*
MCF-DETU	6		Analyse financière des petites entreprises, orientée vers le pronostic de défaillance. Méthodologie bio-mimétique, réseaux de neurones, logique floue	0	0	5
MCF	7	Université de la Réunion UPRESA 6058 - Labo. de recherche sur les espaces créolophones et francophones	Contact de langues. Politiques linguistiques. Didactique des langues. Didactique du français	6	0	4
MCF	9		Poétique - Didactique	4	0	0
MCF	11		Étude des analogies, correspondances, échos et divergences entre la pensée eschatologique du bouddhisme et celle d'E.A. POE à travers Eureka, les contes et les poèmes	6	1	1
MCF	14	Université le Mirail - Toulouse II GRAL-UMR	Mexique préhispanique XVI ^{ème} siècle Identité préhispanique et déformation coloniale	7	1	9
MCF	23	Université de la Réunion Centre de recherches et d'études en géographie (CREGUR)	Représentations spatiales des enfants insulaires Analyse géographique des paysages	2	0	1
MCF	23	Université de la Réunion Centre de recherches et d'études en géographie (CREGUR) Université Montpellier III - GEOS	Démographie - Santé - Espaces insulaires	1	0	1
MCF	25	Université Paris VII REHSEIS - CNRS UMR 7596	Histoire des mathématiques (18 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles) : équations différentielles, mécanique céleste, physique mathématique, calcul numérique et graphique	9	2	12
MCF	25	Université Paul Sabatier - Toulouse III	Équations aux dérivées partielles holomorphes	5	0	5
PR	28	Université de la Réunion Labo. de Génie industriel - Équipe Formation et éducation en sc. et techniques	Modélisation - TICE	0	0	1
MCF (HDR)	32	Université de la Réunion Laboratoire de Chimie	Chimie marine, nouvelles molécules bioactives anticancéreuses et antivirales d'origine marine	14	0	8
MCF	66	Université de la Réunion Ecomar	Biologie des poissons et des récifs coralliens	14	5	11
PR	70	IUFM de la Réunion Groupe de recherche en philosophie de l'éducation (GREPHE)	Philosophie de l'éducation	17	6	3
MCF	70	Université de la Réunion Centre interdisciplinaire de recherche sur la construction identitaire (CIRCI) Institut national de la recherche pédagogique	L'intelligibilité des rapports des enseignants à l'innovation ; l'accessibilité des informations à disposition des enseignants	7	2	2
MCF-DETU	74	Université de la Réunion CURAPS	Sociologie des pratiques et des équipements sportifs	14	5	11

* : Données relatives aux productions des enseignants de l'IUFM de la Réunion, engagés dans des recherches, au cours de la période 1995-2000.

L'établissement a également favorisé, par des décharges de service, l'implication d'enseignants du second degré dans des travaux de recherche inscrits dans les deux axes retenus dans le contrat 1998-2001 (intégration des TIC dans les pratiques enseignantes, enseignement et apprentissage du français en milieu multilingue et multiculturel).

Enfin, des primes de responsabilité pédagogique, parfois converties en décharges, ont été attribuées à des enseignants engagés dans la production d'outils. Cette activité qui relève, dans certains cas, de la recherche appliquée s'est fortement développée à l'IUFM de la Réunion.

Les moyens accordés à la revue *Expressions*, qui permet de diffuser, dans les IUFM, les résultats de recherches conduites par des enseignants et équipes de l'IUFM, témoignent, sous une autre forme, de l'importance que l'établissement accorde à la promotion de la recherche.

CONCLUSION

La recherche à l'IUFM de la Réunion existe indiscutablement. Productive dans le contexte d'un établissement récent et de petite taille, elle contribue à inscrire l'institut dans le paysage universitaire non exclusivement réunionnais.

Elle bénéficie de moyens importants (largement consacrés aux déplacements, à des équipements pour certaines disciplines scientifiques, à la revue *Expressions*), auxquels il convient d'ajouter ceux que l'établissement accorde pour soutenir l'engagement des personnels du second degré engagés dans des recherches, diplômantes ou non.

Le consensus sur la gestion de ces moyens, assumée en particulier par la Commission recherche, témoigne de sa transparence et de la pertinence des modalités de prise de décision.

La Commission recherche, en relation avec le CSP, doit poursuivre son travail d'impulsion et de coordination pour parvenir à mobiliser les forces et les compétences autour de thématiques qui aient véritablement du sens dans le contexte particulier de la Réunion tout en évitant les pièges d'une fermeture sur les problématiques locales.

Dans cette perspective, la définition des profils de recrutement des enseignants-chercheurs prend une très grande importance et devient un élément déterminant de la politique de l'établissement en matière de recherche.

On peut souligner également que la pérennisation de certaines équipes serait sans doute facilitée par la clarification de leur statut (FOREST, par exemple), ou leur rattachement à une structure de recherche reconnue (le GREPHE).

Le dernier point en forme de recommandation concerne l'insuffisante irrigation de la formation à l'IUFM par la recherche.

IX - LA FORMATION CONTINUE

Le transfert à l'IUFM des activités de formation continue de la MAFPEN est effectif depuis la rentrée 1999-2000. Deux "notes de cadrage" - une pour le 1er degré et une pour le 2nd degré - co-signées par l'Inspection académique et le directeur adjoint concerné définissent le cahier des charges de la formation continue pour la période 1999-2002. L'IUFM se voit confier la maîtrise d'œuvre de la totalité de la formation, mais, en même temps, il est étroitement associé à l'analyse des besoins et à l'élaboration du cahier des charges. Ainsi, dans le second degré, les "commissions consultatives de la formation professionnelle continue" sont constituées pour moitié de représentants de l'IUFM.

Ce transfert s'est opéré sans heurt : pour le recteur et son adjoint, l'IUFM est le "bras séculier" de l'académie pour la formation continue, et il n'est pas apparu nécessaire de redéfinir le rôle de l'IUFM à la suite des récentes instructions ministérielles.

Le principal problème qui s'est posé est celui des moyens ; après de longues négociations, un compromis satisfaisant a pu être trouvé, même si certains ajustements sont encore souhaités par l'IUFM. L'IUFM bénéficie aujourd'hui pour le second degré de 11 tiers-temps, de 6 mi-temps et de 4 emplois réservés à des actions spécifiques.

Dans le premier degré, où, depuis la création de l'IUFM, un des directeurs adjoints est chargé des relations avec le terrain, notamment pour l'AIS et la formation continue des maîtres, le transfert s'est opéré dans la continuité avec un renforcement du rôle de l'IUFM en tant que maître d'œuvre. L'IUFM continue à assurer, sur les moyens qui lui ont été transférés en 1991, un volume de l'ordre de 3 300 heures par année, dont environ la moitié sont consacrées à l'AIS et l'autre moitié à la formation continue proprement dite. Le niveau d'intervention directe de l'IUFM reste donc stabilisé à environ 12% de l'encadrement des stages du 1er degré.

C'est dans le second degré que les évolutions ont été les plus importantes, du fait du transfert à l'IUFM des activités de la MAFPEN. La responsabilité de la formation continue a été confiée au directeur adjoint chargé de la formation continue des PLC2 et des PLP2, qui est appelé à travailler très étroitement et continuellement avec le service mis en place par le recteur (DIFOR) aussi bien pour les activités transférées à l'IUFM que pour celles qui sont restées sous la responsabilité du rectorat (actions académiques à son initiative et PNP).

C'est au niveau de la mise en œuvre qu'apparaissent des problèmes imprévus au départ et qui révèlent les ambiguïtés dans le partage des rôles, notamment entre l'IUFM et les corps d'inspection. Par ailleurs, même pour les activités transférées à l'IUFM, il apparaît que, dans la réalité, l'IUFM n'assume pas toujours en totalité sa fonction de maître d'œuvre. Cela résulte en grande partie de la réticence - déjà évoquée - des départements disciplinaires de l'IUFM à intégrer des formateurs venus de la MAFPEN ; ceux-ci fonctionnent souvent comme des "électrons libres", en rapport direct avec les inspecteurs qui les avaient mis en place. Leur activité est certes couverte par la sous-direction, mais elle lui échappe en partie. L'IUFM n'a donc pas su tirer tout le profit qu'on pouvait espérer du climat très positif dans lequel s'est opéré le transfert des activités de la MAFPEN.

Outre les transferts de services de formateurs, pour le second degré, l'IUFM a bénéficié, de la part du rectorat, de l'attribution d'un emploi administratif de catégorie B, d'un support budgétaire de catégorie C, ainsi que de deux emplois d'enseignant pour l'ingénierie de la formation. Les transferts d'emplois administratifs devaient initialement accompagner le transfert de la gestion des stages, incluant la liquidation et le mandatement des dépenses, comme en témoigne l'annexe au contrat d'objectifs passé alors entre le recteur et le directeur de l'IUFM.

Il est vite apparu que la réglementation financière ne permettait pas au recteur de déléguer les crédits nécessaires à l'institut, et lui faisait obligation de continuer à prendre en charge les dépenses.

Malgré tout, les transferts d'emplois n'ont pas été remis en cause. Cependant, la gestion est devenue plus complexe et plus lourde, tant pour les stagiaires que pour les services concernés. Le partage des rôles entre le rectorat, qui convoque les stagiaires, rembourse les frais de stage et rémunère les interventions, et l'IUFM qui assure l'ensemble de l'organisation, négocie les conventions avec les établissements d'accueil, veille au respect de l'enveloppe du budget académique et des circuits d'accueil administratifs, est source de confusion. Cette situation a d'ailleurs conduit l'IUFM à rédiger un *vade-mecum* de la formation continue à l'usage tant des formateurs que des stagiaires et des chefs d'établissement.

D'autres éléments ne favorisent pas une gestion efficace : ainsi, le PAF est géré par le rectorat sur l'application nationale GAIA. Cet outil ne permettant pas de façon satisfaisante l'inscription des stagiaires par le web, l'IUFM ressaisit le PAF pour le mettre en ligne sur son serveur, et le diffuse sous forme de CD-Rom dans les établissements.

Par ailleurs, si la nouvelle organisation assure une réelle transparence quant à l'utilisation de l'enveloppe financière dont dispose le recteur, et si l'IUFM assure de son côté un suivi très précis des dépenses engagées par stage, les services rectoraux, qui s'efforcent de résorber un retard de plusieurs années dans le paiement des indemnités de stage, sont cependant dans l'incapacité de fournir en retour les informations indispensables relatives au montant exact des dépenses effectivement mandatées, ainsi qu'aux soldes réellement disponibles.

X - LA FORMATION DES FORMATEURS

À l'IUFM de la Réunion, tous les personnels impliqués dans la formation, quel que soit leur grade ou leur champ d'intervention (formation initiale ou continue, premier ou second degré), peuvent bénéficier d'actions de formation de formateurs .

Après avoir répondu au coup par coup à des besoins collectifs ou individuels qui se posaient, la formation des formateurs s'inscrit depuis 1996 dans le cadre d'un projet cohérent.

Le projet d'établissement 1998-2001, les propositions figurant au fil des ans dans le plan interne de formation, témoignent d'un certain nombre de principes qui fondent la politique de l'IUFM dans ce domaine. Il apparaît clairement que la formation des formateurs est au service du renforcement de la pertinence et de l'efficacité des formations dispensées à l'IUFM, qu'il s'agisse des préparations aux concours ou de la préparation à l'exercice des différents métiers de l'enseignement.

L'établissement maintient un juste équilibre entre les actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une dynamique collective et des actions qui permettent aux formateurs d'accroître leur qualification professionnelle individuelle dans des registres divers.

Les premières relèvent du plan interne de formation qui vise, à la fois, à accompagner les nouveaux formateurs chargés d'assumer de nouvelles tâches et à créer les références communes utiles à l'action, pour que les formateurs de l'IUFM soient en mesure de préparer les publics qu'ils forment à des métiers de l'enseignement et de l'éducation en évolution. Les stages figurant dans le plan 2000-2001 (échange de pratiques interdisciplinaires, analyse de pratiques, TIC et TICE...) ont, dans cette perspective, toute leur pertinence. En revanche, une place mineure ou irrégulière est accordée dans le Plan interne de formation (PIF) à des modalités qui contribueraient à la diffusion de résultats de recherches auprès des formateurs, alors que le séminaire "Pour une éducation interculturelle", organisé par l'établissement dans le cadre du Pôle Sud-Est, est une illustration de l'intérêt de l'articulation entre recherche et formation des formateurs.

Pour développer cette politique de formation, l'IUFM s'appuie sur une commission des formateurs, créée en 1995, qui est une émanation du CSP. Elle s'attache à identifier les besoins de formation au sein de l'institution (enquêtes auprès des personnels, auprès des départements en particulier) et à y apporter des réponses appropriées, individuelles ou collectives, dans le cadre d'un PIF qu'elle élabore et soumet au CSP.

Par ailleurs, les formateurs ont aussi la possibilité de participer, à leur demande, à des stages, colloques, séminaires (y compris en métropole), ou d'assister aux oraux de concours, et de prendre part à des réunions avec les jurys de concours. Ces demandes sont satisfaites en fonction de leur pertinence et des missions confiées aux formateurs. Il convient de souligner le poids financier important des déplacements en métropole.

La commission gère les demandes individuelles de manière à ne pas privilégier, au fil des ans, tel ou tel département disciplinaire. Ces demandes individuelles doivent être accompagnées d'un argumentaire et d'un engagement à faire bénéficier l'établissement de la formation reçue, sous une forme non imposée.

Elle dispose de moyens importants qui se sont considérablement accrus : 26 500 F en 1996, 127 500 F en 2000. Il convient de souligner à ce propos que toute participation à une action organisée en métropole représente un surcoût très important pour cet établissement et que le budget affecté à ce domaine doit en tenir compte.

CONCLUSION

L'effort fait par l'IUFM pour permettre à ses formateurs de développer leurs compétences mérite d'être souligné.

On peut toutefois s'étonner, sur un dossier de cette nature, de l'absence de relations formalisées entre la Commission formation de formateurs et les départements de formation, qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement.

On peut aussi regretter l'absence de lisibilité de l'offre globale de formation à l'intention des formateurs. Sans doute conviendrait-il, y compris dans la présentation du PIF, de situer schématiquement cette offre particulière par rapport aux autres possibilités. La spécificité de l'enjeu qu'elle représente dans une véritable politique d'établissement n'en apparaîtrait que mieux.

Dans certains stages proposés au PIF, il convient, par contre, de souligner l'intérêt que présentent les situations de formation concernant des formateurs de statuts différents : professeurs d'IUFM, IMF, conseillers pédagogiques de circonscription... Ainsi que la prise charge de la formation des maîtres d'accueil temporaire du 1er degré.

La comparaison met en évidence un nombre très réduit de propositions de cette nature affichées au PIF à l'intention des conseillers pédagogiques du 2nd degré. Cette situation est regrettable et il est urgent que ce qui s'énonce actuellement en termes d'intentions de développement se concrétise le plus rapidement possible.

Il semble également important que puissent être confortées des évolutions dans les modalités de formation proposées au PIF, évolutions aujourd'hui à peines engagées : du stage vers le séminaire, qui suppose une autre forme d'implication des participants.

L'IUFM doit par ailleurs s'interroger sur la place qu'il accorde, dans ce PIF, à la diffusion des travaux de recherche relatifs aux questions d'enseignement et de formation, ainsi que sur les modalités pertinentes pour que cette diffusion contribue à l'actualisation des contenus de formation à l'intention des futurs enseignants ou personnels d'éducation.

Enfin, la Commission formation de formateurs devra avoir, selon son propos, le "courage" d'affronter la question de l'évaluation de la formation de formateurs au-delà du degré de satisfaction mesuré en fin de stage, et donc de la pertinence des choix budgétaires de l'établissement.

XI - LA VIE ÉTUDIANTE

1 - LA PARTICIPATION À LA VIE DE L'INSTITUTION

Les étudiants et professeurs stagiaires sont représentés dans les instances statutaires de l'établissement selon les dispositions prévues dans les textes : 5 élus au Conseil d'administration et 3 au Conseil scientifique et pédagogique. La Commission pédagogique du CSP est élargie à d'autres étudiants et professeurs pour toutes les questions relatives à la formation. Il faut souligner la participation active d'un certain nombre de PE.

2 - LES CONDITIONS MATÉRIELLES

Après son installation en 1991 dans les locaux de l'ancienne École normale d'instituteurs, l'institut a opté pour la construction à Bellepierre d'une cafétéria, gérée par l'Amicale et fonctionnant par convention en sous-traitance pour la restauration sur place ou à emporter. Sa capacité initiale de 200 couverts a été portée récemment à 400. Très appréciée pour son cadre esthétique, sa convivialité et sa proximité des bâtiments, cette cafétéria permet des rencontres informelles entre l'ensemble des usagers et des personnels. Mais, pour des contraintes justifiées d'hygiène et de sécurité, cet ensemble devrait laisser la place à un bâtiment nouveau co-géré avec le CROUS.

En termes d'équipements sportifs, l'IUFM possède sur le site de Bellepierre un gymnase, une piscine extérieure, un terrain de tennis et une aire goudronnée permettant la pratique de sports collectifs. Ces installations peuvent être utilisées librement en dehors des heures de formation. Certains étudiants souhaiteraient pouvoir accéder à ces installations le soir et le week-end, mais ce n'est possible que pour les personnels de l'établissement.

Sur l'antenne du Tampon, les usagers bénéficient d'un accès au restaurant universitaire géré par le CROUS, du Centre commun de documentation et d'infrastructures sportives universitaires nombreuses.

Il convient de signaler un des points sensibles de la vie à l'IUFM : les difficultés de stationnement de véhicules. Quelques améliorations sont survenues suite aux nombreuses demandes de l'IUFM auprès des collectivités locales (Mairie – Conseil général), mais la situation ne semble pas encore être satisfaisante au regard des usagers. Il faut espérer que le projet d'aménagement, prévu dans le XIIème plan État-Région, d'une parcelle de 4200 m² possédée par le Conseil général puisse aboutir prochainement.

3 - LES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES

En dehors des stages, les activités des étudiants et professeurs stagiaires (y compris second degré) se déroulent intégralement dans les locaux de l'IUFM. Pourtant, ici comme dans les IUFM de la métropole, malgré cette présence réelle sur le site de Bellepierre, on constate un désintéressement pour les activités socioculturelles. Les raisons sont multiples. D'une part, toute forme d'activité en soirée (la nuit tombe vers 18 heures tout au long de l'année) se heurte au désir du public réunionnais de rejoindre rapidement son domicile. D'autre part, comme dans la plupart des IUFM, les usagers considèrent les activités en dehors de leur formation comme secondaires par rapport à la préparation du concours en première année et à la professionnalisation en seconde année (stages, mémoire). Enfin, l'IUFM souffre, dans le domaine culturel, de l'absence d'une filière musicale.

L'orientation envisagée va dans le sens d'actions culturelles intégrées à la formation, dans le but de faire acquérir par les étudiants et stagiaires un bagage culturel qu'ils pourraient réinvestir et transférer dans leur futur métier d'enseignant. Ainsi, l'IUFM a tenté d'instituer des temps forts à l'intérieur des parcours de formation, de monter des spectacles et des expositions très liés à la formation, en faisant venir des personnalités extérieures. Ce type d'initiative, en particulier l'exposition MAILART, semble connaître un succès plus important, y compris par la venue d'un public étranger à l'IUFM. Faute de pouvoir attirer une participation en soirée, l'IUFM a tenté de mettre en place depuis 1998, mais sans succès, des activités un jour par semaine entre 12 et 14 heures.

Le projet de création d'une commission permanente, dont le but était d'agir en continu pour l'amélioration de la vie matérielle à l'IUFM, d'analyser les besoins et de proposer toutes les actions permettant le développement d'une véritable politique d'animation culturelle et sportive, a échoué. Cette action, pourtant prévue pour la contractualisation avec l'État 1998-2001, ne s'est pas réalisée.

En ce qui concerne les relations avec l'extérieur, quelques partenariats existent avec l'université et les organismes culturels de Saint-Denis. Par contre, et malgré un intérêt commun pour un partenariat et de nombreuses relances, l'IUFM n'a pas réussi à établir une convention durable avec la DRAC.

L'Amicale, association du type loi de 1901, propose à ses quelque 250 adhérents, y compris des personnels enseignants et IATOS, des activités sportives et culturelles variées. Elle se heurte à la faible mobilisation de ses adhérents pour l'organisation de manifestations.

4 - L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

L'information en direction des étudiants et professeurs stagiaires est réalisée de façon satisfaisante par l'IUFM. L'institut utilise à la fois un double affichage (papier et vidéo) dans le hall d'entrée de l'IUFM pour les informations pédagogiques et administratives, et des liaisons plus directes par courrier ou téléphone pour des questions à

caractère personnel ou urgent. Des réunions d'information en début d'année présentent un intérêt tout particulier pour les usagers pour la définition de leur place au sein de l'institut. Enfin, le *Guide de l'étudiant et du stagiaire*, édité chaque année, demeure un outil très apprécié.

L'IUFM diffuse un bulletin d'information trimestriel, *Tienbô*, dont l'écho est faible en interne, mais plus large auprès des nombreux partenaires de l'académie et des autres IUFM.

CONCLUSION

La vie associative et culturelle et, plus généralement, la vie étudiante n'est pas affichée comme une priorité de l'IUFM. L'institut répond favorablement aux très faibles demandes des usagers, mais n'a pas réussi, malgré quelques tentatives, à mettre en place une structure dynamique fédératrice, incitant les étudiants et stagiaires à développer des projets culturels et sportifs qui auront pourtant une place dans leur futur métier.

BILAN DU CONTRAT
QUADRIENNAL
1998-2001

Pour tenter de dresser ce bilan, le CNE dispose du projet d'établissement de contractualisation, du contrat quadriennal signé le 16 juin 1999, et du bilan du contrat établi par l'IUFM et approuvé par son CA le 18 avril 2001, quatre semaines avant la mission d'expertise. Le CNE va comparer les objectifs fixés, les moyens demandés et ceux obtenus, et le degré de réalisation. Cela sera relativement aisé lorsque ces données seront quantifiées, pratiquement impossible quand les textes mentionneront des "améliorations de compétences ou de qualité d'enseignement", une "meilleure articulation"... étant donné qu'il n'y a pas eu d'évaluation par le CNE auparavant.

Dans le projet de l'IUFM pour sa contractualisation, l'établissement souhaitait articuler ses objectifs autour des actions suivantes :

- *développer la dimension universitaire de l'établissement par une sollicitation accrue de son université de rattachement, par un accroissement des missions de collègues universitaires de métropole pour l'aider à préparer les concours de recrutement du second degré et par le développement de son partenariat avec des équipes universitaires de recherche en éducation ; l'augmentation des postes d'enseignant-chercheur qui représentaient environ 13 % des emplois alors que, pour l'ensemble des IUFM, cette proportion était supérieure à 20 % ;*
- *favoriser une véritable politique des emplois permettant le rattrapage non seulement des emplois d'enseignant (les heures complémentaires représentaient près du tiers du budget de fonctionnement de l'institut), mais aussi celui des emplois administratifs et des emplois d'agent de service. L'IUFM de la Réunion se situait en queue de classement des IUFM en matière de personnels ;*
- *rompre l'isolement des enseignants par la mise en œuvre d'une véritable politique de formation des formateurs qui leur permettrait d'avoir des contacts avec leurs collègues des autres IUFM, des autres universités, de rencontrer les jurys de concours, ou mieux encore d'en être membres, de participer aux séminaires et colloques nationaux ;*
- *rompre son enclavement par le développement des ressources informatiques et des nouvelles technologies d'information et de communication. L'IUFM de la Réunion ne disposait d'aucun emploi d'informaticien. La contractualisation était l'occasion de jeter les bases d'une véritable volonté politique de désenclavement par un partenariat avec l'État ;*
- *développer ses relations internationales principalement avec les pays de la zone du sud-ouest de l'océan Indien : l'IUFM de la Réunion était de plus en plus sollicité par ces partenaires, à qui il apparaissait comme un pôle de nouvelles technologies éducatives et de rayonnement de la francophonie ;*
- *aider à la maintenance et à la mise en sécurité du patrimoine : la vétusté des bâtiments du site de Saint-Denis et des annexes des deux écoles primaires nécessitait de fréquentes et lourdes réparations qui grevaient annuellement ses budgets au détriment des dépenses pédagogiques ;*
- *développer la vie étudiante et culturelle : l'institut, depuis sa création, souffrait d'un énorme déficit de vie relationnelle et culturelle.*

Pour réaliser ces objectifs, l'IUFM estimait nécessaire la création de 20 emplois d'enseignant (dont les profils sont clairs), dont quatre professeurs et six maîtres de conférences, et de 12 créations d'emplois IATOS (définis), et avait estimé à 2320 KF le total des moyens financiers pour la gestion des ressources humaines (missions d'aide à la préparation aux concours, aide à la formation des formateurs). Les autres financements demandés concernaient la modernisation de la gestion de l'IUFM, l'entretien du patrimoine, la recherche et les relations internationales.

Le contrat, lui, est articulé autour de trois axes : le renforcement de la qualité des formations (défini comme l'objectif premier de l'IUFM), le développement des ressources locales et partenariales, la réduction de l'isolement de l'institut grâce aux TIC et aux ressources informatiques. Il reprend, pour l'essentiel, les objectifs définis par l'IUFM et lui attribue 2 735 KF.

Le renforcement de la qualité des formations. Ce rapport du CNE constate que tous les objectifs n'ont pas été atteints. Le bilan établi par l'établissement le reconnaît : *"le plan d'auto-formation souhaité s'est heurté à des questions administratives", "il n'a pas été possible d'organiser un parcours individualisé", ...* Mais le CNE constate aussi que les moyens demandés par l'établissement pour réaliser ces objectifs ne lui ont pas été donnés. En particulier, alors qu'il est écrit dans le contrat que *"pendant la période du contrat, l'IUFM souhaite recruter quatre professeurs et six maîtres de conférences"*, le CNE note la création de seulement sept emplois d'enseignant-chercheur.

Pour la formation des PLC1, l'action financée par l'État au titre du contrat est relativement importante : *"l'IUFM déplace chaque année environ 20 enseignants d'université ou d'IUFM métropolitains. Pour compenser le nombre insuffisant des intervenants de l'université de la Réunion, il serait nécessaire d'en déplacer le double, ce qui serait insupportable pour le budget de l'institut... L'Etat soutiendra les missions d'aide à la préparation des concours à hauteur de 440 KF par an"*.

Le CNE n'observe pas ce doublement de missionnaires : 18 en 1997, 20 en 1998, 21 en 1999, 24 en 2000. Le bilan financier "exécution du contrat", rédigé par l'IUFM, montre que la moitié seulement des crédits attribués ont été utilisés pour le déplacement des missionnaires.

Le développement des ressources locales et partenariales. Le contrat note : *"L'IUFM a à cœur d'améliorer les compétences de ses propres formateurs. Outre leur participation aux actions du PAF et leurs efforts personnels d'auto-formation, ceux-ci doivent trouver plus fréquemment l'occasion de confrontations, d'échanges avec leurs homologues au plan national. L'IUFM envisage d'atteindre cet objectif selon trois axes : sa collaboration au Pôle Sud-Est, l'accès de ses formateurs aux jurys des concours nationaux et le développement de son Plan interne de formation (PIF). Éloignés de la métropole, les formateurs de l'IUFM éprouvent la nécessité d'être mieux informés de l'évolution des concours du second degré, par une participation aux réunions de jurys et/ou aux oraux des concours. Il faut rappeler que les formateurs des DOM-TOM sont, pour des raisons budgétaires, rarement recrutés comme membres des jurys. Pour concourir au financement de l'action "aide à la formation des formateurs", le Ministère attribue à l'IUFM de la Réunion, au titre de son contrat quadriennal, à compter de 1998, la somme annuelle de 100 KF. L'IUFM s'engage à utiliser ces fonds pour le financement exclusif des missions des formateurs"*.

Le CNE a vérifié l'augmentation sensible des dépenses relatives aux actions de formation des formateurs, rendue possible par ce contrat. Le coût annuel de ces actions dépasse effectivement d'environ 100 000F celui de 1998.

"La formation des enseignants de l'IUFM passe également par la proposition, sur place, de stages constitutifs du PIF, exigeant la compétence de formateurs venus de métropole. L'État participe, à titre exceptionnel, aux frais de déplacement des formateurs de métropole par une subvention de 80 KF par an, à compter de 1998".

Dans ses dépenses, l'établissement a attribué ces crédits à un poste "surcoût éloignement", qui semble être assez disparate, faisant mention de lignes surcoût téléphonique, surcoût postal ...

Sur les trois dernières années, l'IUFM n'a utilisé que le tiers des crédits alloués.

La réalisation de ce développement des ressources locales et partenariales *"nécessite de développer pendant la période du contrat la possibilité des échanges de services entre les enseignants-chercheurs en poste à l'université et les professeurs qui enseignent à l'IUFM. Une collaboration fructueuse entre l'IUFM et l'université peut être envisagée. Plus concrètement, ce sont ces échanges d'enseignants – existants mais encore très limités – qui doivent être développés et contractualisés de façon qu'un professeur puisse effectuer une partie de son service dans l'établissement partenaire. De tels échanges sont d'ores et déjà formalisés pour les CAPES d'Espagnol et d'Histoire-Géographie et pourront se réaliser pour les concours de recrutement dont l'ouverture serait accordée pendant la durée du contrat à l'IUFM."*

Dans ce rapport, le CNE a noté que les échanges d'enseignement entre les deux établissements ont connu une progression très sensible depuis 1996-1997, mais restent encore aujourd'hui assez limités.

Le contrat insiste encore :

*“L’IUFM doit accentuer les liens avec son partenaire naturel qu’est l’université de la Réunion. L’intensification de cette relation encore **embryonnaire** est la priorité du présent contrat. En effet, jusqu’à présent l’IUFM de la Réunion assurait seule la quasi-totalité des formations aux concours enseignants (29 concours à la rentrée 1998), l’université intervenant uniquement dans la formation préparant aux concours du CAPES, même s’il est vrai que, jusqu’à présent, l’IUFM a su faire face à cette difficulté puisque ses taux de réussite aux concours sont supérieurs à ceux de la moyenne nationale. Depuis quelques mois cependant, des contacts réguliers existent avec l’université. Afin d’amplifier les rapports (autres que strictement institutionnels via les conseils d’administration, les conseils scientifiques, les commissions de spécialistes) entre les deux établissements, le directeur de l’IUFM a désigné un MCF chargé de mettre en œuvre un plan de travail commun entre l’université et l’IUFM. La mission de cet universitaire est double : resserrer les liens entre l’IUFM et l’université et aider à la préparation aux concours d’enseignant... Il est en effet indispensable d’articuler la formation reçue à l’université et celle suivie pendant la première année d’IUFM (année préparatoire aux concours). Il a été convenu que l’IUFM et l’université s’engageaient à établir l’inventaire des problèmes, dus pour partie à l’inadéquation des cursus universitaires avec les épreuves des concours de recrutement des professeurs, et réfléchiraient ensemble à la possibilité d’adapter les formations suivies à l’université dans certaines disciplines au plus près des exigences des concours enseignants. Tel est le cas, notamment, des concours qui exigent une bivalence (histoire-géographie, physique-chimie ...) et pour lesquels les étudiants se destinant à l’enseignement pourraient bénéficier à l’université d’un renforcement de leur valence faible. Tel est aussi le cas dans les domaines généraux de la méthodologie et de la maîtrise de l’expression orale et écrite. Dans le même sens et dans l’optique de la préparation aux concours PLP2, mais aussi PE, l’université pourrait, à moyen terme, demander l’ouverture de licences bidisciplinaires (lettres-langues, lettres-histoire-géographie, mathématiques-sciences). Plus immédiatement, l’université de la Réunion propose la réintroduction de modules optionnels de sensibilisation aux métiers de l’enseignement au niveau de la licence ou de la maîtrise, à l’instar du seul actuellement offert en didactique de l’anglais et dont l’enseignement est assuré par un intervenant de l’IUFM.”*

Dans son bilan du contrat, l’IUFM écrit : *“Force est de constater que lors de l’exécution du contrat 1998-2001, peu de ces enseignements ont pu être mis en place”*. Le CNE a décrit et critiqué les relations de l’IUFM avec son université de rattachement (cf. supra). En résumant, on ne peut pas dire que, depuis trois ans, beaucoup de résultats aient été obtenus.

Partenariat pour développer la recherche en éducation. *“Un programme pluri-formations (PPF) intitulé “Développement de la recherche en éducation” est inscrit au contrat de l’IUFM afin de permettre la mise à disposition de moyens communs au service des projets de recherche conduits par les enseignants-chercheurs de l’IUFM. Ce programme bénéficie d’une dotation de 50 KF, reconductible chaque année sous réserve des moyens accordés par la Loi de finances.”*

Les activités de recherche des enseignants de l’IUFM, dans le cadre de ce PPF, ont essentiellement consisté en contacts, participations à des colloques et à des séminaires.

Partenariat dans le cadre des relations internationales. *“Établissement autonome, l’IUFM répondra à la demande de formation continue d’enseignants de la zone de l’océan Indien, par convention directe avec les établissements et/ou les États partenaires. Il s’inscrira par ailleurs, en étroite collaboration avec la DARIC (Délégation académique aux relations internationales et à la coopération), comme un opérateur privilégié de la politique académique de coopération régionale en matière de formation des enseignants.*

Il fera porter son effort, d’une part, sur la formation des enseignants pour la didactique des disciplines, la pédagogie générale, l’enseignement spécialisé, le domaine du français langue étrangère et du français langue seconde et, d’autre part, sur la formation des conseillers pédagogiques des enseignements techniques (génie mécanique, génie électrique, économie et gestion).

Dans un environnement essentiellement anglophone, il contribuera au rayonnement de la langue française. Pour ce qui concerne l'enseignement du français langue étrangère, en liaison avec l'université de la Réunion et dans le cadre de la coopération avec l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, l'IUFM poursuivra le développement de partenariats avec les établissements de Pondichéry, de Nairobi et de Tananarive. Cette action lui permettra notamment de mettre ses stagiaires en responsabilité et d'accueillir en échange les enseignants libérés en formation continue.

Pour concourir au financement des actions citées ci-dessus, et dans la limite des crédits budgétaires mis à sa disposition chaque année, le Ministère s'engage à attribuer à l'IUFM au titre de son contrat quadriennal, la somme annuelle de 50 KF."

Dans ce rapport, le CNE a noté le remarquable ancrage de l'IUFM dans la zone géographique de l'océan Indien et considère que l'établissement a bien rempli sa mission.

La réduction de l'isolement de l'institut grâce aux TIC et aux ressources informatiques. Les perspectives annoncées dans le projet d'établissement pour ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication sont clairement quantifiées financièrement autour des 4 pôles suivants : l'équipement, l'abonnement lié à l'utilisation d'internet, le recrutement de personnels spécifiques et la formation des personnels.

Afin de poursuivre sa politique ambitieuse dans ce secteur, l'IUFM souhaitait accroître en 1998 ses équipements informatiques par *"un accès réseau pour le site du Tampon, une extension du câblage à l'ensemble des locaux de l'institut, l'équipement d'une salle multimédia pour les enseignements et d'un local destiné aux formateurs pour la création multimédia, l'acquisition de matériel de vidéo-projection de données numériques, l'équipement de chaque département d'un ordinateur multimédia"*. Puis, pour la période 1999-2001, les orientations portaient sur *"l'équipement d'une seconde salle multimédia pour les enseignements, l'extension et la mise à niveau de la salle informatique en libre service, la création d'une liaison Saint-Denis - Université - Le Tampon, l'assurance d'une continuité territoriale par une liaison à la plaque territoriale et à RENATER pour l'utilisation d'internet"*. Pour accompagner cette prévision d'accroissement du matériel, l'IUFM prévoyait de mettre en place un service informatique nécessitant la création de deux emplois (1 IGE et 1 technicien) et de constituer un groupe de réflexion TICE grâce à la création de deux emplois de PRAG. Enfin deux types de formation étaient à prendre en charge : *"techniques pour l'ensemble des personnels – pédagogiques pour les enseignants"*.

La demande liée à l'équipement, y compris les abonnements internet, se chiffrait à 3 237 KF ; l'IUFM demandait au Ministère une participation de 50%.

Le contrat quadriennal réaffirme que l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication demeure une priorité majeure de l'IUFM, en particulier pour réduire son isolement. Pour cela, l'IUFM s'engage avec l'État à :

- poursuivre le développement des équipements *" au service de la gestion de l'établissement et des usages éducatifs TIC"* avec un accent spécifique pour la visioconférence ;
- utiliser les TIC dans la formation initiale : *"mise à disposition pour chaque usager d'une adresse électronique et d'un accès facilité aux réseaux, proposition de modules appropriés d'initiation à l'utilisation des outils technologiques dans les pratiques pédagogiques..."* ;
- familiariser l'ensemble des formateurs à l'utilisation des TIC : *"formation à ces technologies. incitation à la production d'outils pédagogiques sous la forme de pages web, CD-Rom, séquences multimédia pour l'apprentissage ; sensibilisation à l'utilisation de la visioconférence et aux outils de la formation à distance"*. L'IUFM propose aux formateurs 20 à 30 heures par an pour ces formations ;
- intensifier les formations bureautiques pour les personnels IATOS *"30 à 40 heures par an"* ;

- généraliser l'usage des TIC au service des relations internationales, "*outil privilégié de mise en relation de l'IUFM avec ses partenaires, recherches conduites pour développer des applications et des actions de coopération régionale par l'EAD et la visioconférence*".

L'IUFM a bénéficié, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la Direction de la technologie en 1997, de l'octroi d'un financement de 1 457 100 F sur 2 ans (1998-1999), de trois emplois IATOS et deux emplois d'enseignant (PRAG). Ainsi, en termes de moyens humains, la demande formulée est satisfaite. L'amélioration et le développement des outils informatiques reçoit la somme de 125 000 F, par an sur 3 ans, donc assez loin des attentes de l'IUFM. L'IUFM a en effet dépensé pour le matériel, l'achat de logiciels et le câblage 2 093 000 F en 1998, 987 000 F en 1999 et 1 382 000 F en 2000.

Cette politique volontariste de l'institut a permis d'atteindre les objectifs techniques, de constituer l'équipe des informaticiens de gestion (service informatique) mais, comme le reconnaît dans son bilan l'IUFM, "*force est de constater que le groupe de réflexion n'a que très imparfaitement répondu à sa mission*".

En ce qui concerne l'utilisation des TICE dans la formation, l'IUFM constate "*la lenteur avec laquelle les départements disciplinaires s'impliquent progressivement dans la grande aventure des TICE,*" alors que l'établissement a obtenu le développement des équipements et l'accompagnement humain demandés.

Comme le CNE l'a déjà mentionné, la visioconférence, annoncée par l'IUFM comme facteur majeur pour rompre l'isolement de l'établissement, reste sous-utilisée alors que sa réalisation technique est totalement terminée.

En ce qui concerne **l'amélioration et l'adaptation des locaux**, le projet de l'établissement s'énonçait ainsi :

"Site de Saint-Denis Bellepierre : l'IUFM souhaite à la fois poursuivre le plan de mise en sécurité de ses bâtiments et de moderniser ses locaux pour mieux les adapter aux besoins actuels de la formation des maîtres et de la vie étudiante."

Les opérations suivantes sont envisagées : adaptation des locaux pour l'accès des handicapés aux étages, modernisation du gymnase, construction d'un préau près du gymnase, construction d'un mur d'escalade, reprise en enrobé des voies d'accès aux différents bâtiments, pose de faux plafonds, agrandissement de la médiathèque (actuellement la salle de lecture ne dispose que de 50 places assises pour un effectif de 1 300 étudiants et stagiaires), amélioration du cadre de vie autour de la cafétéria, installation de la climatisation aux 2ème et 3ème étages du bâtiment C.

Site de Sainte-Clotilde Bossard : le rapport de la Commission de sécurité ainsi que celui du Service départemental de protection maternelle et infantile conduisent l'IUFM à envisager très rapidement des travaux de sécurité sur le site de l'école maternelle Bossard.

Site du Tampon : l'IUFM souhaite que les locaux de l'ex-EMPR qui lui ont été prêtés (180m² bâtis environ) évoluent vers une entité reconnue de l'institut. L'officialisation de la mise à disposition pérenne de ces biens à l'IUFM permettrait également à ce dernier de comptabiliser ce site dans ses surfaces pour la détermination de ses moyens. En effet, à l'heure actuelle, les surfaces occupées au Tampon, bien qu'entraînant des coûts réels pour l'IUFM (électricité, entretien...), ne sont pas prises en compte dans les surfaces de l'IUFM."

Dans son paragraphe intitulé "Amélioration et adaptation des locaux", le contrat était moins ambitieux. Il se limitait à définir "*un axe majeur en matière patrimoniale : la mise en place d'un système d'information sur l'état du patrimoine*" et décidait "*une attribution de crédits annuels de maintenance courante de 60 KF par an accordés à l'établissement, lui permettant de poursuivre et de renforcer sa politique de maintenance.*".

Le CNE ne peut s'empêcher de comparer ces 180 000F attribués pour la maintenance aux 3 866 156F mandatés par l'IUFM pendant la période du contrat (pour une grande partie sur ressources propres, l'extension de la médiathèque ayant été prise en charge par l'État dans le cadre du XIIème CPER).

CONCLUSION

Le contrat quadriennal de développement, qui doit aider l'établissement à mettre en œuvre sa stratégie, ne devrait pas, comme cela a été le cas pour la période 1998-2000, se disperser sur huit actions dont deux seulement reçoivent un financement supérieur à 300 KF.

Le CNE estime que le prochain contrat devrait focaliser ses financements sur deux ou trois actions prioritaires.

Comme l'État, en tant que partie contractante, ne peut s'engager sur le nombre d'emplois créés, le CNE considère que le financement des missions d'aide à la préparation des concours doit être maintenu (à condition cependant que l'IUFM réalise ses propres demandes).

Il suggère que le financement des actions dans le cadre des relations internationales soit très largement augmenté car il correspond à une spécificité de l'IUFM de la Réunion.

Enfin, le CNE trouve que l'attribution de 60 KF par an de crédits de maintenance courante est loin d'être un critère de l'efficacité et de l'utilité du contrat.

CONCLUSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

I - CONCLUSIONS

L'IUFM de la Réunion est bien identifié dans l'île comme l'établissement chargé de la formation des maîtres, même si son caractère d'établissement d'enseignement supérieur n'est pas encore totalement reconnu dans son environnement.

Ses partenaires sont d'accord pour dire que l'institut remplit avec sérieux et compétence ses missions, tout en regrettant une certaine tendance au repli sur lui-même et une insuffisante prise en compte des innovations pratiquées dans le système scolaire.

L'évaluation du CNE conduit à émettre un jugement positif sur les activités menées par l'établissement. Cela est à mettre au crédit du dynamisme des équipes de direction et de la mobilisation de l'ensemble des personnels. D'une manière générale, l'établissement est bien géré et offre des conditions de travail favorables, tant pour les personnels que pour les usagers.

Cependant, le CNE constate que l'adhésion de l'ensemble des départements aux objectifs de la direction pose problème. Il semble qu'une responsabilisation accrue des départements permettrait une organisation pédagogique plus efficace.

Les relations entre l'IUFM et son université de rattachement restent marquées par une certaine indifférence réciproque, à la fois dans les domaines de la formation et de la recherche. D'ailleurs, l'IUFM assure la totalité des formations aux préparations des concours du second degré. L'établissement et ses personnels, avec une très forte implication des PRAG et des PRCE, ont su assurer leur mission. Pour compenser la faible implication des enseignants-chercheurs de l'université de la Réunion, l'institut est contraint de faire appel à des "missionnaires" universitaires métropolitains. Malgré ce surcoût, l'IUFM a su maîtriser sa politique de gestion des heures complémentaires et dégager les moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique d'investissement dynamique, (équipement informatique, mise en sécurité des locaux).

Le CNE déplore l'insuffisance de pilotage de la formation des PLC2 et la faiblesse des relations avec les différents acteurs en ce qui concerne la mise en œuvre des formations. L'attention de l'IUFM doit être attirée sur l'obligation de respecter les plans de formation tels qu'ils ont été agréés par la tutelle. Un effort accru d'appropriation de ces plans par les formateurs devra être engagé.

Dans le domaine des relations internationales, le CNE apprécie la très forte cohérence qui existe entre le choix des actions et les retombées sur la formation.

La documentation à l'IUFM de la Réunion a fait l'objet d'une politique dynamique qui a produit un bilan positif : bonne adaptation aux besoins documentaires, enrichissement conséquent et réfléchi du fonds documentaire, excellente solution apportée à l'antenne du Tampon.

Les TICE ont fait l'objet d'une politique très volontariste de développement, tant au niveau de l'équipement matériel que du recrutement de personnels. L'IUFM dispose maintenant d'un service très performant. Cependant, des projets techniques n'ont pas encore totalement abouti - par exemple la visioconférence - , qui doivent permettre à l'IUFM de diminuer son désenclavement géographique.

Le CNE a vérifié que la recherche à l'IUFM de la Réunion existe indiscutablement et contribue à la reconnaissance du caractère universitaire de l'institut.

Le CNE souligne l'effort fait par l'institut pour la formation des formateurs, mais il regrette l'absence de relations entre la Commission formation des formateurs et les départements, ainsi que l'absence de lisibilité de l'offre.

À partir de ce constat, le CNE considère qu'il reste une marge de progression importante pour l'établissement, et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre les observations et recommandations qui suivent. En effet, l'IUFM de la Réunion ne peut se satisfaire de l'état actuel de sa coopération avec l'université, de son positionnement par rapport à l'innovation pédagogique, des résultats de ses étudiants aux concours de recrutement, qu'il s'agisse du premier ou du second degré. Il devra par ailleurs s'interroger sur la pertinence de son organisation pédagogique et sur le pilotage des unités qui le constituent pour atteindre ses objectifs.

II - RECOMMANDATIONS

La première recommandation est celle d'un renforcement de la coopération et du développement des synergies avec l'université de la Réunion, dans différents domaines : formation, recherche, TICE, relations internationales... La mise en place récente de la commission tripartite rectorat-université-IUFM, celle de l'antenne du CIEP de Sèvres, la restructuration de l'antenne commune du Tampon sont autant d'occasions nouvelles de concrétiser enfin la volonté affichée de part et d'autre de travailler ensemble. Le CNE pense que les liens institutionnels entre l'IUFM et son université de rattachement devraient se traduire par la désignation du directeur de l'IUFM comme membre du Conseil d'administration de l'université de la Réunion au titre des personnalités extérieures.

La deuxième recommandation est directement liée à la première. Elle concerne l'amélioration des résultats aux concours. Une analyse fine de ces résultats, menée en commun par l'IUFM et l'université et s'appuyant sur les outils de suivi des étudiants mis en place par l'université, devra déboucher sur des décisions concrètes concernant l'adaptation des cursus et programmes universitaires et des préparations aux concours. La situation des préparations aux concours du second degré où, sur plusieurs années, le nombre de reçus est infime devra être réexaminée conjointement. Le CNE considère par ailleurs que cette réflexion devra en particulier aboutir à la création d'une licence pluridisciplinaire et d'unités d'enseignement de préprofessionnalisation. Le CNE encourage enfin l'IUFM et l'université à développer largement des coopérations engagées dans certains secteurs, tels SVT, espagnol...

Parallèlement, le CNE incite l'IUFM à mobiliser ses ressources pour préparer et accompagner les principales innovations dans le système scolaire, notamment en ce qui concerne le travail personnel des élèves, l'orientation scolaire, l'intégration des TICE dans l'enseignement, l'ouverture de l'école à son environnement. L'IUFM doit se donner comme objectif d'être le fer de lance de l'innovation pédagogique dans l'académie et, par là même, de jouer tout son rôle dans la formation continue des maîtres.

Pour atteindre ses objectifs, l'IUFM devra s'engager dans la voie d'une réorganisation de ses structures pédagogiques, qui ne saurait se limiter à un simple regroupement des départements existants. La nouvelle organisation devra garantir une intégration de l'ensemble des composantes d'une formation professionnelle des maîtres et la responsabilisation des acteurs dans le cadre d'un dispositif au service de la mise en œuvre du plan de formation. Ainsi, le CNE recommande à l'institut d'harmoniser, dans le second degré, les pratiques entre les différentes disciplines par un pilotage plus efficace, et de mieux informer, et mieux associer à ses activités, les conseillers pédagogiques, véritables acteurs de la formation des PLC2.

Le CNE souhaite un renforcement du rôle du contrat quadriennal de développement, à la fois dans ses axes et dans ses financements, afin qu'il définisse une véritable stratégie pour l'établissement. Le CNE considère en effet qu'une focalisation sur deux ou trois actions mieux soutenues financièrement contribuerait davantage à l'efficacité et à l'utilité du contrat, ce qui n'a pas été le cas du précédent.

Même s'il est confronté à des difficultés particulières, dont le CNE a pris toute la mesure, l'IUFM de la Réunion dispose des atouts qui lui permettent d'afficher les mêmes ambitions que les autres IUFM. En même temps, il devra s'attacher à valoriser ce qui constitue aujourd'hui ses spécificités : la prise en compte du fait créole ; le développement de la formation à distance ; la diffusion du français et la coopération régionale dans la zone de l'océan Indien, en liaison avec l'antenne du CIEP de Sèvres et l'université de la Réunion.

LISTE
DES
SIGLES

AEFE :	Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
AIS :	Adaptation et intégration scolaires
AMUE :	Agence de modernisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur
APS :	Activités physiques et sportives
ATOS :	(personnels) administratif, technique, ouvrier et de service
BTS :	Brevet technique supérieur
CA :	Conseil d'administration
CACPE :	Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation
CAFA :	Centre académique de formation administrative
CAPEPS :	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement des activités physiques et sportives
CAPES :	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET :	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP2 :	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade
CAPSAIS :	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
CDI :	Centre de documentation et d'information
CEC :	Contrat emploi consolidé
CES :	Contrat emploi solidarité
CEVU :	Conseil des études et de la vie universitaire
CFPET :	Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique
CIEP :	Centre international d'études pédagogiques
CM2 :	Cours moyen 2ème année
CNASEA :	Centre national pour l'aménagement de structures des exploitations agricoles
CNE :	Comité national d'évaluation
CNED :	Centre national d'enseignement à distance
CNDP :	Centre national de documentation pédagogique
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
CNRT :	Centre national de la recherche technologique
CNU :	Conseil national des universités
CP :	Conseiller pédagogique
CPE :	Conseiller principal d'établissement
CPER :	Contrat de plan État-Région
CPR :	Centre pédagogique régional
CRDP :	Centre régional de documentation pédagogique
CROUS :	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRPE :	Concours de recrutement des professeurs des écoles
CS :	Conseil scientifique
CSP :	Conseil scientifique et pédagogique
CST :	Centre scientifique et technique
DARIC :	Délégation académique aux relations internationales et à la coopération
DBM :	Décision budgétaire modificative
DEA :	Diplôme d'études approfondies
DETU :	Directeur d'études
DEUG :	Diplôme d'études universitaires générales
DOM-TOM :	Département d'outre-mer - Territoire d'outre-mer
DRAC :	Direction régionale des affaires culturelles
DVD :	Digital Versatil Disk
EAD :	Enseignement à distance
ECTS :	European Credit Transfer System

EDI :	École doctorale interdisciplinaire
EILE :	Enseignement et initiation à une langue étrangère
ENS :	École normale supérieure
EPS :	Éducation physique et sportive
EQP :	Épreuve de qualification professionnelle
ETD :	Équivalent travaux dirigés (heures)
ETP :	Équivalent temps plein
F :	Francs
FC :	Formation continue
FLE :	Français langue étrangère
FOREST :	Formation et éducation en sciences et techniques
GAIA :	Gestion académique informatisée des actes de formation
GERICO :	Gestion rationnelle et informatisée des comptabilités
GREPHE :	Groupe de recherche en philosophie de l'éducation
HC :	Heures complémentaires
HDR :	Habilitation à diriger des recherches
HS :	Heures sur service
HSA :	Heure supplémentaire année
HTD :	Heures équivalent travaux dirigés
IA :	Inspecteur d'académie
IATOS :	(personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
IEN :	Inspecteur de l'Éducation nationale
IGE :	Ingénieur d'études
IMF :	Instituteur maître formateur
INRP :	Institut national de recherche pédagogique
INST :	Instituteur
IPR :	Inspecteur pédagogique régional
IPRIA :	Inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie
IREM:	Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques
IUFM :	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT :	Institut universitaire de technologie
KF :	Millier de francs
MAFPEN :	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale
MAT :	Maître d'application temporaire
MCF :	Maître de conférences
MEN :	Ministère de l'Éducation nationale
MF :	Maître formateur
MF :	Million de francs
NBI :	Nouvelle bonification indiciaire
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
PAF :	Plan académique de formation
PC :	Personal Computer
PE :	Professeur des écoles
PE1 :	Étudiant de 1ère année préparant le concours de professeur des écoles
PE2 :	Professeur des écoles stagiaire (2ème année de formation)
PEMF :	Professeur des écoles - maître formateur
PIF :	Plan interne de formation
PLC :	Professeur de lycée et collège

PLC1 :	Étudiant de 1 ^{ère} année préparant les concours de recrutement du second degré
PLC2 :	Professeur de lycée et collège stagiaire (2 ^{ème} année de formation)
PLP :	Professeur de lycée professionnel
PPF :	Programme pluri-formation
PR :	Professeur
PRAG :	Professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur
PRCE :	Professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur
PROTHÉE :	Logiciel de gestion de la scolarité et de la formation
PRP :	Prime de responsabilité pédagogique
PV :	Procès-verbal
RENATER :	Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche
SAN REMO :	Système analytique de répartition des moyens
SASU :	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire
SCD :	Service commun de documentation
SEGPA :	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SISE :	Système d'information sur le suivi des étudiants
STAPS :	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STU :	Sciences de la terre et de l'univers
SUAPS :	Service universitaire des activités physiques et sportives
SVT :	Sciences de la vie et de la terre
TD :	Travaux dirigés
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
TICE :	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TPE :	Travaux personnels encadrés
U3M :	Université du troisième millénaire
UE :	Unité d'enseignement
UFR :	Unité de formation et de recherche
UMR :	Unité mixte de recherche
UPRES-EA :	Unité propre de recherche de l'enseignement supérieur - équipe d'accueil
ZEP :	Zone d'éducation prioritaire

RÉPONSE
DU
DIRECTEUR



Saint-Denis, le 8 mars 2002

REPONSE DU DIRECTEUR

C'est au nouveau directeur de l'IUFM de la Réunion qu'il incombe de rédiger la réponse au rapport du Comité National d'Evaluation. Bien que ma prise de fonction ne remonte qu'au 1^{er} septembre 2001, j'avais déjà à ce moment-là une connaissance interne de l'établissement puisque j'y exerçais à mi-temps dans le cadre d'une charge de mission pour développer les relations avec l'université. C'est tout naturellement que mon prédécesseur, Monsieur Albert LOPEZ, Directeur-adjoint depuis l'ouverture de l'IUFM, puis Directeur de 1996 à 2001, a été associé à cette rédaction dans le prolongement de la logique de direction collégiale qui a toujours prévalu.

L'intervention du Comité National d'Evaluation constitue un moment fort dans la vie d'un établissement d'enseignement supérieur, sans doute d'autant plus fort à la Réunion que nous souffrons d'un isolement géographique important.

La visite du groupe d'experts était donc attendue, souhaitée aussi dans la mesure où leur indépendance et leur compétence reconnues permettraient à l'administration et aux formateurs d'avoir un regard extérieur sur leur établissement au moment où débutait la rédaction d'un nouveau contrat quadriennal.

Faisant suite à une évaluation interne très autocritique effectuée en 2001 -qui n'apparaît pas toujours de manière assez explicite dans le rapport- et qui a permis aux membres du Comité National d'Evaluation d'asseoir un certain nombre de leurs remarques, l'expertise a débouché sur des recommandations d'une très grande utilité au moment de la rédaction du nouveau plan de formation.

A l'occasion de leurs visites à la Réunion de décembre 2000 puis, surtout, de mai 2001, les membres du CNE ont eu l'occasion de s'entretenir avec l'ensemble des personnels et des usagers ainsi qu'avec les représentants du Rectorat, de l'Université et des collectivités locales (Région et Département).

Bien qu'intervenant dans un contexte extrêmement chargé pour l'IUFM (bilan du contrat 98-2001, évaluation de la Chambre Régionale des Comptes, préparation du nouveau projet d'établissement) et un climat d'incertitude lié aux évolutions en cours de la formation, les entretiens se sont déroulés dans un excellent esprit, empreint de franchise et de respect mutuel. C'est certainement ce qui a permis la rédaction de ce rapport qui, tout en mettant en évidence la qualité du travail accompli dans le cadre des missions confiées à l'IUFM, éclaire certaines faiblesses de son fonctionnement. L'IUFM de la Réunion dispose maintenant de repères fiables susceptibles de l'aider dans son évolution à venir, tout particulièrement parce que le CNE a su saisir en grande partie les spécificités d'un petit IUFM situé outre-mer.

Des réussites reconnues

Le CNE reconnaît à l'IUFM des réussites indéniables, confortant ainsi des choix qui avaient été des priorités fortes dès son ouverture. L'ensemble des personnels est donc en droit de considérer ce rapport comme donnant une vision positive de l'institut. Celui-ci est en effet reconnu par ses partenaires comme remplissant avec sérieux sa mission de formation. Il a su au cours des années s'imposer comme la référence en matière de formation des maîtres dans l'île... et au-delà, dans la zone de l'océan Indien.

Le Comité souligne particulièrement la performance des domaines de la documentation, des TIC, de la recherche et des relations internationales. Il est vrai que la situation périphérique et donc d'isolement de cet IUFM austral a très tôt poussé à privilégier, même si des progrès restent à faire, les leviers du désenclavement et de la communication.

Gérer un institut offrant vingt-huit formations à sa carte (trente aujourd'hui avec la création récente du CAPES Langues et Cultures Régionales et du CRPE option créole), implanté à Saint-Denis et au Tampon et ne bénéficiant que d'un apport pédagogique minime de l'université, requiert de l'équipe de direction un grand dynamisme et des formateurs une grande motivation. Ces qualités, reconnues dans le rapport, ne pourront qu'encourager les personnels dans l'actuelle rédaction du nouveau contrat quadriennal.

Les conclusions du rapport mettent en évidence le dynamisme des **Relations internationales**. Notre situation insulaire, loin de la métropole, dans un environnement essentiellement anglophone, la réalité multilingue et multiculturelle de l'école réunionnaise imposent que nous encourageons nos stagiaires à découvrir d'autres contextes culturels et d'autres pratiques pédagogiques. La politique internationale ne se limite pas à nos seuls étudiants. L'IUFM de la Réunion a établi des conventions avec des îles voisines (Maurice, Madagascar, Seychelles, Comores), pour que leurs enseignants bénéficient du savoir-faire de nos formateurs et leurs systèmes en évolution de l'ingénierie de l'institut.

Autre motif de satisfaction : la **politique documentaire**. Le bâtiment de la médiathèque a été agrandi et rendu plus fonctionnel. L'état actuel ne saurait cependant être considéré comme final. La transition vers la mise en accès libre des ressources va nécessiter une réorganisation des locaux et la médiathèque du Tampon doit intégrer de nouveaux bâtiments plus grands et plus fonctionnels. Anticipant le besoin mentionné par le CNE de développer une «forme de relation avec les départements de formation», le dernier Conseil d'Administration a donné son accord à la mise en place d'une commission transversale (formateurs, usagers, personnel de la médiathèque) de façon à mieux intégrer la médiathèque à la vie de l'institut. Celle-ci fonctionnera ainsi à l'image des Services Communs existant dans les universités.

Le **développement important des NTIC et des TICE** au cours des dernières années a amené des remarques contrastées de la part des membres du CNE. Si ceux-ci se félicitent de la politique volontariste initiée par mon prédécesseur et remarquent la qualité de l'ensemble des équipements et des formations qui ont accompagné leur mise en place, ils regrettent toutefois que les initiatives pédagogiques dans ce domaine restent individuelles et ne soient pas fédératrices. Le très récent recrutement d'un MCF TICE devrait permettre de créer l'interface entre les techniciens et les pédagogues, d'apporter un soutien pédagogique transversal aux formateurs dans la réalisation de leurs projets et de structurer la réflexion et la production dans le champ du multimédia éducatif.

Le CNE a pris bonne note de la politique affirmée de l'institut dans le domaine de la **recherche**. Enseignants-chercheurs ou PRAG impliqués dans des travaux de recherche ont pu bénéficier d'aménagements d'horaire sous forme de primes de responsabilités pédagogiques. Si parfois les travaux de recherche ont pu paraître un temps peu coordonnés et relevant plus de l'intérêt de chaque enseignant que d'une politique générale bien définie, il a été remédié à cet état de fait par le nouveau responsable de la Commission Recherche depuis plus d'un an. Désormais, la recherche se structure et les MCF recrutés doivent avoir un profil de chercheur en didactique.

De manière plus générale, l'analyse opérée démontre que ces réussites dans les missions prennent appui sur une **gestion** saine et efficace.

Dans son ensemble, ce rapport peut être lu comme donnant une image plutôt positive de l'institut, «établissement qui remplit avec sérieux et compétence ses missions... Cela est à mettre au crédit du dynamisme des équipes de direction et de la mobilisation de l'ensemble du personnel». L'isolement de l'IUFM de la Réunion et sa spécificité (préparation aux concours du 2nd degré, formation des enseignants à l'exercice en milieu bilingue, dans un contexte culturel différent de celui de la métropole) ont sans doute contribué à ce qu'administration et formateurs trouvent des solutions locales et donc originales pour résoudre les problèmes de formation.

Des conclusions et recommandations à éclairer et nuancer

Certains points critiques du rapport, cependant, retiennent notre attention : ils sont relatifs à la gestion des moyens (potentiel en personnel IATOS), au gouvernement de l'institut (relations avec l'université, relations internes entre structures pédagogiques et administratives) et à son image d'établissement peu sensible à l'innovation pédagogique.

L'analyse des experts conclut à une surdotation importante de l'IUFM de la Réunion en **personnel IATOS**. Cette conclusion, dans la logique des normes San Remo, prend insuffisamment en compte certaines données particulières : effet de seuil pénalisant d'un établissement de taille modeste, poids de la préparation en interne de tous les concours, gestion d'équipements sportifs et d'espaces verts importants. Elle inclut par ailleurs dans son total les moyens contractuels sur budget établissement. Comment l'IUFM pourra-t-il relever les défis qui vont se présenter à lui (renforcement de l'encadrement administratif, résorption de l'emploi précaire, montée en charge de l'antenne du Tampon, mise en place de l'ARTT) si l'on accepte la conclusion selon laquelle il dispose du potentiel nécessaire pour mener à bien ces mutations ?

Après avoir longtemps été frappées du sceau de l'indifférence, les **relations avec l'université** de rattachement (la seule) commencent à se développer. Là encore le poids de l'histoire ne doit pas être occulté : comment deux établissements notoirement sous encadrés depuis leur création peuvent-ils coopérer de façon efficace ? Il s'est agi plus d'un constat d'impossibilité que d'un refus politique de mutualiser les moyens. Avec la mise en place d'un Chargé de Mission en 1998, quelques progrès ont pu être réalisés : possibilité pour les enseignants d'intervenir sur service, ouverture de nouveaux CAPES qui nécessitent la coopération entre les deux établissements témoignent d'un désir avéré de travailler ensemble. La rédaction concomitante des projets d'établissement 1998/2001 et 2002/2005 à l'IUFM et à l'Université offre l'opportunité de la rédaction d'un texte commun engageant les deux établissements pour les années à venir. La mise en place d'une commission tripartite Université/IUFM/Rectorat permettra le suivi de la mise en place des réformes annoncées par le Ministère et des engagements mutuels.

Cet isolement de l'IUFM par rapport à l'Université n'a pas facilité l'identification de l'établissement dans le paysage éducatif de la Réunion, tantôt considéré par certains partenaires extérieurs comme un service commun de l'Université, ou comme un service académique. Par ailleurs, comme le rapport le souligne, le recrutement de professeurs du second degré n'a jamais été, aussi curieux que cela puisse paraître, une priorité pour les collectivités locales. Comment à partir de ce constat s'étonner que l'IUFM puisse donner l'image d'un « établissement replié sur lui-même ». L'IUFM en tous les cas n'a jamais eu la volonté ni dans sa politique, ni dans son fonctionnement de privilégier un tel repli sur soi.

Les mesures prises ne peuvent que valoriser l'institut et renforcer son image de pôle d'enseignement supérieur à la Réunion. Si les élus locaux ont parfois eu tendance à ne pas s'intéresser à l'IUFM dans le passé, un appui financier régulier à des actions pédagogiques (voyage d'étudiants du CAPES SVT en métropole) ou formatrices (financement de voyages de stagiaires dans divers pays de la zone) prouve que la situation évolue. La recherche conduite à l'IUFM sur les contacts de langues et de cultures trouve déjà et trouvera encore plus à l'avenir un soutien auprès des élus locaux.

Le CNE s'interroge par ailleurs sur « la pertinence de l'**organisation pédagogique** (de l'IUFM) et sur le **pilotage** des unités qui le constituent pour atteindre ses objectifs ». Il propose dans ses recommandations une réorganisation des départements qui « devra garantir une intégration de l'ensemble des composantes d'une formation professionnelle et la responsabilisation des acteurs... ». La solution est peut-être à rechercher dans une nouvelle organisation fonctionnelle ; elle serait certainement salutaire mais elle ne résoudrait pas totalement ce que les experts ont appelé « l'effet disciplinaire et autarcique de départements ». L'évaluation par le CNE s'est déroulée un court instant dans la vie de l'IUFM et un certain nombre d'observations faites par les experts dans ce domaine, malgré les précautions de style, m'apparaissent amplifiées : le fait disciplinaire et autarcique ne relève pas de tous les départements et de tous les formateurs à l'intérieur d'un département.

La relation aux instances a découlé ces dernières années d'un processus il est vrai complexe, voire quelquefois conflictuel. Les raisons en sont multiples :

- un contexte de surcharge de travail et d'interrogation peu favorable à l'investissement des formateurs dans une réflexion transversale sur les finalités de la professionnalisation ;

- compte tenu des calendriers toujours très serrés de mise en oeuvre des orientations ministérielles, une impulsion forte des instances (direction, CSP, commissions...) de plus en plus mal ressentie ;
- un CSP présidé par le directeur (faute de candidats depuis la création de l'IUFM) qui n'a pas facilité, comme cela aurait dû être le cas, son rôle d'interface entre la réflexion pédagogique des formateurs et la direction. Depuis décembre 2000, c'est un enseignant-chercheur qui préside le CSP et des évolutions positives sont déjà perceptibles.

Il est un point sur les départements qui n'a pas suffisamment été mis en exergue par l'évaluation. En effet, contrairement à la plupart des autres IUFM, les départements regroupent ici réellement des équipes pluricatégories préparant au premier comme au second degré, à la préparation des concours comme à la formation professionnelle. Il est extrêmement fréquent de voir des formateurs intervenir sur deux voire trois champs de formation. Les départements, pour la plupart, sont donc des lieux où, à travers les réunions, les ateliers... il existe un véritable brassage des savoirs et des savoir-faire. Il est regrettable que les enseignants n'aient pas suffisamment insisté auprès des experts sur leur polyvalence qui fonde véritablement le métier de formateur.

La réflexion et la mise en œuvre transdisciplinaires sont déjà une réalité -encore améliorable, certes- dans la filière PE. Un travail de structuration plus important, il est vrai, est à réaliser pour le second degré : au-delà d'une approche disciplinaire (contenus, didactique) qui reste incontournable et pour laquelle la structure en départements semble la plus opératoire, une instance plus transversale définissant des objectifs et parcours communs à la professionnalisation et prenant en charge la transversalité des parcours scolaires est à proposer. Le CSP s'y attache actuellement dans sa réflexion sur le nouveau projet d'établissement.

L'« insuffisante prise en compte des **innovations** pratiquées dans le système scolaire » relève d'une analyse et de réponses similaires.

Les avancées sont là encore inégales. Pour le premier degré, l'IUFM joue un rôle moteur dans la réflexion et la recherche dans divers secteurs innovants et, essentiellement, dans le domaine crucial à la Réunion de l'apprentissage du français en milieu créolophone. Cette activité réflexive a des retombées indéniables sur la formation.

A l'inverse, il est réel qu'on peut considérer les capacités d'innovation insuffisantes dans le second degré, qui a été marqué ces dernières années par une forte volonté de réforme pour adapter le collège et le lycée aux grandes mutations sociales. Il faudra à l'avenir inciter mieux que cela n'a été fait jusqu'à présent les formateurs à intervenir dans ces champs d'activité. Mais l'animation, l'incitation devront aller de pair avec un allègement des services effectifs de ces acteurs. L'innovation suppose une certaine disponibilité, ce qui est loin d'être le cas comme il été dit ci-dessus.

Bien que parfois nuancables -ou, pour le moins, explicables par des éléments de contexte qui ont pu échapper à la commission- les conclusions présentées dans le rapport du CNE sont tout à fait éclairantes pour l'institut : rejoignant pour l'essentiel nos propres constats, elles nous invitent à persévérer dans certains choix, elles favorisent notre analyse de faiblesses perçues.

Les recommandations qui en découlent arrivent au bon moment : certaines ont déjà été partiellement mises en œuvre ; les autres seront intégrées à la réflexion en cours sur le prochain projet de l'établissement.

Le Directeur de l'IUFM,



Michel POUSSE

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE LA RÉUNION

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986

L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'École française d'Athènes*, 1997

L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'École nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique*, 2000

L'IUFM d'Aquitaine*, 2000

L'IUFM de l'académie de Toulouse*, 2000

L'IUFM d'Auvergne, 2000

L'IUFM de l'académie d'Aix-Marseille*, 2000

L'IUFM de Poitou-Charentes*, 2001

L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001

L'IUFM des Pays de la Loire*, 2001

L'IUFM de Bretagne*, 2001

L'IUFM du Limousin*, 2001

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998
L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999
L'université de Picardie - Jules Verne*, 2000
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse*, 2001
L'université de Limoges*, 2001

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996
Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997
Rapport au Président de la République, 1998
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
L'enseignement supérieur de masse, 1990
Les enseignants du supérieur, 1993
Le devenir des diplômés des universités, 1995
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995
Les magistères, 1995
Les universités nouvelles, 1996
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997
Les universités de Normandie, 1999
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, 1999
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000
Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001
Le site universitaire d'Aix-Marseille, 2001

BULLETINS n° 1 à 31

PROFILS n° 1 à 50

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Michel BORNANCIN

Monsieur Michel LEVASSEUR

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Bernard CARRIERE

Monsieur Michel PINAUD

Monsieur Charles DEMONS

Monsieur Marcel PINET

Madame Claude GAUVARD

Madame Hélène RUIZ-FABRI

Monsieur Pierre GILSON

Monsieur Jean-Louis WALTER

Madame Rose KATZ

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin